

L'Action NATIONALE

volume XCVII numéro 3

MARS 2007

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

Mars 2007

L'ACTION NATIONALE volume XCVII numéro 3

L'Action NATIONALE

Articles

- Du pareil au même,
ou presque
-Pierre Vadeboncoeur 12
- Abolir enfin les « commissions
scolaires » (*school boards*)
-Jean-Marc Léger 16
- Dix questions-clés pour ouvrir
les portes de la Chine
-Gilles Châtillon 18
- Entrevue avec Marc Chevrier
-Jean-François Cloutier 29
- « Presque un putsch,
un coup de force »
(P. E. Trudeau)
-François-Xavier Simard 41
- EN FINIR AVEC LE
MULTICULTURALISME 49

Dossier

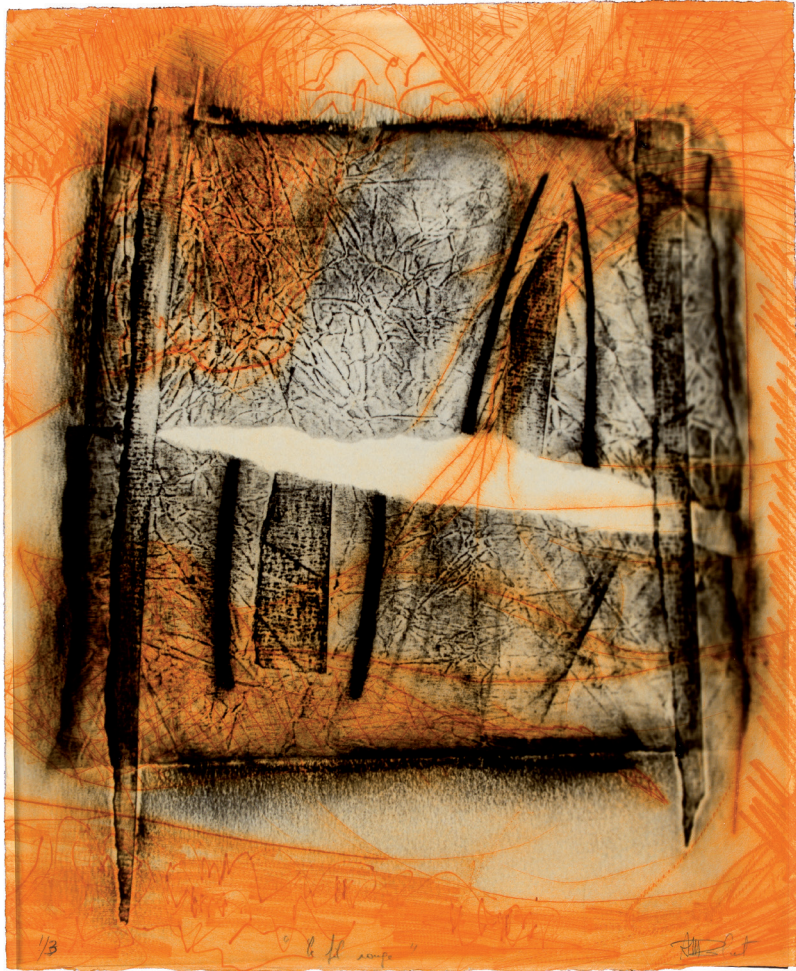
BILAN CHAREST

- De la réingénierie à la
modernisation de l'État
-Christian Rouillard 58
- Le feuilleton des sécessions
municipales
-Laurence Bherer 69
- En matière d'énergie et
d'environnement
*-Michel Duquette,
Pierre-Luc Gagnon* 78
- L'immigration et la question
linguistique
-Michel Paillé 89
- Les relations internationales du
Québec
-Stéphane Paquin 101

Lire les essais 113

Index des annonceurs 139

Volume XCVII numéro 3
MARS 2007



Anne-Marie Robert

Le fil rouge

Estampe

2000

Bibliothèque et Archives nationale du Québec

Pour joindre l'artiste

annemarirobert@sympatico.ca



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
Numéro sans frais: 1-866-845-8533
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire*; Richard Gervais, *philosophe*; Lise Lebrun, *animatrice communautaire*; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales*; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal*; Michel Rioux; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture:** Claude-Bariteau, *anthropologue, Université Laval*; Jean-Jacques Chagnon; Lucia-Ferretti; Alain-Laramée, *professeur, TÉLUQ*; Chrystiane Pelchat, *enseignante*; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*; Paul-Émile Roy, *écrivain*. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque; Lucia Ferretti (UQTR) **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.



Démarche de l'artiste

Parce que je considère le monde comme un tout dans lequel tous les phénomènes sont intimement liés, je parle des déchirures, des fêlures, des cassures ou des différences qui brisent notre unité.

Dans cette optique, je recherche à créer des réconciliations possibles ou difficiles dans l'espace qui nous sépare, l'espace des ponts, des ruptures et de la résilience.

Éclairer ainsi un espace de dialogue à travers les associations, les confrontations et les contradictions inhérentes à toute vie.

Anne Marie Robert

Robert Laplante

DES ÉLECTIONS SOUS TUTELLE

Ottawa a totalement confisqué l'avenir du Québec. La décision de Stephen Harper de déposer un budget en pleine campagne électorale dévoile de la manière la plus crue la véritable logique politique dans laquelle est désormais enferré le Québec. Manœuvre à l'évidence planifiée avec le concours du gouvernement Charest, le geste témoigne non seulement de la plus sournoise médiocrité politique mais encore et davantage de la conduite de reddition des inconditionnels du Canada qui sont en train de «normaliser» la politique québécoise.

Pour se maintenir au pouvoir, les libéraux du Québec couchent avec les maîtres-chanteurs. Plus clairement et plus radicalement que jamais, ce parti et ceux qui le dirigent auront fait le choix de livrer notre peuple. C'est une politique de la dépendance et de la soumission qu'ils pratiquent désormais sans retenue, sans enrobage idéologique. Ils veulent gérer le Québec selon les exigences d'Ottawa. Et ne reculeront devant rien pour succursaliser notre Assemblée nationale.

Les menaces brandies par Jean Charest au début de la campagne au sujet des mesures de rétorsion financière en cas de victoire péquiste n'avaient rien d'un abus de langage. Notre Premier sous-ministre disait la vérité. Ces scénarios

ne sont pas de la politique fiction. Ils sont prêts. Au lendemain du référendum volé, Ottawa a clairement entrepris de déstabiliser les finances publiques du Québec. Et cela se poursuit de plus belle avec un faucon qui agira avec une détermination plus grande encore que celle de Chrétien pour briser le Québec, pour casser sa capacité de cohésion nationale. Les propos de Charest n'avaient que la maladresse d'être trop explicites. Il ne les a pas tant retirés d'ailleurs, qu'il n'a cherché à engluer ce qui ressortait d'évidence : son consentement, pour ne pas dire sa complicité active. Ce gouvernement de la petitesse n'en finit plus de brader l'intérêt national pour mieux garder le Québec en laisse. Qu'a-t-il cédé en retour des faveurs du maître du jeu ?

C'est Ottawa qui, désormais, fixe les paramètres de la politique québécoise. Les trois grands partis en lice sont totalement à la remorque des choix et du cadre financier qu'imposera au Québec le gouvernement conservateur. Plus que jamais, gérer la province signifiera s'accommoder de ce que le Canada lui laisse. Ce consentement à la dépendance se drapera dans les *satisfecit* à propos du déséquilibre fiscal. On les entend déjà ces inconditionnels du Canada se réjouir de la générosité dont Harper fera preuve à l'égard de la province avec notre argent. On les devine les exclamations sur les perspectives nouvelles qui s'ouvrent, on les sait d'avance les nuances que les beaux-esprits vont nous faire à nous présenter tout ça comme un début de commencement, comme une preuve que cela va finir par s'améliorer et qu'il vaut la peine de continuer de quémander.

En se présentant devant l'électorat avec un programme de bon gouvernement le Parti québécois s'est totalement laissé ficeler. En quoi se démarquera-t-il de Charest ? Par des choix différents dans l'allocation de ce qu'Ottawa nous autorise à faire de nos impôts ? Pour mieux aménager notre dépen-

dance? Pour tenter en vain de limiter les dégâts, à coup sûr – et c'est louable – mais ce n'est pas là prendre l'offensive. Bourgault disait qu'il faut viser le pouvoir, non pas pour faire mieux mais pour faire autre chose.

C'est une campagne dont on aura évacué le sens du réel. Les partis provinciaux sont captifs du simulacre et ne débattent que pour faire semblant, en attendant que, la dernière semaine venue, l'ordre du possible soit déterminé. Ailleurs et par d'autres.

Dans ce contexte, il n'est guère étonnant de constater la perplexité de l'électorat dont les sondages font état. Au moment d'écrire ces lignes – début mars – les choix semblent encore bien volatiles. On pourrait s'épancher longtemps sur les statistiques électorales et les scénarios des sondeurs. La chose essentielle pourtant, c'est que cette campagne électorale se déroule dans atmosphère de fin d'époque. Toute notre classe politique s'y révèle en porte-à-faux, incapable de se tenir à la hauteur des exigences historiques. Le seul résultat certain, c'est que le Québec va en sortir affaibli plus que jamais. Non pas tant divisé contre lui-même qu'instrumentalisé au service de la politique des autres.

La minorisation et son cortège de médiocrité sont en marche. Cette campagne électorale se déroule sur l'acceptation béate du fait que le Québec tout entier reconnaît choisir son gouvernement en renonçant par avance à définir les finalités, en consentant à inscrire ses priorités dans l'ordre des moyens qu'on lui dicte. Toute sa classe politique accepte de composer avec un cadre et des paramètres idéologiques que le Québec ne contrôle plus. Y compris le PQ. On ne pouvait en trouver plus triste illustration, cette campagne montre bien que le mouvement d'émancipation nationale a perdu l'initiative historique. Ployant sous une guerre de propa-

gande et des manœuvres d'étranglement financier, la nation ne débat plus pour elle-même et sur son avenir, elle est enfiouâpée dans la rhétorique alors que le centre de gravité de sa politique ne se trouve plus à l'Assemblée nationale.

La nation ne se représente plus elle-même dans la maîtrise du terrain de sa lutte. Cela illustre de façon cruelle jusqu'à quel point le PQ a gaspillé son temps de réflexion. Ses déboires électoraux ne sont qu'une conséquence d'une conduite erratique eu égard à son option et à l'ensemble des tâches qu'il aurait dû faire pour la garder au centre de la définition de la situation. Il a été incapable de tenir une critique du régime dans les catégories de son option, se perdant dans la plomberie du déséquilibre fiscal, de la péréquation, etc. En politique le manque de discipline intellectuelle se paie cher. À l'évidence, ce parti s'est présenté dans cette bataille dans un état d'impréparation idéologique que ses habitudes et sa culture velléitaires ont aggravé. Il n'a pas su profiter de son passage dans l'opposition pour repenser globalement son approche dans la nouvelle conjoncture.

Il s'est contenté d'un étapisme revampé, manière encore de ne pas nommer le véritable rapport d'adversité et de s'imaginer pouvoir voguer vers un autre référendum sans qu'Ottawa n'intervienne pour le déstabiliser. Refusant de poser le conflit des légitimités, il est resté englué dans une approche bonne-ententiste qui l'empêche de poser clairement les rapports de force et, du coup, de mobiliser en faisant appel au dépassement et en pointant des enjeux concrets de politique nationale. Il est resté prisonnier de la gestion provinciale et n'a pu tenir d'autre discours que celui du bricolage des moyens au lieu d'en appeler à ce que l'intérêt national requiert. L'idéal qu'il brandit, les aspirations à l'indépendance qu'il cherche à incarner ne sont pas en phase avec le contexte électoral parce qu'il a fait des choix qui don-

nent trop de prise à la définition de la situation qu'Ottawa impose et qui sont très bien relayés par des phalanges d'inconditionnels qui peuvent compter sur l'effarante indigence du commentaire médiatique.

La donne est désormais simple, même si elle n'est pas réjouissante: les indépendantistes doivent choisir la voie qui leur apparaîtra fournir le plus de possibilités de reprendre l'initiative historique. En acceptant de manigancer avec Harper et en jouant de la menace pour mieux souscrire à la politique de la rétorsion, le Parti libéral a franchi un seuil au-delà duquel sa loyauté au Québec est à jamais entachée. C'est le parti de la servilité. Il ne faut pas qu'il revienne au pouvoir.

L'Action démocratique, pour sa part, ne préfigure que la politique dans un espace folklorisé. Mario Dumont est un politicien retors qui n'hésite devant aucune manœuvre clientéliste et son parti ne coalisera que l'insatisfaction, le désarroi et l'impuissance. Il ne faut pas sous-estimer la part de l'électorat qui loge à cette enseigne. Un peuple ne régresse pas dans l'élégance et l'exaltation: il se replie dans ses doutes, se console dans les fanfaronnades et ratatine dans la confusion et une médiocrité que l'ADQ nous sert avec la fausse assurance des peureux qui sifflent dans les cimetières.

Quant à Québec solidaire, même s'il sert quelques idées généreuses, il ne s'est guère affranchi de ce qu'il reproche au PQ et ne propose comme démarche de sortie du Canada qu'une longue promenade sur les boulevards de la parlote. Le programme de ce parti reste en phase avec la politique velléitaire qui a contaminé le combat national. Il nous renvoie encore aux palabres, se berçant lui aussi des mirages étapistes voulant que la politique d'émancipation

se conduite à coups d'argumentaires pimentés des récentes modes pédagogiques.

Ni le PQ, ni Québec solidaire n'ont abordé cette campagne en proposant une politique nationale comme alternative à la gestion provinciale. Tous deux s'imaginent faire combat en négligeant le fait fondamental qu'en politique, le meilleur argument, c'est l'intérêt, c'est lui seul qui mobilise vraiment. Et notre intérêt, il est national et ne se peut définir que dans l'espace de la rupture. Les problèmes qui déboulent maintenant ne se régleront pas avec les solutions bricolées auxquelles Ottawa nous condamne, même au lendemain d'un budget «généreux». Plus le temps passe et plus les redressements seront difficiles et coûteux, la politique fédérale désarticulant nos structures sociales et économiques en dépouillant le Québec de ses leviers et en sapant ses capacités stratégiques (les ports, les aéroports, les centres de recherche, les infrastructures industrielles, etc.). Il aurait fallu faire campagne sur ce qu'il faut amorcer maintenant pour préserver l'avenir, pas pour respecter les consignes *canadian*. On nous refait le coup des civières...

En composant, sous couvert de pragmatisme, avec le cadre fixé par Stephen Harper, les souverainistes se sont condamnés à gigoter dans l'incantatoire et à s'agiter dans le virtuel, dans la promesse d'un programme national qui ne saurait être défini qu'au lendemain d'un éventuel référendum. D'où l'étrange climat d'irréel qui marque cette campagne. D'où également l'immense frustration qu'elle engendre dans tout l'électorat et chez les indépendantistes en particulier.

Il y a un risque réel que le parti des abstentionnistes choisisse encore le gouvernement, comme cela s'est passé en 2003. Il faut rappeler que la politique du pire ne servira pas notre intérêt national. En dépit de toutes ces vicissitudes et

du risque véritable qu'il ne soit qu'un parti en sursis, le PQ apparaît dans les circonstances comme le moins mauvais choix à faire pour éviter de se laisser totalement enfermer dans la politique minoritaire. Il apparaît encore comme le véhicule qui offre, à court terme, le plus de chances de reprendre l'initiative historique. C'est encore avec lui, presque malgré lui, qu'il demeure encore possible d'organiser une riposte véritable, pour autant qu'il soit possible de l'arracher à la mollesse idéologique et à l'étapisme auquel il se cramponne. Ce n'est pas assuré, loin de là. Mais on peut toujours miser sur la réaction que déclencherait à Ottawa son élection, une réaction qui lui couperait court les candidés illusions d'un long chemin tranquille vers un autre référendum et qui ouvrirait un espace politique pour le combat indépendantiste.

Souhaitons que la frousse qu'il éprouve en ce début de campagne lui soit salutaire, peu importe la suite des choses.

Les Québécois ne prennent pas encore la mesure de ce qui s'annonce quant à leur destin dans le Canada. L'ampleur des problèmes qui confrontent notre société conjugée à la vigueur de l'offensive que nous prépare Ottawa ne nous laissera pas des décennies pour réagir en temps utile. La présente campagne ne parviendra pas, de toute évidence, à faire comprendre et évaluer la nature des urgences. Il faut donc voter en pensant à la prochaine fois. Dans la claire conscience que le temps nous est compté. □

A blurred, grayscale image of a crowd of people walking, overlaid with a large, light-colored, curved graphic element that resembles a stylized wave or a path. The background is a light, hazy gray.

**Une épargne entrepreneuriale
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondation.com • www.REERvert.com

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**

◆
ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

ARTICLES

Articles

- Du pareil au même,
ou presque
- *Pierre Vadeboncoeur* 12
- Abolir enfin les « commissions
scolaires » (*school boards*)
- *Jean-Marc Léger* 16
- Dix questions-clés pour ouvrir les
portes de la Chine
- *Gilles Châtillon* 18
- Entrevue avec Marc Chevrier
- *Jean-François Cloutier* 29
- « Presque un putsch,
un coup de force »
(P. E. Trudeau)
- *François-Xavier Simard* 41
- EN FINIR AVEC LE
MULTICULTURALISME 49

Dossier

BILAN CHAREST

- De la réingénierie à la
modernisation de l'État
- *Christian Rouillard* 58
- Le feuilleton des sécessions
municipales
- *Laurence Bherer* 69
- En matière d'énergie et
d'environnement
- *Michel Duquette,*
Pierre-Luc Gagnon 78
- L'immigration et la question
linguistique
- *Michel Paillé* 89
- Les relations internationales du
Québec
- *Stéphane Paquin* 101

Lire les essais 113

Indes des annonceurs 139

DU PAREIL AU MÊME, OU PRESQUE

Bush, en cinq ans, n'a pas prononcé le mot «pétrolières» une seule fois. Mais remarquez surtout que les démocrates s'en gardent tout autant.

De quoi ce silence à peu près jamais souligné par les médias est-il le signe? La Réaction repose en grande partie sur un phénomène sociologique dont je veux essayer de préciser la nature. C'est une loi, c'est une constante. Elle se caractérise par l'habitude à peu près générale de gommer les réalités politiques trop crues et d'en présenter de moins compromettantes à leur place. Les secondes voilent les premières et les soustraient à l'attention, donc à la critique. Cela altère gravement la compréhension des faits et pave continuellement la voie à la réaction.

Ainsi, les démocrates ne parlent pas sans équivoque de retirer les troupes d'Irak et de mettre fin à la guerre. Ils ont à ce sujet un langage alambiqué et contradictoire. Ils ne savent pas quoi dire. Ils se contredisent en effet. Ils contestent la politique de Bush mais cherchent un soi-disant compromis dont le but véritable reste sans doute de maintenir, d'une manière ou d'une autre, l'emprise de l'impérialisme américain au Moyen-Orient et en particulier en Irak.

Je monte ce cas en épingle, mais je cherche surtout à en décrire abstraitement le mécanisme afin de le mieux com-

prendre. Celui-ci consiste à occulter certains problèmes aigus en les taisant ou plutôt en concentrant l'attention sur d'autres aspects des choses plus relatifs et moins litigieux. Cela s'appelle noyer le poisson.

Ces roublardises politiciennes s'étendent, par mimétisme ou par intérêt, au journalisme, à la critique politique, qui en reproduisent pour leur compte le modèle. Il s'agit de mettre devant la réalité vraie une réalité substituée correspondant à une représentation atténuée des choses. On masque les questions cruciales. On s'en tient à des idées moyennes, voire, consciemment ou non, au discours officiel, paraphrasé, qu'il soit républicain ou démocrate peu importe, bonne façon d'éluder le fond des choses. La culture politique américaine dilue de tels débats et ramène sans cesse tout extrême au centre qui est à droite.

On commente une politique quelconque pour n'avoir pas à prendre de front celle qui fait problème. C'est une bonne technique. Elle est quasi machinale et commune, de sorte qu'on ne la remarque plus.

De cette manière, on a recours à une certaine contestation limitée comme rempart contre une contestation plus importante. On occupe ainsi la place.

On protège les pétrolières en discutant la guerre à un niveau où l'on évite de poser à fond la question de la guerre de même que celle des pétrolières...

Il n'y aura donc pas à s'étonner que les démocrates remplacent les républicains tout en protégeant eux aussi les intérêts défendus par les républicains...

C'est évidemment un système. Mais ce système est passé dans les mœurs, de sorte que ce n'est plus un système mais une habitude.

La Réaction peut grâce à cela passer inaperçue. Elle se fond dans le décor.

La politique américaine peut en grande partie se glisser ainsi derrière ces apparences.

Le rapport Baker m'apparaît comme un appel du pied aux démocrates pour qu'ils viennent à leur tour jouer la comédie, mais sans en avoir l'air.

Les démocrates, jusqu'à un certain point, sortiront la politique des mensonges de Bush, sauf du mensonge par excellence, le mensonge impérialiste, qu'ils partagent équitablement avec les républicains.

Les observateurs ne font pas dans le pamphlet. Ils ne veulent pas trop voir. Ils ne font pas trop d'hypothèses. Aussi ne disent-ils généralement pas un mot du fond des choses : des pétrolières, de la domination sur les peuples, du vol à main armée des sources d'énergie, et ainsi de suite.

L'édulcoration est un moyen de gouvernement. Une foule de médias participent de cette manière au gouvernement.

Le capital trouve en ce moment son profit à s'exprimer géopolitiquement par un semblant de volonté de réforme, en prenant le parti démocrate comme véhicule pour la sauvegarde des intérêts du capital. L'essentiel n'en sera pas changé mais soutenu au contraire.

Ces médias n'en demandent pas plus et ils entrent dans le jeu, reproduisant par l'imprimé le schéma général de cette mystification tranquille, déjà admise d'emblée par la démocratie américaine. La politique dans ce pays est ainsi constituée qu'elle est vouée d'avance au service des forces du

capital et ne donne par conséquent guère lieu dans son sein à l'existence d'une opposition de principe.

Les Etats-Unis de demain ne seront pas foncièrement différents des Etats-Unis de 2003.

En politique internationale, rien d'essentiel ne changera, sinon des approches, des manières, un langage, plus d'habileté, plus de détours, plus d'efficacité aussi, mais dans le même but qu'auparavant. La perfidie capitaliste se sera raffinée, mais pour survivre. Avec les démocrates, elle va pour le moment dans le sens du courant, par exemple avec les déclarations d'une Hillary Clinton, rhétorique passagère et électoraliste d'ailleurs accompagnée par d'autres encore plus confuses de différents éléments du même parti. □

Le 20 février 2007

**ABOLIR ENFIN LES
« COMMISSIONS
SCOLAIRES »
(SCHOOL BOARDS)**

Le regretté Camille Laurin y avait déjà pensé quand il était ministre de l'Éducation mais le premier ministre René Lévesque estima que c'était inopportun ou prématuré. Depuis lors, aucun gouvernement n'a eu le courage de supprimer cette institution aussi vétuste qu'inutile, de surcroît nuisible et coûteuse.

Remarquons dès le départ que l'organisme responsable du fonctionnement des écoles primaires et secondaires du secteur public porte un nom qui est un parfait anglicisme, traduction littérale de l'anglais, avec le « *board* » rendu par « commission », comme nous eûmes jadis la délicieuse « commission des liqueurs ». On sait d'ailleurs que notre langue administrative, issue de l'anglais pour une large part, fourmille d'anglicismes, comme « honorable », « sous-ministre », jadis « l'Orateur », pour président de l'Assemblée, etc. En vérité, le Canada n'est pas un « pays bilingue » mais un pays de langue anglaise où l'on tente de traduire en français le vocabulaire politique et administratif emprunté au Royaume-Uni, mais en collant le plus possible à la langue anglaise, traduction littérale conçue par des fonctionnaires et des organismes étrangers au génie de la langue française.

* Membre émérite de la Ligue d'action nationale

Pour des raisons d'ordre culturel, politique et linguistique fondamentales (respect de sa langue, respect de soi-même) mais aussi pour des raisons d'ordre administratif et d'ordre financier, il faut que le gouvernement supprime enfin les fameuses « commissions scolaires », dont l'existence constitue un obstacle à la qualité et à la saine gestion du système scolaire. Il ne s'agit pas de mettre en cause les individus, que ce soit les « commissaires » eux-mêmes ou le personnel administratif et technique, dont on ne saurait contester l'engagement et le dévouement. C'est le système qu'il faut changer radicalement.

Comme dans tous les pays modernes d'Occident, le fonctionnement et la gestion du système d'enseignement public (primaire et secondaire, y compris chez nous le « collégial », qui fait partie en réalité du niveau secondaire) doivent incomber désormais à la commune, ou à la « municipalité » comme on dit chez nous. Les communes sont en effet parfaitement équipées pour assumer le rôle actuel des « commissions scolaires », en termes de personnel et de moyens techniques et elles pourraient d'ailleurs absorber une partie des effectifs des C.S., les autres pouvant être repris par la fonction publique québécoise ou recevoir une prime de départ substantielle. Il y aurait désormais, dans chaque municipalité ou dans chaque région, selon le cas, une « direction locale de l'enseignement public » (DLEP) ou une « direction régionale de l'enseignement public » (DREP), oeuvrant en liaison étroite avec les antennes locales et régionales du ministère de l'Éducation.

Il reste à espérer que le gouvernement du Québec saura faire oeuvre de salubrité publique en ce domaine, avec le double souci d'une gestion efficace du système de l'enseignement public et de l'usage scrupuleux des deniers publics. □

DIX QUESTIONS-CLÉS POUR OUVRIR LES PORTES DE LA CHINE

*La Chine obscurcit,
mais il y a clarté à trouver ;
cherchez-la.*

Blaise Pascal, *Les Pensées*

La Chine s'éveille et le monde tremble d'autant plus qu'il ne la connaît pas. On peut affirmer que deux puissants moteurs propulsent l'empire du Milieu dans une forte croissance sans commune mesure depuis près de trente ans.

En premier lieu, signalons des bénéfices macro-économiques contraires à la raison, comme les impacts de la sous-estimation de leur monnaie sur les exportations, l'emprunt sans vergogne de la propriété intellectuelle étrangère, l'exploitation abusive de l'environnement et l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse, sous-payée et souvent sans droit.

* Professeur, écrivain, conseiller auprès de gouvernements et de chefs d'entreprises et carnetier sur le Web, l'auteur est né à Montréal. Diplômé en philosophie, en pédagogie et en administration (MBA), il a principalement œuvré dans le secteur public, le mouvement coopératif et le monde des affaires.

Pour le joindre: gilles@l-chatillon.com

Site internet: www.gilleschatillon.com

Ensuite, soulignons un deuxième avantage concurrentiel, – politique, celui-là – : la mainmise complète, habile et autoritaire du Parti communiste sur l'information, les libertés individuelles et collectives, les institutions, les choix économiques et toutes les figures de la vie sociale.

Et pourtant, le questionnement demeure entier quand on veut expliquer l'étonnant essor de la Chine. En effet, considérons plus à fond : l'énorme potentiel démographique, la logique de rattrapage et de dépassement de l'Occident, le grand désenchantement maoïste, les considérables investissements de capitaux étrangers, le boulimique désir d'enrichissement personnel, les terrains d'expérimentation de Hong Kong et de Taïwan, ainsi que les relais que lui apporte son immense diaspora.

Certes, on ne peut parler de la Chine sans évoquer les problèmes des inégalités et de pauvreté, de prostitution, de corruption et d'atteinte aux droits humains et aux libertés individuelles et collectives.

Le meilleur des deux mondes : un socialisme de marché

La Chine, jadis l'un des pays les plus pauvres de la planète, connaît depuis près de 30 ans une croissance économique fulgurante – de l'ordre de 9 % à 10 % depuis dix ans. Jamais un pays ne s'est autant appuyé sur le reste du monde en purgeant nos capitaux, en siphonnant nos matières premières, en copiant nos technologies, en envahissant nos marchés et en « volant nos emplois », selon l'expression du président mexicain Vicente Fox.

Depuis le slogan « Enrichissez-vous » lancé en 1978 par le président Deng Xiaoping, le processus de modernisation, les politiques de réforme économique et d'ouverture de la

Chine se poursuivent. Cette croissance rapide repose sur le concept d'une «économie socialisme de marché». On a l'impression, nous Occidentaux, que la Chine tire le maximum de sa situation historique d'État communiste totalitaire, en même temps qu'elle applique les pratiques les plus efficaces du capitalisme contemporain. Le meilleur des deux mondes, quoi! Combien de temps va encore durer ce manège stimulant pour les uns et éprouvant pour d'autres?

Encore habité par les images et les observations d'un tout récent voyage en Chine, je propose ici un regard plus serré pour mieux comprendre la nature, les pourquoi et les comment du prochain grand choc que la Chine fera subir à l'humanité – et au Québec – au cours des prochaines décennies.

Voici dix questions-clés à l'adresse des dirigeants politiques ou des gens d'affaires, des consommateurs ou des touristes, des étudiants ou des consultants, qui veulent mieux comprendre la Chine d'aujourd'hui et de demain.

Première question

Faut-il avoir peur des avancées économiques du géant asiatique?

La Chine a achevé l'année 2006 avec une croissance annuelle record de 10,7%, sa meilleure performance en onze ans. Le dragon chinois devrait devenir la troisième économie mondiale dès 2008, derrière les États-Unis et le Japon. L'empire du Milieu va-t-il submerger l'Occident où l'on constate la stagnation des salaires et les suppressions d'emplois en raison de délocalisations vers la Chine? L'invasion de produits chinois inquiète. Les importations à bon marché détruisent certains emplois, mais elles améliorent la qualité de vie des autres. Comme toute division internationale du travail, elles

contraignent nos entreprises à devenir plus innovatrices. Où en serons-nous le jour où les Chinois deviendront aussi innovateurs que nous ? Comme le Japon l'a été après nous avoir copié et vendu des produits bas de gamme, le pays du soleil levant est devenu le champion de la qualité et de la productivité.

Deuxième question

De quoi rêvent les nouveaux riches chinois ?

« De prendre leur voiture pour partir à l'aventure sur les routes du pays en tâchant d'éviter les réalités trop désagréables. » Extrait d'une enquête intitulée « Avec les nouveaux fous du volant – La Chine en cinquième vitesse », réalisée par Ted Conover du *The New York Times* et parue dans le *Courrier international* du 18 janvier 2007. Le changement de politiques économiques – pour ne pas dire de régime – est maintenant appuyé par des générations plus soucieuses de prospérité, d'argent, que d'idéologie. Environ 300 millions de citoyens des villes côtières profitent de la Chine nouvelle. En quinze ans, près de 150 millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté. Toutefois, depuis 2000, les 10 % de Chinois les moins riches ont vu leur revenu décroître de 2,5 %.

Troisième question

Et le milliard de paysans et de migrants laissés pour compte ?

Parce que l'essentiel des incitations économiques a porté sur le déploiement du secteur de la fabrication à travers notamment l'ouverture au commerce et aux investissements étrangers – la Chine, atelier du monde oblige –, les campagnes sont depuis 15 ans les grands laissés pour compte. Les paysans financent même les réformes destinées aux villes.

Cela s'est traduit depuis 1997 par une régression du revenu agricole. Toutefois, l'augmentation de 20% du budget de l'agriculture en 2004 témoigne d'un rétablissement des priorités. La taxe agricole sera aussi démantelée sur cinq ans. Les paysans attendent beaucoup de la levée des contraintes administratives (droit sur le sol, disparition des impôts illégaux, droit de circulation des personnes et liberté des prix). Les migrants – une centaine de millions de paysans venus trouver du travail dans les villes – demeurent les plus pauvres du pays. Le système de sécurité sociale en Chine, déjà très fragile, a aujourd'hui pratiquement disparu.

Quatrième question

Peut-on se fier aux Chinois? On croirait qu'ils « ne veulent pas perdre la face ». Auraient-ils une autre façon de penser et d'agir?

« S'il vous plaît, mentez moins » titrait la revue *The Economist*, en pleine épidémie du SRAS en avril 2003. Pour nous, la Chine ne peut se passer de mensonge. Notre logique cartésienne reste incompréhensible à un interlocuteur chinois « qui est à son gré taoïste devant ses bambous, confucéen en présence de son prince, ou bouddhiste au seuil de la mort » affirme le sinologue François Julien¹. Les Chinois entretiennent un autre rapport que nous à la vérité. Leur discours se caractérise par « l'obliquité » qui laisse entendre, qui évite de dire et qui oblige à lire entre les lignes. La pensée chinoise procède par « détour », à l'inverse de notre démarche philosophique linéaire qui provient de Socrate. Le discours chinois devient une stratégie, considérée comme un processus. Tout fonctionne en termes de régulation et d'harmonie, de flexibilité et de fluidité. Le cercle du Tao avec son *yin* et

¹ Deux auteurs éloquents sur cette question de la pensée chinoise: André Chieng avec *La pratique de la Chine*, Grasset 2006 et surtout François Julien qui a écrit *Le détour et l'accès* chez Grasset, 1995.

son *yang* l'illustre très bien en expliquant toute transformation par l'interaction continue de facteurs à la fois opposés et complémentaires. Comprendre la tendance est essentiel en Chine. L'important, c'est la relation, l'évolution. Ainsi, l'enseignement chinois prône l'apprentissage avant la création, comme les entreprises copient nos produits avant d'innover. En chinois, le même mot «*xue*» signifie à la fois copier et apprendre. *

Cinquième question

Avec la République populaire de Chine, est-il possible de séparer les intérêts économiques des affaires sociales, politiques et écologiques ?

Selon l'économiste de la Banque de Montréal, Sherry Cooper, il est «urgent et essentiel» que le Canada comprenne qu'il ne peut pas, pour sa croissance, compter seulement sur l'économie américaine et qu'il doit s'ouvrir davantage à la Chine. «Nous sommes horrifiés par le non-respect des droits de la personne, affirme-t-elle. Il s'agit d'un régime politique oppressif sans mentionner son piètre dossier en matière environnementale, ce qui nuit aux écosystèmes de toute la planète. Mais cela n'est pas une raison pour manquer le bateau économique chinois.» On est loin ici de la position de la chancelière allemande Angela Merkel qui manifeste plus de fermeté dans le dossier des droits humains en Chine.

Sixième question

Quels seront les impacts des XXIX^e Jeux olympiques d'été qui se tiendront à Beijing en 2008 ?

L'invasion touristique apporte toujours une manne économique majeure. Ce moment fort d'ouverture sur le monde

constituera un atout culturel considérable et un moment grandiose de fierté nationale. Le Parti communiste vit dans l'espérance que ces Jeux deviennent une consécration et dans la crainte qu'un incident ne les menace (révolte populaire, épidémie...). On se souvient qu'en 1936 à Berlin, les JO consacrèrent l'idéologie nazie et qu'en 1988 à Séoul, ils inaugurèrent la démocratie en ouvrant la Corée du Sud au monde. Un autre événement marquant va encren la Chine dans le monde : l'exposition universelle, suivra à Shanghai en 2010. Voici deux événements symboliques majeurs et des rampes névralgiques de relance politique et économique.

Septième question

Comment s'expriment les arts contemporains ? Quel avenir pour les différentes expressions culturelles chinoises ?

L'art contemporain chinois a connu en 2006 un grand bond à l'avant. En cause, l'émergence d'une nouvelle classe de riches collectionneurs qui a fait grimper le prix des toiles de façon vertigineuse. Les arts visuels se démarquent mondialement dans l'univers flamboyant et débridé du film d'art martial, avec par exemple Zhang Yimou (*La malédiction des fleurs dorées*, après *Héros*). Ou encore Chen Kaige (*Adieu ma concubine*) qui a reçu le mandat de réaliser la cérémonie d'ouverture des prochains Jeux olympiques. La Chine envoie cette année huit illustrateurs de BD au festival d'Angoulême. La bande dessinée, longtemps vouée à la propagande, commence à s'exporter. Avez-vous remarqué les lignes avant-gardistes des nombreuses et très hautes nouvelles tours à Shanghai et l'architecture inédite de plusieurs habitations dans les grandes villes ? Et la mode alors à Shanghai ? Afin, profitant d'un engouement croissant pour la langue chinoise, Beijing a créé 130 instituts Confucius dans 50 pays pour atteindre 30 millions d'étudiants aujourd'hui et... 100 millions en 2010.

Huitième question

La Chine proclame sa volonté de coexistence «harmonieuse» avec ses partenaires proches comme lointains. Faut-il tenir cette affirmation comme crédible?

Le dessein géopolitique de la Chine vise à assurer sa sécurité et son rayonnement régional. Au Tibet et au Xinjiang, la présence Han se renforce, vis-à-vis de Taïwan, les pressions sont fortes et continues, alors qu'avec le Japon, les tensions sont récurrentes. Signe des temps, depuis 1990, la République populaire de Chine a augmenté son budget militaire de 10% ou plus par année et elle compte aujourd'hui l'armée la plus nombreuse au monde. L'accroissement exponentiel de la puissance militaire chinoise inquiète plusieurs. En janvier 2007, la Chine rejoint les États-Unis et la Russie en réussissant son premier lancement de missiles antisatellite. Faut-il rester prudent quand l'actuel président Hu Jintao assure «la montée en puissance pacifique» de la Chine?

Neuvième question

L'émergence d'une classe moyenne en Chine serait-elle le prélude à la démocratie?

En termes économiques, la classe moyenne se caractérise par un niveau plus élevé de consommation et elle constitue de loin le principal marché intérieur. Aristote affirmait qu'une classe moyenne nombreuse et prospère pouvait servir de médiation entre les riches et les pauvres. Dans plusieurs pays du monde, les avancées de la classe moyenne ont entraîné des mouvements de démocratisation; par exemple en Amérique latine, en Europe du Sud, ou sur le continent asiatique, en Corée du Sud et à Taïwan. En Chine, rien n'indique que la situation actuelle changera tant que la croissance sera au rendez-vous et partagée par un plus

grand nombre, au-delà des nouveaux riches du Parti unique. La Chine doit renforcer son système social pour parvenir à une économie moins soutenue par les seules exportations, mais plus orientée vers la consommation, qui progresse lentement à vitesse constante.

Dixième question

La Chine s'éveille. Très bien! Alors où va la Chine? Quel est son plan de match? Quelle sera notre place dans cette joute?

Après la mort de Mao, le président Deng Xiaoping lance en 1978 une audacieuse politique d'ouverture destinée à développer les « Quatre modernisations » : l'agriculture, l'industrie, la défense nationale, les sciences et technologies. La nouvelle Chine en est aujourd'hui à cette quatrième étape que l'on nomme ici « l'économie de la connaissance ». Sur cette lancée, des prospectivistes prévoient que la Chine sera la deuxième puissance économique du monde en 2025. Pourrait-elle poursuivre son « Grand bond en avant » sans ouverture à la démocratie, qui a toujours été le vecteur principal de l'émergence des civilisations ?

Pour nous y retrouver, voici quatre scénarios possibles du futur de la Chine : de la révolution, au statu quo².

Premier scénario

Une révolution de plus après le renversement de l'empire en 1911 et celui de la République en 1949. La Chine compte plus de soixante-dix mille manifestations par année prestement mâtées par l'armée ou par différents services d'ordre. L'actuel Parti communiste maîtrise les techniques

² Résumé de *L'année du coq – Chinois et rebelles* de Guy Sorman, Éditions Fayard, 2006.

de répression, les Chinois redoutent les guerres civiles et la démocratie reste l'option de quelques intellectuels tenus sous haute surveillance.

Deuxième scénario

La faillite de l'hyper croissance actuelle en raison du manque d'énergie, de matière première, d'eau et de main-d'œuvre qualifiée, ou à cause de la pollution ou de pandémies provoquées par la concentration des populations dans des villes sans hygiène.

Troisième scénario

Le Parti communiste réussirait une métamorphose en passant de la révolution au totalitarisme, du totalitarisme à l'autoritarisme et de l'autoritarisme à des étapes organisées vers une démocratie. Cette démocratisation réorienterait les choix économiques en quittant l'obsession de la puissance nationale pour le bien-être des citoyens et elle remplacerait les technocrates actuels pour laisser plus de place aux paysans majoritaires.

Quatrième scénario

Le statu quo autoritaire – une dictature – qui maintiendrait le Parti communiste au pouvoir et accroîtrait l'enrichissement de ses membres. Ce bon peuple du silence d'un milliard trois cents millions d'humains resterait la victime captive de la prodigieuse efficacité du Parti.

Ces quatre scénarios vous semblent improbables? Le cinquième qui pourrait s'imposer n'est pas encore écrit! Qu'en pensez-vous?

La réponse semble évidente : tant que la Chine n'appliquera pas les valeurs universelles que sont les droits individuels des personnes et les droits collectifs des citoyens, tant que l'on ne mettra pas en place un système fondé sur la démocratie, la primauté de la loi et de l'État de droit et un gouvernement responsable, alors, l'édification économique trouvera ses limites, et les savoirs et la culture s'étioleront.

Pour fonctionner efficacement, l'économie de marché a besoin des règles de droit, de la liberté d'expression et de la cohésion sociale spécifiques aux démocraties. Sinon, la Chine continuera à courir les dangers des révoltes locales contre les abus de pouvoir, d'un pays miné par les écarts sociaux grandissants et les frustrations d'un écosystème dégradé.

Dans quelle direction la Chine va-t-elle évoluer et quelles en seront les conséquences pour l'Amérique, c'est-à-dire, pour nous ?

Le défi pour nous est désormais de saisir les ressorts et les enjeux inédits de l'expansion spectaculaire de la Chine

L'univers chinois, tout exotique et fascinant qu'il soit, reste incontournable. L'empire du Milieu est entré dans nos rêves, aussi dans nos cauchemars. La Chine ne laissera personne indifférent. Elle pousse à la réflexion ceux qui l'observent changer, et à l'action ceux qui la voient venir. □

ENTREVUE AVEC MARC CHEVRIER

Professeur de science politique à l'UQAM, Marc Chevrier est aussi essayiste. Début 2005, il faisait paraître aux éditions Boréal *Le Temps de l'homme fini* (lire l'article de Dave Anctil dans le numéro de février 2006 de *L'Action nationale*), recueil d'essais traquant les particularités de l'époque actuelle (triomphe de la science, du libéralisme démocratique, éclatement des valeurs, séparation radicale du beau et du vrai, etc.) à travers différents phénomènes tels que le défilé de la fierté gaie, l'inauguration du complexe cinématographique Ex-Centris ou encore la *Symphonie du millénaire*. Précédemment, il publiait dans la revue *Argument* (vol.6, nos 1 et 2) *De l'extrême Byzance*, article en forme de dialogue traitant de «l'impuissance politique du Québec». Très critiques, ses textes se démarquent par un style somptueux et un raffinement de pensée qui le placent, comme l'écrivait Antoine Robitaille, parmi les meilleurs auteurs de sa génération. Récemment, il a accepté de rencontrer *L'Action nationale* pour une entrevue.

Jean-François Cloutier: Marc Chevrier, je voudrais d'abord aborder les grands postulats qui sous-tendent *Le Temps de l'homme fini*. Ce titre fait écho à la pensée de Valéry voulant que nous soyons entrés dans le temps du monde fini, c'est-à-dire un monde où il y aurait eu «bornage définitif», un monde clos. N'exagérons-nous pas, pourtant, quand nous parlons d'une telle finitude? N'y a-t-il pas là une phrase simplement littéraire? Pour l'entrepreneur ou le financier, en effet, le monde n'a aujourd'hui rien de fini – c'est plutôt le contraire –; pour le scientifique également, les récentes découvertes, en génétique

notamment, semblent ouvrir des perspectives jusqu'à tout récemment impensables, de véritables « nouveaux continents »...

Marc Chevrier: Je vois ce que vous voulez dire, mais je ne pense pas qu'il soit exagéré de parler de monde fini ou encore d'homme fini, dans la mesure où les nouvelles découvertes dont vous parlez, en génétique par exemple, se font dans le cadre très restrictif de la science, qui exclut au préalable toute idée d'un « arrière-monde », où les lois découvertes par la raison cesseraient d'agir ou pèseraient moins sur le cours des choses. De même, pour l'entrepreneur qui va en Chine, il n'y a pas de danger de rencontrer une altérité radicale, comme il pouvait encore y en avoir au temps des premiers explorateurs, où les cartes géographiques étaient encore pleines de trous. Où qu'on aille, aujourd'hui, on sait que c'est toujours plus ou moins la même chose qu'on va trouver: un espace balisé par la technique moderne. Ce qui ne veut pas dire, remarquez bien, qu'on ne peut pas découvrir, à l'intérieur de ces limites, des objets d'investigation toujours renouvelés. Notre époque est marquée par le triomphe de la science, qui est aujourd'hui l'unique critère de vérité, et de l'image, au sens large, qui accompagne le discours scientifique. Dans une telle époque, il n'y a plus véritablement d'autre monde possible. C'est très différent du temps des Grecs, qui étaient habités par une cosmogonie forte et de plusieurs mondes. Il s'ensuit que notre monde, bien que nous souffrions plus que jamais d'isolement, est très anthropomorphique; il n'est plus vraiment possible d'échapper à la présence humaine, d'y trouver l'« absence », d'en sortir.

JFC: Avec ce triomphe de la science, vous constatez pour votre part la séparation marquée, aujourd'hui, du vrai et du beau.

MC: Oui. Cette séparation est maintenant complètement achevée. C'est ce qui explique le discrédit actuel de la litté-

rature, qui est ramenée le plus souvent à un simple divertissement. La plupart des artistes contemporains eux-mêmes ne prétendent plus à aucune forme de vérité: ils n'en ont que pour l'authenticité. Entre l'opinion et la vérité scientifique, il n'y a plus place aujourd'hui pour le vraisemblable, auquel carburait la littérature, d'où la disparition d'un critère comme le goût et la difficulté de la délibération et de l'échange véritables: dès que la science n'est plus là pour nous éclairer, on tombe dans le relativisme le plus absolu. Jamais, dans notre monde, subjectivité et objectivité n'ont été si radicalement séparées. Depuis plusieurs années, nous nous sommes habitués à associer le savoir au pouvoir: tout discours invérifiable, « inutile », non positif, qui ne permet d'agir sans encombres sur le réel, est irrecevable pour les gens sérieux. Concrètement, tout savoir qui ne prouve pas son efficacité est un demi-savoir sans valeur.

JFC: L'image dont vous avez parlé vous semble toute-puissante.
Qu'entendez-vous exactement par image ?

MC: Cela va de pair avec la montée en force de la science depuis 1945. Par image, je ne veux pas dire seulement les images au sens strict, mais aussi les schémas, tout produit de l'intellect, en fait. Or les images, par leur transparence, ne laissent aucune place au symbole, dont le propre est de ne pouvoir tenir lieu d'une autre réalité. J'ai été assez frappé par le livre de Daniel Boorstin, paru dans les années 60, qui a prédit exactement ce qui allait se passer dans nos sociétés étourdies par le virtuel. Regardez la jeunesse actuelle: elle est complètement « écranisée », avec ses téléphones portables, télévisions, ordinateurs... L'homme contemporain tolère de moins en moins la médiation du symbole qui lui permettrait d'atteindre quelque chose par la communion.

JFC: Encore là, n'exagérez-vous pas? À *L'Action nationale*, il s'en trouve pour qui le drapeau fleurdelisé est encore, semble-t-il, un symbole très fort, capable d'engendrer une vraie ferveur...

MC: Certes, il est peut-être exagéré d'affirmer qu'il n'y a plus aucun symbole. Il reste encore des résistances, encore que j'aie senti plus de ferveur dans les défilés de la fierté gaie que dans ceux de la Saint-Jean-Baptiste – surtout chez les non-gais... Je constate pour ma part une renaissance des symboles dans l'engouement de la jeunesse pour un certain Moyen Âge héraldique. Il faut voir des adolescents jouer au mont Royal à Donjons & Dragons grandeur nature pour s'en convaincre: on en voit avec des épées luxueuses, des capes, des armures, des costumes complets, épousant des coutumes et des valeurs d'un tout autre temps, comme l'amour courtois, les serments: d'où peut donc venir cet engouement, surgi de nulle part? Ce n'est sûrement pas l'école qui l'a suscité. On voit cela aussi dans la littérature populaire anglo-saxonne qui prise encore les symboles et les codes d'un certain Moyen Âge, au contraire de la littérature française qui exalte plutôt la modernité. Par ailleurs, si la modernité mène la vie dure aux symboles, pour ce qui est de la seule ferveur, Baudelaire avait déjà prédit qu'elle survivrait à la foi en la science, et notre époque n'en est pas exempte, comme on le voit tous les jours dans des émissions comme *Star Académie* et *Loft Story* par exemple.

JFC: Dans votre livre, vous n'êtes pas tendre à l'endroit du libéralisme démocratique, qui aurait engendré un monde où nous serions «esclaves» de notre liberté et, curieusement, moins indépendants qu'auparavant.

MC: Entendons-nous, je suis conscient des conquêtes inestimables que le libéralisme nous a permis de faire. Il ne s'agit pas d'être ingrat; cependant, il faut le reconnaître, le libéralisme démocratique, tel qu'il est aujourd'hui, est un projet conçu pour les dieux. La prodigieuse liberté qu'il nous laisse,

comme individus, déliés de toute contrainte, est effrayante et elle a paradoxalement pour conséquence de nous rendre conformistes, car nous ne pouvons faire autrement que de chercher à la restreindre en nous pliant à un certain nombre de règles convenues. Les sondages, qui ne sont rien d'autre qu'une collection d'opinions informes de gens isolés, en viennent à forger une toute-puissante opinion publique, à laquelle politiciens et citoyens de toutes tendances se sentent obligés de se rallier, en l'absence d'un meilleur critère de jugement, et ainsi une vraie opinion publique est-elle souvent à la remorque des sondages. Les médias n'offrent plus guère d'autres sources de jugement; à travers les chaînes d'information continue, ils ne diffusent qu'une information neutre et sans relief, qui se veut néanmoins toujours plus photographique de la réalité vécue. Dans ce contexte, certaines images acquièrent une puissance énorme, capable d'influencer par effet mimétique des masses considérables; les individus, perdus dans l'abîme de leur isolement, sont trop faibles pour se soustraire à la puissance captatrice des images. Et aujourd'hui, à peu près tout le monde communique à cet évangile du prétendu « libre choix ». La droite néolibérale et la gauche radicale se rejoignent dans une certaine idée du sujet qui repose sur un individualisme radical: pour les uns, il s'agit de donner l'entière liberté sur le plan économique; pour les autres, c'est sur le plan moral, au nom de l'égalité de tous, qu'on ne saurait plus collectivement exercer la moindre pression. En fait, il n'y a étonnamment que les conservateurs pour affirmer réellement autre chose, eux qui défendent la force de la tradition et qui tiennent à une hiérarchie sur le plan des valeurs. Ce sont eux qui ont formulé la critique la plus étendue du monde tel qu'il est aujourd'hui, bien que beaucoup épousent en fait les mantras du libéralisme économique.

JFC: À ce propos, vous êtes particulièrement critique des effets que le libéralisme total a eus dans l'éducation.

MC: Oui, l'école est aujourd'hui le lieu de rencontre des principaux problèmes de notre société. Une conception rousseauiste et très libérale de l'éducation y prévaut, selon laquelle l'élève est d'ores et déjà maître de lui-même et le professeur n'est là que pour le guider. L'élève est placé, comme on dit, «au cœur du système». Au Québec, cela est particulièrement vrai, parce qu'il n'existait pas de tradition scolaire antérieure forte pour s'opposer – ou à tout le moins le tempérer – au mouvement né dans les années 1960, qui s'est sensiblement accentué depuis et singulièrement avec la nouvelle réforme scolaire. Dans cette conception, le savoir du maître est haï, parce qu'il institue une distance intolérable entre le «s'éduquant» et ce dernier, distance qui risque d'humilier l'élève, et on en vient à vouloir former, au lieu de véritables maîtres, essentiellement des techniciens qui appliquent le programme et qui n'ont pas de connaissances spécifiques dans telle ou telle matière. Depuis la réforme Chagnon, il n'est pratiquement plus possible pour un diplômé de maîtrise en histoire, en physique ou en littérature d'enseigner au secondaire; s'il veut le faire, il doit encore faire quatre ans de pédagogie! N'est-ce pas aberrant? On s'interdit avec une telle conception de transmettre quoi que ce soit et l'école, ainsi, ne distille plus qu'un vaste ennui. Le Parti québécois, d'ailleurs, est pour beaucoup dans cette évolution. De mèche avec certains syndicats et les chantages à gogo de l'école progressiste, il a formé ce que j'appelle le complexe «pédagogo-ministériel». S'il pense qu'il va créer des esprits libres de la sorte, susceptibles d'embrasser la cause de la souveraineté, qu'il se détrompe! C'est plutôt l'autoroute du statu quo qu'il construit! C'est assez étonnant que ce rousseauisme triomphe sous couvert d'un socio-constructivisme lénifiant, alors qu'aucune étude n'a

prouvé l'efficacité des méthodes et des concepts à la base de la réforme scolaire. Au contraire, il semble plutôt que ce soit la méthode traditionnelle – ou directe – qui donne les meilleurs résultats. Cela montre la force incontestée des postulats libéraux et égalitaristes dans notre vision du monde.

JFC: Puisque vous parlez du Parti québécois, venons-en – vous savez que cette revue n'y est pas indifférente –, à la question du Québec. C'était l'objet de votre long article dans *Argument* et dans *L'Homme fini*, quoique vous n'en traitiez pas spécifiquement, le Québec reste très présent. Je vous demanderais d'abord quelles sont vos grandes impressions sur le Québec actuel.

MC: Mon impression est qu'en dépit des multiples progrès, il y a encore ici un complexe collectif qu'on ne veut pas s'avouer. Prenez les récentes éditions de la Fête nationale dont on parlait plus tôt: on y a tout fait pour que le collectif n'apparaisse pas, parce que peut-être on aurait peur de ce qu'on verrait, ou honte. On préfère nous montrer la nation sous forme de fragments, soit à travers ses minorités de tout genre ou encore sous la forme de ses agents neutres: Hydro-Québec, Loto-Québec, la SAQ, etc. La Saint-Jean, par ailleurs, est l'une des rares institutions québécoises. Nous sommes une culture qui a rarement réussi, autrement, à se faire performative, c'est-à-dire, à réaliser sa définition par un acte collectif réussi.

JFC: Dans *L'Extrême Byzance*, c'est quelque chose que vous reprochez beaucoup au Québec, le fait de s'être contenté d'illusions, d'avoir enjolivé son régime politique, notamment avec l'idée du pacte fondateur égalitaire entre les deux nations, qui au fond n'a jamais existé que dans l'esprit des Canadiens français. Vous dénoncez ici un certain romantisme débonnaire.

MC: Oui. À ce romantisme débonnaire qui se perpétue aujourd'hui tant chez les fédéralistes que chez les souverainistes, sous un certain aspect, je préfère quant à moi la luci-

dité. Nous devons regarder la réalité en face : nous sommes un État provincial relativement pauvre. Nous recevons plusieurs milliards chaque année en péréquation. Je suis bien au fait des arguments des souverainistes : qu'on ne recevrait peut-être pas notre juste part d'investissement fédéral en recherche et développement et qu'il y aurait un certain déséquilibre fiscal, mais il reste que le manque à gagner n'approche pas l'ampleur des sommes qu'on espère récupérer par l'accession à l'indépendance. Or, depuis des années, on veut nous vendre la souveraineté comme un projet rentable, sans douleur, un projet de bénéfices économiques. C'est à mon avis illusoire. Si je ne suis pas contre la souveraineté, je ne crois pas cependant qu'elle puisse se faire sans sacrifices. Et puis, je partage la critique que Guy Laforest a faite de l'angélisme indémodable de nos élites politiques, qui restent aveugles aux risques d'un référendum. En tant que nation faible, nous devrions être conscients des conséquences d'un autre échec, qui l'affaiblirait encore plus, et agir avec prudence. Pour le Canada anglais, chaque consultation est vue comme une révolte et après 80 (rapatriement de la Constitution) comme après 95 (Loi sur la clarté, commandites), nous y avons goûté. Également, nous nous berçons d'illusions quant à une éventuelle reconnaissance d'un Québec souverain. Les souverainistes ont accueilli le jugement de la Cour suprême sur le droit de se séparer quasiment dans la joie, alors qu'il contient des subtilités potentiellement venimeuses, et ils sont convaincus que la France et les États-Unis seront rapidement de leur côté si le Oui l'emporte. J'ai plutôt tendance à partager les idées d'Anne Legaré sur les dispositions des États-Unis, et je constate que la France est de moins en moins gaulliste, donc moins portée à embrasser la cause de l'émancipation des petites nations. Le Canada actuel fait bien son affaire, en tant qu'il est pour elle une porte d'entrée dans le monde anglophone.

JFC: L'appel républicain au sacrifice patriotique et à la lucidité est noble, mais sur le plancher des vaches, pensez-vous vraiment qu'il soit possible, aujourd'hui, de réaliser l'indépendance en claironnant des vérités aussi désagréables à entendre ?

MC: Eh bien, si nous devons faire la souveraineté par des astuces et des enjolivements perpétuels, je ne crois pas que nous méritions d'être libres. Ce qui ne veut pas dire que dans l'arène politique, il ne faille pas recourir à la ruse. Par ailleurs, il faudrait bien que le PQ nous rappelle un jour pourquoi, aujourd'hui, nous nous devons d'être libres en tant que nation. La base de l'argumentaire souverainiste vient des années 60, tandis que le Québec était décrit comme peuple opprimé. Or les souverainistes ont cessé de tenir le langage de la décolonisation. Quelle est la nature de la domination aujourd'hui, qui justifie une telle action ? Le déséquilibre fiscal ? S'il n'y a pas de réelle domination, pourquoi faire l'indépendance ? Il faudrait bien que le Parti le précise.

JFC: Vous semblez bien pessimiste. Dans votre article, vous parlez du triomphe actuel de ceux que vous appelez les *canadianistes*, pour bien les distinguer des fédéralistes.

MC: Oui, les *canadianistes* sont ces Canadiens français, tels que Trudeau et Chrétien, qui ont fait acte d'allégeance inconditionnelle au Canada qui cherche davantage à se préserver qu'à épouser le principe fédéral. Ceux-là ont réussi un tant soit peu à faire avancer leurs idées, en parvenant par exemple à imposer un bilinguisme *coast to coast* dans les dix provinces égales. Ils ont eu et continuent d'avoir bien plus que leur part de pouvoir à Ottawa, par rapport à leur importance réelle, et on commence même, semble-t-il, à voir se réaliser leur rêve, avec des communautés réellement francophones, constituées de Québécois émigrés, qui prennent forme en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, à la faveur du boum économique. Quant aux fédéralistes québécois,

aux authentiques fédéralistes, c'est-à-dire ceux qui croient à l'équilibre des pouvoirs entre les deux États du Québec et du Canada, il faut bien reconnaître qu'ils n'ont pas été beaucoup plus chanceux que les souverainistes depuis 40 ans. D'ailleurs, il faut remarquer que nos fédéralistes sont en général d'une espèce assez curieuse : je ne suis pas loin d'admettre que Trudeau n'avait pas tort lorsqu'il disait que tous les Québécois étaient plus ou moins des séparatistes latents. Tout se passe comme si le gouvernement fédéral était pour eux un gouvernement étranger, pour ne pas dire impérial, sous lequel il s'agissait seulement de s'abriter, parce qu'il est source de prestige et de puissance, en s'efforçant toutefois de partager le moins de choses possible avec lui, en allant seulement y chercher le plus gros « butin » possible. Or, le principe fédéral sous-entend normalement un dialogue et une réelle participation des instances étatiques au niveau fédéral. Remarquez, les Canadiens anglais ne sont guère mieux fédéralistes que les Québécois : là où ceux-ci insistent exclusivement sur la séparation des compétences législatives, ceux-là insistent totalement sur l'interdépendance entre les deux paliers de gouvernement, jusqu'à en oublier que ces deux-là sont distincts.

JFC: Comment, dans ces circonstances, envisagez-vous l'avenir du Québec et du Canada ?

MC: Pas plus qu'un autre, je n'ai de boule de cristal et tout me semble encore possible. Je me bornerai à évoquer le scénario que je crains le plus, celui de la « petite séparation ». C'est précisément ce qui se passe depuis 1995, c'est la poursuite du « ni oui ni non » où le Québec continue de réclamer son dû au gouvernement fédéral, sans y prendre vraiment part. Dans ce scénario, les souverainistes envoient un fort contingent de députés à Ottawa, sans que rien ne se règle. Le Québec se replie alors dans un monde parallèle ayant de moins en moins rapport avec la réalité. Je ne vois

rien de plus pernicieux qu'une telle situation de protestation plus ou moins résignée, qui se paie de la reconnaissance symbolique de la nation. Dans notre histoire de nation « provincialisée », c'est-à-dire assujettie à l'*imperium* britannique, la quête de reconnaissance de notre spécificité a hélas pris le pas sur l'affirmation de notre liberté collective.

JFC: Dans son article, Dave Anctil aborde votre travail à partir du concept de génération. Vous-même consacrez quelques belles pages à la génération dont vous faites partie. Le moment où vous êtes né vous paraît-il quelque chose de crucial ?

MC: Je dirais que c'est quelque chose de marquant, mais pas de déterminant. En effet, il est certain que nous avons été marqués, nous de la dite « génération X », par un certain nombre de contraintes et d'événements qui nous a conféré une vision du monde particulière. Nous sommes une génération tardive qui a longtemps souffert de précarité intellectuelle. Nous avons été littéralement écrasés par le discours boomer sur la Révolution tranquille. En outre, nous avons 20 ans lorsque le Mur de Berlin est tombé et que l'URSS s'est effondrée. Par conséquent, nous sommes sceptiques à l'égard des grands systèmes collectifs et nous avons baigné dans une atmosphère de fin de l'histoire. Nous savons que nous vivons dans un monde relativiste. Nous peinons à avancer pour la plupart d'entre nous avec nos propres certitudes. Aussi, notre ambition est peut-être moins d'affirmer quelque chose que de restaurer la dynamique dialectique de la société. Nous sommes des libéraux, mais nous avons des réserves. Nous sommes acquis à l'idée d'égalité, mais nous réclamons en même temps un minimum d'autorité et nous nous opposons à une modernité radicale dépolitisante. C'est là à mon sens une entreprise de rénovation que nous tentons, par opposition à une entreprise révolutionnaire ou à une renaissance. Par ailleurs, je le répète, le concept de génération n'est pas absolument déterminant. Je partage

beaucoup d'idées avec des boomers et je peux m'opposer aux thèses de gens de mon âge. Je me sens très près, par exemple, de quelqu'un comme Jacques Beauchemin.

JFC: De ce point de vue, vous me permettez de suggérer que votre position sur le Québec soit marquée par votre âge. Si on vous sent fondamentalement sympathique à la cause souverainiste prônée par les baby-boomers, vous êtes aussi très critique vis-à-vis d'elle et vous êtes jaloux de votre indépendance. L'engagement ne semble pas votre valeur cardinale, non plus que l'enthousiasme contagieux votre plus grande qualité...

MC: Eh bien... Disons que pour l'instant je me borne à un travail d'explicitation de la société, qui me paraît salutaire car je trouve que nous sommes engoncés dans de très mauvaises grilles de lecture, particulièrement en ce qui concerne la politique québécoise. Je nous trouve en outre bien provinciaux: il y aurait des parallèles frappants à établir entre notre situation et celle, par exemple, de l'Écosse ou d'autres nations annexées. Je m'implique dans certaines causes, à un niveau local. J'ai fondé, avec Éric Bédard et plusieurs autres intellectuels, le Collectif pour une éducation de qualité, qui a secoué la morne unanimité de façade qui se faisait sur la réforme scolaire au Québec. De toute façon, je ne cherche pas à faire école. Ma devise est: Pense par toi-même, plutôt que de chercher un gourou. □

Il y a 25 ans

« PRESQUE UN PUTSCH,
UN COUP DE FORCE »

(P. E. TRUDEAU)

Il y a 25 ans entré en vigueur, le 17 avril 1982, une importante modification de la constitution du Canada, la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui a donné naissance à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette charte a été imposée par Trudeau au Québec avec l'accord des neuf provinces anglophones. Trudeau a reconnu en 1986 « qu'à cette dernière étape il fallait presque un putsch, un coup de force. »¹

La Charte canadienne avait entre autres pour but de contrer la Charte québécoise de la langue française au sujet de la langue d'enseignement. Michael Kirby, alors chargé du dossier constitutionnel, l'a reconnu par la suite, comme l'a écrit l'ancien conseiller de Trudeau, André Burelle: « Michael Kirby ne s'y trompait pas, la charte voulue par M. Trudeau visait bel et bien à neutraliser en priorité la loi 101. Les droits linguistiques s'y trouvent en effet élevés au rang de droits fondamentaux des individus soustraits à la clause nonobstant, tandis que les autres droits de la personne,

¹ In Clarkson, Stephen et McCall, *Christina, Trudeau: l'homme, l'utopie, l'histoire*, Montréal, Boréal, 1990, p. 257 et note p. 407.

* Auteur du livre *Le vrai visage de Pierre Elliott Trudeau*, Les Intouchables, 2006

même les plus fondamentaux, y sont assujettis à la clause dérogatoire.» André Burelle avoue qu'à l'époque, lui-même «en arrive en gros à la même conclusion que Kirby.»²

Mais Trudeau n'a pas osé modifier la constitution canadienne sans l'accord de l'Ontario, ni assujettir cette province à l'article 133 imposant au Québec l'usage du français et de l'anglais au parlement provincial et devant les tribunaux. Il l'a avoué lors d'une entrevue au *Devoir* le 18 juin 1983 : «On me dit: "Mais pourquoi avez-vous imposé la clause sur l'éducation au Québec, et pourquoi n'avez-vous pas imposé l'article 133 à l'Ontario?" Pour une raison bien simple, c'est que je serais allé à Londres sans alliés et j'avais besoin au moins d'une ou de deux provinces.»

Le premier ministre du Québec, René Lévesque, a rappelé à Trudeau le point de vue du Québec dans une lettre rendue publique le 17 décembre 1982 : «Entente nocturne signée il y a un peu plus d'un an³ entre les gouvernements anglophones du Canada et le vôtre, [...] le *Canada Bill* n'en demeure pas moins foncièrement illégitime, et par conséquent absolument inacceptable aux yeux du Québec, de son gouvernement et j'en suis convaincu, de l'immense majorité des Québécois. Il sera donc impossible pour tout gouvernement digne de ce nom au Québec d'accepter une telle réduction draconienne et unilatérale des pouvoirs de notre Assemblée nationale.»⁴

Environ deux semaines plus tard, l'ancien directeur du *Devoir*, Claude Ryan, écrivait dans ce même journal à titre de député libéral à l'Assemblée nationale du Québec : «Il aura

2 Burelle, André, *Pierre Elliott Trudeau: l'intellectuel et le politique*, Montréal, Fides, 2005, p. 85 et note 132.

3 «La nuit des longs couteaux», le 5 novembre 1981.

4 *Le Devoir*, 18 décembre 1982.

fallu qu'il ait à sa tête un premier ministre francophone issu du Québec pour que le gouvernement fédéral ose proposer, voire imposer contre la volonté formellement exprimée du Québec, la solution inacceptable que définit la *Loi constitutionnelle de 1982*.»⁵

Transformer le NON du Québec en OUI

Malgré l'opposition de l'Assemblée nationale du Québec à son projet de modification de la constitution du Canada, Trudeau a tenté de transformer ce NON du Québec en OUI.

L'Assemblée nationale du Québec s'était prononcée une première fois, le 2 octobre 1981, contre le projet de modification de la constitution du Canada: 92,5 % des députés s'y étaient alors opposés, y compris la plupart de ceux de l'opposition libérale. Il y a eu ensuite la nuit des longs couteaux dans le dos du Québec, à Ottawa, le 5 novembre 1981. Environ un mois après cette nuit funeste, soit le 1^{er} décembre 1981, l'Assemblée nationale du Québec s'est prononcée une deuxième fois contre le projet de modification de la constitution du Canada: cette fois, 64,8 % des députés ont voté contre ce projet. Ce pourcentage était moins élevé que lors du vote précédent parce que les députés du Parti libéral du Québec n'ont pas osé tenir tête une deuxième fois au grand frère fédéral, le Parti libéral du Canada.

Malgré cette seconde opposition du Québec, le projet de Trudeau a été quand même approuvé par Ottawa le 2 décembre 1981: 91,1 % des députés au Parlement canadien (246 sur 270), dont 70 des 75 députés québécois à Ottawa (93,3 %), ont alors voté pour ce projet, comme on peut le constater dans le tableau suivant:

⁵ *Le Devoir*, 30 décembre 1982.

VOTES DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC ET AU PARLEMENT CANADIEN
AU SUJET DU PROJET DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

		Pour la motion		Contre la motion		Total	
		Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Votes lors des deux motions de l'Assemblée nationale du Québec contre le projet de modification de la constitution du Canada	le 2 octobre 1981	111	92,5	9	7,5	120	100
	le 1 ^{er} décembre 1981	70	64,8	38	35,2	108	100
		Contre la motion		Pour la motion		Total	
		Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Votes des députés québécois au Parlement canadien le 2 décembre 1981 lors de la motion sur le projet de modification de la constitution du Canada		5	6,7	70	93,3	75	100
		Pour la motion à Québec		Contre la motion à Québec		Total	
		Contre la motion à Ottawa		Pour la motion à Ottawa			
		Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Votes des députés québécois au Parlement canadien le 2 décembre 1981	plus les votes des députés à l'Assemblée nationale du Québec le 2 octobre 1981	116	59,5	79	40,5	195	
	plus les votes des députés à l'Assemblée nationale du Québec le 1 ^{er} décembre 1981	75	41,0	108	59,0	183	100

Les députés du Québec qui auraient « approuvé l'entente »

Dans ses *Mémoires politiques* (1993), Trudeau a tenté de transformer le NON formel du Québec en un OUI à sa modification de la constitution canadienne. Pour y parvenir, il a d'abord additionné les votes des députés québécois au Parlement canadien à ceux des députés à l'Assemblée nationale du Québec, et ensuite il n'a tenu compte que de l'une des deux motions de l'Assemblée nationale du Québec à ce sujet.

Ainsi, faisant fi de la première motion de l'Assemblée nationale du Québec le 2 octobre 1981, et ne retenant que la deuxième motion le 1^{er} décembre 1981, Trudeau en arrive à la conclusion suivante: « Si vous ajoutez le nombre des législateurs de l'Assemblée nationale qui ont refusé de désapprouver l'entente [38] au nombre des élus québécois qui l'ont approuvée aux Communes [70], vous constatez qu'une moyenne pondérée de 65 p. 100 des députés élus au Québec ont approuvé l'entente sur le rapatriement. On peut certes contester cette analyse arithmétique en prétendant que seul le gouvernement du Québec peut parler pour les Québécois. Mais cette prétention constitue la définition même du séparatisme. »⁶

On peut d'abord s'amuser à « contester cette analyse arithmétique »: la moyenne pondérée ($35,2 + 93,3 = 128,5/2 = 64,25\%$) peut être arrondie à 64%, et non à 65%! Cette « analyse » pose surtout un problème de signification, de sens: les députés de l'opposition à l'Assemblée nationale de Québec qui ont « refusé de désapprouver l'entente » lors du deuxième vote n'ont pas nécessairement « approuvé l'entente », comme le montre leur vote lors de la première motion: 33 des 42 députés libéraux présents, dont le chef

6 Trudeau, Pierre Elliott, *Mémoires politiques*, Le Jour, 1993, p. 295.

de l'opposition, M. Claude Ryan, ont alors voté pour la motion d'opposition au projet fédéral. Ce dernier écrivait, quelques jours après la mort de Trudeau : « Cette opération [de changement constitutionnel] déboucha sur l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*, laquelle fut adoptée contre l'opposition formelle d'une très forte majorité de députés de l'Assemblée nationale. C'était du jamais vu dans l'histoire constitutionnelle du pays. »⁷

Les députés du Québec qui « s'opposaient irréductiblement à l'entente »

Trois ans après la publication de ses *Mémoires politiques* (1993), Trudeau a dû se rendre compte de la faiblesse de son argumentation selon laquelle « une moyenne pondérée de 65 % des députés élus au Québec ont approuvé l'entente sur le rapatriement. » C'est sans doute pourquoi, en 1996, il insistait plutôt sur le faible pourcentage de ceux qui se sont opposés à cette entente : « Ainsi, moins de 40 pour 100 des députés élus au fédéral [5] et au provincial [70] par les citoyens du Québec s'opposaient irréductiblement à l'entente constitutionnelle. »⁸

On peut encore s'amuser à « contester cette analyse arithmétique » : ce n'était pas « moins de 40 % », mais en fait 41 % de tous ces députés qui « s'opposaient irréductiblement à l'entente constitutionnelle », et toujours selon les votes de décembre 1981. Mais en retenant plutôt le premier vote de l'Assemblée nationale du Québec, le 2 octobre 1981, on peut alors dire que près de 60 % (soit 59,5 %) « des députés élus au fédéral [5] et au provincial [111] par les citoyens du Québec s'opposaient irréductiblement à l'entente constitutionnelle »

7 *La Presse*, 30 septembre 2000

8 Trudeau, Pierre Elliott, *À contre-courant, textes choisis, 1939-1996*, Stanké, 1996, p. 283-284.

(en paraphrasant Trudeau en 1996). C'est pourquoi Lucien Bouchard, alors qu'il était premier ministre du Québec, a pu conclure: «M. Trudeau trafique à ce sujet les dates et les votes. Dans son livre, M. Ryan⁹ juge sévèrement ces tentatives de "faire croire qu'une majorité des parlementaires siégeant à Québec et à Ottawa avaient approuvé son projet". Il conclut que M. Trudeau s'adonne à "une déformation de l'histoire".»¹⁰

Les députés le plus en mesure de défendre les intérêts des Québécois sont les députés à l'Assemblée nationale du Québec, et non pas les députés québécois siégeant à Ottawa qui sont inféodés à un parti pancanadien (sauf ceux du Bloc québécois) et au sein duquel ils constitueront toujours une faible minorité.

Parler au nom du Québec

Deux ans avant son décès, Trudeau rappelle son analyse arithmétique (selon laquelle sa modification de la constitution du Canada aurait eu l'appui d'une majorité des députés québécois siégeant à Ottawa, plus ceux siégeant à l'Assemblée nationale du Québec), puis il ajoute: «Bien entendu, cet argument est rejeté par ceux qui proclament que seul le gouvernement du Québec parle au nom du peuple québécois. Si c'est là votre point de vue, vous êtes par définition séparatiste, parce que, si vous croyiez au Canada, vous reconnaîtrez que le gouvernement du Québec parle au nom des Québécois dans certains champs de compétence comme l'éducation et la santé, tandis que le gouvernement fédéral parle en leur nom dans d'autres champs de compétence, notamment dans les affaires étrangères et le commerce

⁹ Ryan, Claude, *Regards sur le fédéralisme canadien*, 1995.

¹⁰ *Le Devoir*, 10 février 1996.

interprovincial.»¹¹ Pourtant, en modifiant la constitution canadienne en 1982 malgré l'opposition du Québec, le gouvernement fédéral dirigé par Trudeau a parlé au nom des Québécois dans au moins un des champs de compétence qu'il reconnaît au gouvernement du Québec, soit l'éducation: en effet, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* donne aux citoyens canadiens le droit «de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire ou secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province.» (article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*)

Un coup de force toujours inacceptable

Le 17 avril 2002, à l'occasion du vingtième anniversaire du coup de force de Trudeau, les 106 députés présents à l'Assemblée nationale du Québec ont adopté à l'unanimité la motion suivante, proposée par le premier ministre Bernard Landry:

«L'Assemblée nationale réaffirme qu'elle n'a jamais adhéré à la Loi constitutionnelle de 1982, qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans le consentement du gouvernement québécois et de l'Assemblée nationale et que celle-ci est toujours inacceptable au Québec.»¹²

Il faut souhaiter qu'une motion semblable soit adoptée de nouveau à l'unanimité à l'Assemblée nationale du Québec le 17 avril prochain, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la modification unilatérale de la constitution du Canada par Trudeau en 1982. □

11 Trudeau, Pierre Elliott, avec la collaboration de Ron Graham, *Trudeau: l'essentiel de sa pensée politique*, Le Jour, 1998, p. 163.

12 *Le Devoir*, 18 avril 2002.

**Manifeste pour un Québec
laïque et souverain**

**EN FINIR AVEC LE
MULTICULTURALISME**

Le débat qui fait rage sur l'accommodement raisonnable a le mérite de confirmer la volonté d'une majorité nette de Québécois de faire prévaloir l'égalité, la laïcité, et le partage d'une culture commune comme principes d'intégration. Ce débat appartient à l'ensemble de la nation, croyants comme athées, ruraux comme citadins, natifs comme immigrés.

Deux modèles d'intégration : multiculturalisme et laïcité

Ce débat illustre la confrontation entre deux modèles d'intégration qui reposent sur deux conceptions distinctes de la démocratie moderne.

Le premier modèle, le multiculturalisme, est celui que le Canada a adopté. Il repose sur un principe de cohabitation dans la différence. Principe bien exposé dans le guide *Le Canada et les nouveaux arrivants* du ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration: «Le Canada est peuplé de gens qui sont arrivés de toutes les régions du monde. Par sa *Loi sur le multiculturalisme canadien*, le gouvernement encourage les Canadiens à être fiers de leur langue, de leur religion et de leur héritage, et à conserver leurs coutumes et leurs traditions. ». Voilà le principe d'intégration du multiculturalisme, un principe non contraignant d'intégration, même dans l'espace public.

Le second modèle, celui que le Québec a choisi démocratiquement depuis la Révolution tranquille, est plus laïque et d'inspiration plus républicaine. Ce modèle met l'accent sur la liberté et l'égalité, en valorisant l'inclusion de tous à la communauté nationale via le partage d'une culture commune, notamment par la langue française. Il favorise un vivre-ensemble fondé sur ces principes communs. Vivre-ensemble offert en accueil aux nouveaux arrivants et basé sur l'adhésion à une culture partagée.

Notre société a fait le choix d'un autre modèle d'ouverture à la diversité et d'accueil des nouveaux arrivants, qui valorise le vivre-ensemble, plutôt que le vivre-dans-la-différence, comme fondement de la démocratie.

Toute nation a le droit de faire ses choix démocratiques et le modèle d'intégration que le Québec privilégie est pleinement légitime. Les événements récents rappellent aux Québécois que leur modèle de société est dénaturé par le cadre juridique et politique du Canada, puisque le principe du multiculturalisme est enchâssé dans la Constitution de 1982, que le Québec n'a jamais adoptée. L'écart entre le verdict de la Cour suprême et celui de la Cour d'appel du Québec sur le port du kirpan illustre les restrictions imposées au Québec par le Canada.

L' « affaire Hérouxville » et l'affirmation de l'existence du Québec

Le débat sur les accommodements raisonnables est révélateur du conflit entre le modèle canadien et le modèle québécois. La diffusion de l'esprit du multiculturalisme et sa promotion idéologique active sèment la confusion quant aux principes et aux conduites à suivre dans l'organisation de l'espace public québécois. L'accommodement raisonnable

est devenu une notion fourre-tout, où les principes juridiques sont noyés dans des décisions d'ordre administratif. Le modèle multiculturaliste canadien entre en conflit avec le modèle laïque québécois et son principe d'intégration qui passe par le vivre-ensemble. Ce conflit engendre des entorses au principe de l'égalité dans la laïcité, que les Québécois ont choisi depuis la Révolution tranquille.

Le fameux code d'Hérouxville, certes maladroit, voulait néanmoins rappeler une vérité partagée par la majorité : le Québec existe comme société avec ses valeurs et sa culture propres. Vérité cachée par les lois de citoyenneté canadienne et voilée par l'application de la loi sur le multiculturalisme. La multiplication des accommodements raisonnables prive les citoyens d'un espace public neutre. Cela encourage des pratiques administratives et des normes d'organisation de la vie publique contraires aux principes d'intégration québécois. Ces pratiques, et les principes qui les inspirent, séparent au lieu de réunir, opposent au lieu de concilier, maintiennent dans la différence au lieu de rassembler. Les débordements dans le débat lancé par Hérouxville ne doivent pas tromper : ce n'est pas telle ou telle religion qui est en cause, mais bien le multiculturalisme comme modèle d'intégration et de société.

Le Québec ne doit pas craindre de valoriser son modèle d'intégration. Au contraire, offrir une culture nationale en partage est un principe généreux et inclusif. Le Québec sera d'autant mieux en mesure d'intégrer qu'il n'y aura aucune confusion sur le cadre de son hospitalité. La culture québécoise existe et c'est parce que nous voulons l'offrir en partage que nous avons fait le choix d'accueillir des immigrants. Le débat actuel nous amène à voir que ce conflit entre modèle canadien et modèle québécois est inévitable dans le cadre canadien.

La souveraineté pour trancher entre multiculturalisme canadien et laïcité québécoise

Nous croyons que les Québécois veulent que soient affirmés les principes d'égalité, de laïcité publique, dans un cadre où la culture commune compte, inspirant les principes d'intégration et les modalités de règlement des différends. La Charte de la langue française l'affirme déjà, en partie : mais pour le faire complètement, une citoyenneté québécoise est essentielle. Le débat, même trop émotif, parfois échevelé, qui secoue l'opinion depuis plusieurs semaines en démontre le pressant besoin. Pour l'heure, les néo-Québécois sont assermentés nouveaux citoyens canadiens sans être encouragés à s'intégrer à la nation québécoise. Ce n'est pas ainsi que le Québec conçoit l'inclusion.

Une politique d'immigration réussie au Québec devrait accueillir de nouveaux citoyens officiellement québécois, faisant pleinement les leurs cette nation, cette démocratie et cette culture. La politique officielle canadienne compromet cette intégration en niant la nécessité de s'intégrer à la culture québécoise pour réaliser pleinement sa citoyenneté. Or, en ces matières, il ne peut y avoir qu'une seule source d'autorité légitime. La souveraineté offre la seule solution concrète : une citoyenneté québécoise légale dans une République laïque et souveraine.

Charles Courtois
Dominic Courtois
Robert Laplante
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau

Montréal, le 8 février 2007

Endossez-vous ce manifeste ? Si oui, et que vous voulez rendre publique votre signature, apposez-la en répondant « Je signe » à l'adresse courriel suivante, en indiquant vos coordonnées et votre qualité : manifestequébecclair@gmail.com

LISTE DES SIGNATAIRES ADDITIONNELS

Gabriel Alarie	Nicole Coté
Dave Anctil	Sylvain Daoust
Jacques Aubé	Annik de Grandpré
Claude Bariteau	Sylvain Deschênes
Stéphane Beaulieu	Marc Desnoyers
Pierre-Luc Bégin	Michel Desnoyers
Guy Belval	Dominic Desroches
Michel Benoît	Jean-Luc Dion
Luc Bertrand	Jennifer Drouin
Jean-François Blain	Benoit Dubreuil
Bernard Boivin	François Dulong
France Bonneau	Andrée Ferretti
Daniel Bouchard	Jean-Marc Fillion
Françoise Bouffière	Pierre Fortin
René Boulanger	Bernard Frappier
Louise Bourgault	François Gauthier
Patrick Bourgeois	Richard Gervais
Jean Bouthillette	Luc Giguère
André Brisebois	Alexis Girard-Aubertin
Louise Brouillet	Daniel Gomez
Jean-Guy Chabot	Louis Goulet
Pierre Charbonneau	Claude Guibord
Claude G. Charron	Bertrand Guibord
Yves Claudé	Francis Gylbert
André Colpron	Laval Hébert
Lisette Corbeil	Alain Houle
Pierre Corbeil	Guy Huard

LISTE DES SIGNATAIRES ADDITIONNELS (SUITE)

Claude Jodoin	Simon Robert
Frédéric Labrie	Ghislaine Roy
Georges Lacombe	Jean Roy
Marilyne Lacombe	Paul-Émile Roy
Frédéric Lacroix	Stephen Roy
François Lamoureux	Hugo Saint-Hilaire
Henri Lamoureux	Fabienne Savard
Yvon Laplante	Raymond Savard
Jacques Lanctôt	Marie Tellier
Jean Lapointe	Yvan Tellier
Daniel La Rocque	François Therrien
Gaston Laurion	Simon Therrien-Denis
Michel Leclair	Mathieu Traversy
Simon Legault	Eric Tremblay
Victor Lévy-Beaulieu	François Tremblay
Daniel Malenfant	Gilles Tremblay
Daniel McGown	Léger Tremblay
Clément Mercier	Fernand Turcotte
Francis Ménard	Marc-André Vaudreuil
Sylvie Ménard	Claude Veilleux
Alexandre Michaud	Anne Villeneuve
Denis Monière	Frédéric Villeneuve
Caroline Moreno	Johanne Voyer
Jean-Louis Morgan	Jean-François William
Marc-Andre Montpetit- Racette	
Léonce Naud	
Fernand Ouellette	
Gilles Ouimet	
Benoît Patar	
Félix Pinel	
Yannick Plante	
Claude Richard	



Mettez vos valeurs en action

Réalisez vos projets en gérant
vos besoins financiers de manière socialement
responsable tout en participant à
un développement solidaire du Québec.

Au service de milliers de
Québécoises et Québécois
des réseaux coopératif,
communautaire, culturel
et syndical depuis plus de 30 ans



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

www.cecosol.com

Partout au Québec (numéros sans frais) :
Québec 1 877 647-1527 / Montréal 1 877 598-2122 / Joliette 1 866 753-7055



**Mouvement national
des Québécoises
et-Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ss.jbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



***La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec***

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

***Organisme d'entraide et de fierté québécoise-!
Plus de 31-000 membres au Centre-du-Québec***



le **R**assemblement
pour un **p**ays **S**ouverain

**UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie**

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

DOSSIER

BILAN CHAREST

Dossier

BILAN CHAREST

De la réingénierie à la modernisation de l'État <i>- Christian Rouillard</i>	58
Le feuilleton des sécessions municipales <i>- Laurence Bherer</i>	69
En matière d'énergie et d'environnement <i>- Michel Duquette, Pierre-Luc Gagnon</i>	78
L'immigration et la question linguistique <i>- Michel Paillé</i>	89
Les relations internationales du Québec <i>- Stéphane Paquin</i>	101
Lire les essais	114
Index des annonceurs	139

Bilan Charest

DE LA RÉINGÉNIERIE À LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

Dès son élection en avril 2003, le nouveau gouvernement Charest propose une révision majeure des structures organisationnelles et des pratiques managérielles de l'administration publique québécoise, initialement introduite comme la réingénierie de l'État. Particulièrement ambitieuse, cette réingénierie se décline en vingt-sept (27) projets qui prennent forme autour de quatre (4) axes prioritaires, à savoir: l'amélioration des façons de faire (10 projets); l'allégement des structures (11 projets); la réévaluation des programmes (5 projets); et, enfin, la planification des ressources humaines (1 projet). Les raisons invoquées par le gouvernement Charest pour mettre de l'avant de telles réformes administratives sont à la fois simples et autoritaires. En effet, comme l'explique à l'automne 2003 le premier ministre Charest, «la modernisation de notre État n'est pas une question idéologique ou partisane, mais une nécessité qui nous est dictée par notre époque et ses enjeux» (*Lettre ouverte du premier ministre du Québec aux Québécoises et Québécois*, 14 octobre 2003). Bref, la réingénierie libérale, alors rebaptisée la modernisation, s'imposerait d'elle-même pour permettre à l'État québécois de s'adapter au nouveau contexte sociopolitique, essentiellement réduit à trois dimensions: le piège budgétaire (dépenses, impôts et dette publique); les changements

* Université d'Ottawa

démographiques majeurs (vieillesse de la population) ; et, enfin, de nouvelles façons d'offrir les services publics, nommément les technologies de l'information et des communications (TIC) (Québec, 2004). Mise en œuvre avec la révision des structures et des programmes, la réingénierie se fera « avec méthode et rigueur selon des principes de gestion qui seront les principes de notre administration » (*Discours inaugural du premier ministre du Québec*, 4 juin 2003). Presque quatre ans plus tard, quel bilan peut-on esquisser de cette modernisation libérale de l'État québécois ? Quelle est la distance entre les prétentions initiales et les réalisations concrètes ? Enfin, peut-on conclure que les principaux effets de ces réformes administratives sont plutôt positifs ou plutôt négatifs ?

Le Plan de modernisation 2004-2007 et ses rapports d'étapes

Déposé par la présidente du Conseil du trésor en mai 2004, le *Plan de modernisation 2004-2007* (Québec, 2004a) constitue le document-phare des réformes administratives privilégiées par le gouvernement Charest pour « moderniser » l'État québécois. En simplifiant un peu, l'axe sur l'amélioration des façons de faire entraîne la mise en place d'un guichet unique (Services Québec), le développement d'un gouvernement en ligne (TIC), la création de l'Agence des partenariats public-privé du Québec (APPPQ), la création du Centre des services administratifs et, enfin, une nouvelle politique de gestion de la performance.

Bien que l'objectif de simplifier les relations entre l'État et les citoyens soit certes bienvenu, la création d'un guichet unique n'est pourtant pas la panacée que semble y voir le gouvernement libéral. L'agence Services Québec doit agir comme un courtier centralisé des services gouvernemen-

taux de l'ensemble des ministères et, à ce titre, représente un nouvel intermédiaire entre les citoyens et les organismes publics. Cette nouvelle agence prive donc les organismes publics d'un premier contact avec les citoyens, entraînant ainsi un appauvrissement des mécanismes de rétroaction et d'échange de première ligne, une composante pourtant essentielle de l'amélioration continue de la prestation des services publics. Il est pour le moins paradoxal que le *Plan de modernisation* avance que «cet État moderne ne doit pas empêcher les citoyens de prendre en charge leurs affaires», alors même qu'il crée une instance additionnelle, porte d'entrée unique de surcroît, qui obligera le citoyen à contacter des «généralistes» du service à la «clientèle», plutôt que de traiter dès le départ avec des «spécialistes» de la problématique qui le concerne. En ce sens, l'allègement des structures est un défi beaucoup plus grand que ne le suggère ici le gouvernement libéral. Cela étant dit, si la loi créant Services Québec a été rapidement adoptée, le déploiement régional des 43 centres de services et des 44 points de service, ainsi que le numéro de téléphone unique pour joindre le gouvernement, pour ne mentionner que ceux-ci, ne sont toujours pas une réalité en mai 2006, lors du dépôt du *Deuxième rapport d'étape du Plan de modernisation 2004-2007*.

La création de l'Agence des partenariats public-privé du Québec (APPPQ), dont la mission est de «...contribuer au renouvellement des infrastructures publiques et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens *par la mise en œuvre de projets de partenariat public-privé (PPP)*» (Québec, 2004b) est particulièrement lourde de conséquences pour les relations entre le Conseil du trésor et les organismes publics, incluant les ministères sectoriels. Par la centralisation des ressources (actuelles et futures) qu'elle entraîne, l'APPPQ amenuise la *capacité stratégique et opérationnelle actuelle* des ministères et autres organismes publics à

gérer leur propre champ d'activités, tout autant qu'elle les dépouille de la *capacité future* de développer une expertise interne sur les partenariats public-privé. Et la performance de l'APPPQ, qui jouit d'une grande marge de manœuvre et d'autonomie, est exclusivement tributaire du nombre de PPP mis en œuvre, puisque que c'est le seul moyen par lequel elle pourra «...contribuer à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens» (Québec, 2004b). En tant qu'intermédiaire additionnel entre les organismes publics et les firmes privées, ainsi qu'en qualité de maître d'œuvre des PPP, l'APPPQ ajoute à la complexité contractuelle déjà élevée des PPP, notamment eu égard à l'imputabilité, la responsabilité et la reddition de comptes des partenaires publics et privés. De surcroît, les critiques théoriques et empiriques qui peuvent être adressées aux PPP en tant qu'instrument d'action publique sont nombreuses et substantielles (Rouillard, 2006). Toutefois, l'expérience québécoise étant toujours embryonnaire, près de trois ans après la promulgation de la loi créant l'APPPQ, la nature et l'ampleur exactes de cette centralisation demeurent impossibles à évaluer pour le moment. Bien que les PPP occupent une place centrale dans le *Plan de modernisation 2004-2007*, aucun des huit projets prioritaires ne franchira l'étape de la signature du contrat et du début des travaux avant 2007-2008 (Québec, 2006).

S'inscrivant dans la même dynamique centralisatrice que l'APPPQ, la création du Centre des services administratifs est aussi un facteur d'amenuisement de la capacité et de l'autonomie des ministères (et autres organismes publics), cette fois par le retrait de certaines fonctions de soutien administratif (ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles). Malgré les prétentions de décentralisation et de flexibilité organisationnelles propres au managérialisme, le *Plan de modernisation* accroît plutôt l'asymétrie des relations entre les ministères et les organismes centraux,

en faveur, il va sans dire, de ces derniers. Cette démarche illustre bien que, pour le *Plan de modernisation*, la décentralisation des responsabilités ne s'accompagne pas toujours d'une décentralisation des ressources concomitantes.

De son côté, la nouvelle politique de gestion de la performance, aux objectifs particulièrement généraux et abstraits, ne reflète pas une pensée managérielle distinctive ou innovatrice: elle constitue simplement une extension et une systématisation de la contractualisation des rapports de gouvernance interne déjà présents dans la *Loi sur l'administration publique*, promulguée par le gouvernement péquiste précédent. Elle s'en distingue toutefois par une accentuation de la dérive technocratique, voire crypto-positiviste, de ses mécanismes de mise en œuvre (indicateurs, cibles, étalonnage, analyse du prix de revient, analyse coût-bénéfice...), notamment par l'accent sur la dimension cardinale (numériques) des résultats et des extrants, alors même que les principales activités organisationnelles et les compétences managérielles (dites) clés se traduisent essentiellement, dans le secteur public, par des extrants de nature nominale et/ou ordinale.

Le deuxième axe, celui sur l'allègement des structures renvoie d'abord et avant tout à l'abolition, la fusion, le regroupement et l'intégration de plusieurs organismes publics; par le remplacement de différents conseils et comités sectoriels et consultatifs relevant du ministère de la Santé et des services sociaux par un banque d'experts; et, enfin, par la mise en place de cinq agences, incluant celle du Revenu qui doit remplacer l'actuel ministère du Revenu. L'abolition, la fusion, le regroupement et l'intégration d'organismes publics ne représentent pas une innovation pour l'administration publique québécoise. Il s'agit même d'une constante au sein du discours gouvernemental, péquiste

et libéral, des vingt dernières années. Il faut toutefois bien comprendre qu'aucune de ces stratégies structurelles n'est en soi porteuse de simplification, pas plus d'ailleurs qu'elles n'entraînent nécessairement une meilleure reddition de comptes ou un contrôle politique accru. Les résultats sont d'ailleurs bien timides : en février 2005, suite au dépôt du rapport Boudreau sur l'examen de 60 organismes publics, le gouvernement Charest élimine quinze organismes, pour la plupart des organismes conseils du secteur de l'Éducation (*Le Devoir*, mercredi 18 mai 2005, A3). L'année suivante, suite au dépôt du rapport Geoffrion sur l'examen de 58 organismes publics, la présidente du Conseil du trésor abolit huit entités administratives obscures, dont les budgets réunis représentent environ cinq millions de dollars par année (*Le Devoir*, samedi 13 mai 2006, A3). Évidemment, dans la mesure où il y aura un transfert de personnes et de ressources vers d'autres organisations publiques, l'économie récurrente qui en découle est inférieure à ce montant. Par contre, le remplacement de différents conseils et comités sectoriels et consultatifs relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux par une banque d'experts témoigne éloquemment de la dérive technocratique du gouvernement libéral : en réduisant les espaces de rencontre et de dialogue entre la société civile et l'administration publique, il privilégie le pouvoir d'expertise au détriment de la participation citoyenne et de la délibération. Entre autres exemples, le Conseil québécois de lutte contre le cancer et le Comité de la santé mentale du Québec ont été abolis, alors que le Conseil permanent de la lutte contre la toxicomanie doit l'être incessamment (Québec, 2006).

Le troisième axe, celui sur la réévaluation des programmes, repose sur la question de base suivante : « Peut-on parvenir aux mêmes fins à moindre coût ou améliorer la prestation des services au même coût ? ». Afin de bien saisir

l'orientation gouvernementale de cette réévaluation des programmes, il faut interpréter cette question à la lumière des mots d'ordre suivants du *Plan de modernisation*: regrouper, simplifier et recentrer les programmes. Ainsi, malgré les prétentions techniques de l'évaluation de programmes desquelles se réclame implicitement le gouvernement libéral, l'exercice est circonscrit *a priori* par les impératifs budgétaires. Certaines mesures législatives liées à cet axe s'inscrivent d'ailleurs en parfaite communauté d'esprit avec d'autres éléments du *Plan de modernisation*, notamment les modifications apportées à la Loi sur les cités et villes en juin 2005 (loi 111) et celles touchant le Code municipal en décembre 2005 (loi 134). L'une et l'autre visent à «accorder aux municipalités des moyens additionnels pour financer leurs infrastructures, notamment par la création de fonds de l'eau et par des partenariats avec le privé» (Québec, 2006, 35). Bref, il s'agit ici de se donner l'environnement législatif nécessaire pour que les municipalités, victimes d'une situation financière précaire, se tournent vers les PPP dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le quatrième axe, celui sur la planification des ressources humaines peut se comprendre en quelques mots, soit par son objectif de «Un sur deux», c'est-à-dire par l'élimination d'un poste sur deux par attrition au cours des dix prochaines années dans la fonction publique québécoise. Concrètement, cette réduction des effectifs entraînera l'élimination de 16 000 ETC (Équivalent temps complet) au cours des dix prochaines années dans la fonction publique québécoise, soit vingt pourcent (20 %) des postes assujettis à la Loi sur la fonction publique. Évidemment, une telle diminution de la taille de la fonction publique québécoise s'accompagne d'une diminution proportionnelle des possibilités futures d'accroître la présence des jeunes, des anglophones et des minorités visibles, tous sévèrement sous-représentés, au

sein des institutions politico-administratives du Québec. Plus important encore peut-être, cette réduction des effectifs entraînera elle aussi une atrophie de la capacité stratégique de l'État (élaboration de politiques), alors même que s'effritera sa capacité opérationnelle (prestation de services) par la mise en œuvre des PPP. La ministre Jérôme-Forget a pourtant déjà souligné, en raison du suivi intensif qu'exigent les PPP, la nécessité de préserver une capacité interne forte pour que l'État puisse garder la maîtrise de ces derniers. Or, comment cette réduction de vingt pourcent (20%) de la fonction publique permettra-t-elle à l'État québécois de préserver une capacité interne forte? Le départ de quarante pourcent (40%) des gestionnaires et autres fonctionnaires qui composent la fonction publique québécoise au cours de la prochaine décennie représente un enjeu fondamental pour la capacité et l'autonomie de l'État québécois.

Cet axe prioritaire du *Plan de modernisation 2004-2007* est complété par le *Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007* (Québec, 2004c), publié quelques semaines plus tard, qui annonce la volonté gouvernementale de renouveler le cadre normatif de la fonction publique, en parfait accord avec la dynamique initiée par la réduction des effectifs et le recours aux PPP. Pour l'essentiel, le cadre normatif dont il est question est énoncé dans la Loi sur la fonction publique (Québec, 2004d). Le projet de renouvellement de ce cadre normatif (sur lequel s'appuie la gestion des ressources humaines) repose sur le postulat que celui-ci, donc la Loi sur la fonction publique, est devenue, au fil des ans, inadaptée au «contexte moderne» et aux «nouvelles réalités» de l'administration publique. Le *Plan de gestion des ressources humaines* ne définit nulle part de manière directe et explicite ce qui signifie ce «contexte moderne» et ces «nouvelles réalités», pas plus qu'il ne fait la démonstration de l'inadéquation du cadre normatif eu égard à ces derniers.

En mai 2006, la mise en œuvre de cet axe s'est traduite par une réduction de 2510 ETC au sein de la fonction publique québécoise (Québec, 2006; 2005). À ce nombre, 1211 ETC supplémentaires doivent s'ajouter en 2006-2007, pour un total de 3721 ETC en trois ans, soit environ vingt-trois pour-cent (23 %) du total visé de 16 000 ETC en dix ans.

Conclusion : de la modernisation à l'incohérence

Passée sous silence durant la campagne électorale de 2003, la réingénierie est annoncée pour la première fois à grandes pompes lors du discours inaugural du premier ministre Charest, un peu plus tard la même année. Rapidement renommée «modernisation de l'État» pour tenter de s'affranchir des critiques déjà connues de démarches de réingénierie abandonnées ailleurs dans le monde, le premier ministre Charest expliquait en début de mandat qu'«il ne s'agit pas d'affaiblir l'État québécois, mais au contraire de lui redonner tout son lustre, tout son prestige et toute sa pertinence» (*Lettre ouverte du premier ministre du Québec aux Québécoises et Québécois*, 14 octobre 2003). Quatre ans plus tard, il est à cet égard difficile de conclure que le gouvernement Charest a accompli ses objectifs. Bien au contraire. Avant même que ne commence la mise en œuvre du *Plan de modernisation 2004-2007*, l'obscurantisme et l'autoritarisme de la réingénierie libérale a été un facteur de tensions et de conflits entre l'État et les principaux acteurs collectifs de l'administration publique québécoise, parmi lesquels le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), pour n'en nommer que deux. Comme dans d'autres dossiers, la modernisation de l'État lancée par le gouvernement Charest a souffert de l'absence de consultations publiques où la société civile peut exprimer, par l'entremise d'acteurs individuels et collectifs, les préférences,

sensibilités et intérêts multiples de ses citoyens. Par-delà les résultats mitigés qu'entraînent habituellement les réformes aussi dirigistes, c'est la légitimité même du processus qui est alors remise en cause (Rouillard et al., 2004).

Plus qu'un simple problème de communication, l'impopularité chronique du gouvernement Charest et la pérennité du taux d'insatisfaction élevé des Québécois et Québécoises envers celui-ci éclaboussent aussi la nature de ses réformes administratives, ainsi que leur modalités de mise en œuvre. Si le fossé entre les ambitions initiales de la réingénierie et les réalisations modestes de la modernisation permettent à certains de conclure que «la montagne a accouché d'une souris», il faudrait peut-être rappeler que les externalités de la démarche font elles aussi partie du bilan, parmi lesquelles le climat de confrontation et d'ambiguïté organisationnelle dans lequel a constamment baigné l'administration publique québécoise durant les dernières années. Enfin, il faudrait peut-être aussi souligner que la distance, en l'occurrence prononcée, entre le discours et l'action gouvernementale n'est jamais un gage de réussite, mais plutôt une illustration de confusion et d'incohérence. □

Références :

- Québec (2006) *Deuxième rapport d'étape – Plan de modernisation 2004-2007*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Québec (2005) *Premier rapport d'étape – Plan de modernisation 2004-2007*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Québec (2004a) *Moderniser l'État – Pour des services de qualité aux citoyens. Plan de modernisation 2004-2007*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Québec (2004b) *Politique-cadre sur les partenariats public-privé*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

- Québec (2004c) *Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 – Prendre en main l'avenir de notre fonction publique*, Québec: Secrétariat du Conseil du trésor.
- Québec (2004d) *Loi sur la fonction publique – L.R.Q., chapitre F-3.1.1., dernière version disponible (à jour au 1er décembre 2004)*, Québec: Éditeur officiel du Québec.
- Rouillard, Christian (2006) « Les partenariats public-privé et la reconfiguration de l'État québécois », dans François Pétry, Éric Bélanger et Louis M. Imbeau (sous la direction de) *Le Parti libéral: enquête sur les réalisations du gouvernement Charest*, Québec, collection Prisme, Les Presses de l'Université Laval, 159-178.
- Rouillard, Christian, Éric Montpetit, Isabelle Fortier et Alain-G. Gagnon (2004) *La réingénierie de l'État: vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Québec, Collection l'espace public, Presses de l'Université Laval, 200 p.

Bilan Charest

LE FEUILLETON DES SÉCESSIONS MUNICIPALES

La promesse faite par le Parti libéral du Québec (PLQ) de consulter les citoyens sur l'opportunité des regroupements municipaux ne se résume pas à la tenue de 89 référendums en juin 2004. Le dossier des «défusions municipales» est en effet une pièce en trois temps, dont le dernier acte n'est toujours pas terminé.

Tout d'abord, les référendums sont précédés par une «période de grâce» concédée par le gouvernement Charest aux municipalités de façon à ce que ces dernières présentent une réforme qui convainquent les populations opposées aux fusions municipales de demeurer dans les nouvelles villes. En raison du mécontentement qui règne sur l'île de Montréal, seul le maire Gérald Tremblay amorce une telle réorganisation qui transforme considérablement l'équilibre des pouvoirs et obscurcit la pratique de la démocratie locale à Montréal.

L'acte suivant, celui des référendums, démontre combien cet exercice est vain et combien également la grogne s'étend bien au-delà de l'île de Montréal. Au total, 15 municipalités de l'île de Montréal et 17 autres ailleurs au Québec retrouvent leur statut juridique.

* Département de science politique, Université de Montréal

Le troisième acte est plus périlleux car il a comme objectif de trouver une formule qui permette d'encadrer la réalité post-défusion, sans pour autant rompre l'équilibre créé par les regroupements municipaux de 2002, dont l'objectif était de donner un poids prépondérant à la ville-centre. La solution retenue est la création d'une instance supra-municipale passablement complexe, le conseil d'agglomération. Aujourd'hui encore, son fonctionnement demeure menacé par le lot de critiques qu'elle suscite. Les réformettes apportées aux conseils d'agglomération depuis le début de ce feuilleton n'ont en effet pas diminué les attaques à leur endroit, particulièrement de la part des municipalités défusionnées.

Ainsi, une promesse électorale qui se présentait comme un simple exercice démocratique s'est transformée en une réforme alambiquée. Pourquoi? Le problème réside dans le fait que la vague défusionniste est sous-estimée à chaque étape, ce qui empêche le gouvernement Charest d'établir une cohérence claire entre les trois actes. L'harmonisation entre l'infra-décentralisation (premier acte) et la supradécentralisation (deuxième acte) est particulièrement peu réfléchie, car le PLQ croit avoir réuni les conditions nécessaires pour limiter les défusions et espère ainsi respecter sa promesse de consulter la population tout en fermant le dossier rapidement.

Premier acte. Réformer pour séduire: le plan de décentralisation de la Ville de Montréal

Dès le lendemain de son élection le 14 avril 2003, le gouvernement Charest se retrouve rapidement confronté à devoir improviser de façon à mettre en œuvre sa promesse de consulter la population sur les fusions municipales. Dès son accession au plus haut poste de l'État, Jean Charest proclame

l'urgence d'agir car selon lui, la population lui a donné un mandat clair en la matière. Les résultats électoraux de 2003 sont en effet sans équivoque: le mécontentement à l'égard de la réorganisation municipale a joué contre le Parti québécois, alors que la promesse du PLQ de tenir un référendum sur ce sujet a permis à ce dernier de l'emporter. Or, suite aux pressions du maire de Montréal, le premier ministre freine son enthousiasme et accorde un délai aux villes particulièrement menacées par le mouvement défusionniste afin que ces dernières proposent un réaménagement interne de leurs institutions qui pourrait persuader les populations de faire le choix de la grande ville consolidée.

Montréal est la seule ville à se plier véritablement à l'exercice. Le maire de Québec fait bien quelques réformes mais sans impact significatif. La menace est plus grande à Montréal où une partie importante de l'électorat libéral s'est mobilisé contre les regroupements forcés. Dans l'espoir de rallier les rétracteurs au projet d'une grande ville unifiée, le maire propose en août 2003 un plan qui fait de Montréal une des villes dans le monde où la décentralisation est la plus poussée. Les arrondissements peuvent notamment lever des impôts spéciaux, ester en justice et exercer des pouvoirs conséquents de proximité (gestion du personnel d'arrondissement, modification du plan d'urbanisme, programmation de référendum, etc.). Le geste n'est pas banal: il vise à donner comme indication qu'un pouvoir politique véritable existe à l'échelle des arrondissements. Ce volet politique de la réforme est également renforcé par un aspect symbolique qui confirme l'arrondissement comme un lieu propice au développement d'une identité municipale forte: le président d'arrondissement devient maire d'arrondissement et est élu directement par la population. Si d'un point de vue administratif, cette réforme est appréciable, on peut douter de l'efficacité identitaire et démocratique d'un tel

plan. En d'autres mots, une réforme administrative a-t-elle les capacités de séduire des populations qui cherchent à recréer un espace de vie à leur image? La suite du dossier des «défusions» prouve que non.

Les vertus politiques prêtées aux arrondissements et présentées comme argument de vente depuis le début de la réorganisation municipale révèlent ici leurs limites. À l'échelle d'une grande ville, les arrondissements sont sans doute une solution pertinente pour concilier les besoins centraux de planification et la mise en œuvre à l'échelle locale mais ils ne sont pas nécessairement un espace de démocratie ou un gage de proximité entre gouvernants et gouvernés comme on s'efforce à les présenter depuis 2001. En tout cas, la population ne le voit pas ainsi. Pourtant, la réforme retenue à Montréal s'appuie sur ces mêmes prémisses. L'expérience de villes étrangères confrontées à des menaces de sécession démontre que des mesures de démocratie participative ont plus de chance d'emporter l'adhésion populaire. Par exemple, la création des conseils de quartier et l'amélioration de la représentation du territoire insatisfait par la grande ville a permis en partie d'éviter la sécession à Los Angeles. Le PLQ, qui connaît cette expérience car il s'en est inspiré pour formuler sa promesse de consulter la population dans un cas de «défusion», aurait pu anticiper qu'une réforme administrative ne susciterait pas des passions suffisantes pour arrêter le mouvement défusionniste. Ainsi, le plan montréalais apparaît comme un exercice vain, significatif de l'urgence dans lequel se retrouve alors le maire de Montréal. Les relations de pouvoir se sont en effet inversées. Si dans la première phase de la réorganisation municipale, la ville-centre a une position dominante alors que l'opprobre porte sur les villes de banlieue, considérées comme des mauvais joueurs métropolitains, dans la deuxième phase, la ville-centre doit se plier à une entreprise inutile de séduction des

banlieues. Or, nous verrons que si la réforme montréalaise a peu de portée auprès du mouvement défusionniste, elle a des effets importants sur la lisibilité du système politique de la métropole. Aux prises avec l'effet combiné du plan de décentralisation et de la création du conseil d'agglomération, les citoyens montréalais « profitent » d'une démocratie passablement incertaine.

Deuxième acte. Des résultats référendaires inattendus

La thèse selon laquelle le gouvernement Charest souhaite satisfaire rapidement son électorat de 2003 mais espère également limiter les défusions est confirmée par l'artillerie lourde qu'il met en place à partir de juin 2003 pour faire reculer le mouvement défusionniste. L'emploi d'un vocabulaire neutre pour justifier la consultation de la population (« renforcer la base démocratique » des nouvelles villes) est un premier signe de cette position : le gouvernement adopte un rôle de médiateur et n'appuie pas officiellement les défusions. Paradoxalement, notons toutefois que le libellé de la question référendaire ne porte pas sur l'approbation de la fusion municipale réalisée en 2002 mais sur l'opportunité de défusionner ou non (le nouveau vocabulaire gouvernemental parle alors de « démembrement »). L'adoption de la loi 9 est le véritable indicateur de la volonté du PLQ de tenir sa promesse sans pour autant favoriser la sécession. Implicitement, cette loi qui balise le processus de consultation et expose les premières lignes d'organisation du système municipal post-défusion, vise à décourager les défusions. La procédure de référendum fixe un seuil d'approbation particulièrement élevé et lance ainsi une pratique inusitée dans l'histoire de l'exercice référendaire au Québec. Le gouvernement impose une double exigence pour reconnaître les défusions : le nombre de votes favorables aux défusions doit représenter 50 % des *votes exprimées* et au moins

35 % des *électeurs inscrits* doivent également approuver cette option. Par ailleurs, la loi 9 expose le fonctionnement envisagé s'il y a défusion. La continuité du lien de solidarité qui unit la ville-centre et la municipalité reconstituée est le principe fondamental de cette législation. Cela signifie que les municipalités reconstituées ne retrouveront pas tout à fait leur statut d'antan. Une part importante de leurs pouvoirs est déléguée à une nouvelle instance supramunicipale, le conseil d'agglomération. Cette délégation réduit considérablement leur marge de manœuvre antérieure, au point où elles auront dans les faits des attributions semblables à celles des supers arrondissements de la Ville de Montréal!

Ainsi, à l'aube du processus référendaire de juin 2004, les citoyens tentés par les défusions sont prévenus: 1) la mobilisation électorale doit être conséquente; 2) une défusion n'équivaut pas à un retour en arrière: les municipalités reconstituées sont une pâle copie de leur version antérieure car elles demeurent liées à leur agglomération.

Or, malgré les mesures décourageantes, les électeurs de trente-deux municipalités ont choisi l'option de la défusion. Le mouvement ne s'est pas limité à l'île de Montréal. Il a touché également Longueuil, Québec et huit autres municipalités rurales ou semi-urbaines. Ce nouveau portrait du Québec municipal permet de dire que la promesse de consulter la population est devenue une voie rapide pour former des enclaves municipales. Une analyse des résultats démontre en effet que c'est l'«appartenance monétaire» qui a prévalu: parmi les 10 villes les plus riches du Québec (calculé en fonction du revenu des ménages), huit ont défusionné (notons l'exception notable de Outremont, voir à ce propos les analyses de Pierre Drouilly et de Alain G. Gagnon dans l'Annuaire du Québec 2005). Ainsi, non seulement les freins prévus par le gouvernement Charest n'ont pas

limité les défusions à quelques municipalités excentriques montréalaises mais la réforme a permis de légitimer un nouvel avoir entre les mains des plus riches, celui de posséder sa municipalité. En n'anticipant pas le raz-de-marée défusionniste, le PLQ a pris des décisions qui a posteriori démontrent une improvisation désarmante.

Troisième acte (inachevé). Le conseil d'agglomération et ses effets indirects

Il est encore trop tôt pour poser un regard définitif sur la formule des conseils d'agglomération. La solution trouvée par le gouvernement est un habile compromis respectant l'esprit de la réorganisation municipale (forcer un partage des ressources et un dialogue au sein des agglomérations) tout en permettant aux municipalités reconstituées d'exister juridiquement. Les problèmes de fonctionnement rencontrés depuis le début des conseils d'agglomération le 1^{er} janvier 2006 tiennent moins à l'inefficacité de cette nouvelle structure (quoique passablement complexe) qu'au refus des municipalités reconstituées de reconnaître le nouveau paradigme municipal créé par la réorganisation municipale : les municipalités d'une même agglomération demeurent liées. Les municipalités reconstituées ne peuvent donc pas opérer dans les mêmes termes qu'auparavant. Comme leur poids démographique est souvent peu élevé par rapport à la ville-centre (sauf à Longueuil, ce qui explique que les blocages au conseil d'agglomération sont plus importants là qu'ailleurs), leur marge de manœuvre est très restreinte car la distribution des voix se fait en fonction du nombre de citoyens représentés. Or, les élus de ces localités ont une compréhension différente de la représentation : en regagnant leur ville, ils veulent parler à titre de municipalité. En d'autres mots, ce sont les villes qui ont des droits de représentation et non les citoyens. En ouvrant la porte aux défusions, le

gouvernement Charest a entraîné cette confusion qui risque de hanter les modifications annoncées et réclamées des conseils d'agglomération. Les prochains mois seront en effet l'objet d'une série de discussions de nature très technique qui resteront incompréhensibles pour les non initiées. Mise à part une question soulevée à Québec, les discussions actuelles ne portent toutefois pas sur la position du maire et des élus de la ville-centre siégeant au conseil d'agglomération par rapport à leur conseil municipal. Comme la moitié du budget est discutée à l'échelle de l'agglomération (et que le poids démographique de la ville-centre assure la prépondérance des élus de la ville-centre), on peut se demander quel rôle reste-t-il aux membres des conseils municipaux, particulièrement à Montréal où les arrondissements ont un pouvoir accru. La réforme des conseils d'agglomération a en fait considérablement renforcé le pouvoir du comité exécutif de la ville-centre. À Montréal, cette situation s'ajoute au fait que la création des conseils d'agglomération a mené à une réforme du système électoral qui est un chef d'œuvre de complexité. Le citoyen possède en effet entre 3 et 5 votes, selon l'arrondissement où il réside: un pour le maire, un pour le maire d'arrondissement, un pour son conseiller de ville et un pour le ou les conseillers d'arrondissement (entre 0 et 2 selon les territoires). Aux citoyens à comprendre le rôle de chacun! En termes de démocratie municipale, nous naviguons actuellement dans un brouillard particulièrement opaque.



Dans cette histoire des défusions, seul le respect de la promesse de consulter semble une réussite. Mais une fois engagée sur cette voie, le saut est périlleux car pour le gouvernement Charest, la difficulté de l'exercice est de répondre à l'insatisfaction de ceux qui l'ont porté au pouvoir en 2003,

tout en espérant malgré tout le statu quo municipal. Or, en voulant décourager les défusions par l'adoption de mesures contraignantes, le PLQ pense avoir réussi ce difficile équilibre. Les résultats référendaires démontrent le contraire. Le mouvement défusionniste a été lourdement mésestimé, ce qui prouve combien cette promesse a été exprimée et réalisée dans une grande improvisation. « Tout ça pour ça » serait-on tenté de dire. En sous-évaluant la vague défusionniste, le gouvernement Charest a négligé de réfléchir aux conséquences combinées à Montréal de l'infra-décentralisation et de la supra-décentralisation et plus généralement, aux effets néfastes des défusions sur l'exercice de la démocratie locale. Au total, le feuilleton des sécessions municipales sous le gouvernement Charest semble confirmer l'hypothèse discutée ici et ailleurs selon laquelle les banlieues ont un poids politique grandissant. □

Michel Duquette,
Pierre-Luc Gagnon*

Bilan Charest

EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET D'ENVIRONNEMENT

Un temps ministre de l'Environnement sous le second mandat de Brian Mulroney, devenu chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest applique à l'échelle du Québec une pensée cohérente qui repose sur des fondements d'autant plus solides qu'ils sont partagés par l'ensemble des gouvernements d'Amérique du Nord, à l'exception de celui de la Californie: la priorité absolue au développement économique, la refonte et l'allègement de l'Etat, une coopération renforcée entre paliers de gouvernement et enfin l'application plus symbolique que réelle des principes du développement durable. Les domaines connexes de l'énergie et de l'environnement illustrent à la perfection une démarche que je qualifierai d'ambitieuse dans ses objectifs et de tâtonnante sur le terrain.

Dans le contexte du traité de Kyoto portant sur la lutte aux gaz à effet de serre (GES), le gouvernement Charest a tiré avantage du fait que le Québec, dans l'ensemble canadien, est un faible contributeur aux GES grâce à sa production hydroélectrique, pour accélérer le pas dans la direction des énergies dites renouvelables – barrages et éoliennes – et se donner le temps de réfléchir sur les actions volontaristes

* Michel Duquette est professeur titulaire de science politique à l'Université de Montréal et Pierre-Luc Gagnon est étudiant de doctorat en science politique à l'Université Laval

en matière d'environnement. Moins visé que l'Alberta et l'Ontario par les critères de Kyoto, Québec est pourtant en passe de perdre le leadership que sa matrice de production énergétique lui avait fait conquérir, faute de diversifier ses sources de production et d'approvisionnement.

Au moment de la conférence de Rio de 1992, on se souvient que le ministre fédéral de l'Environnement de l'époque, Jean Charest, prêcha par l'exemple et mit sur la table un audacieux programme de réformes environnementales nationales sous le titre de *Plan Vert*. Ce document établissait un lien direct entre la manière dont on prenait les décisions économiques et politiques et les crises écologiques ayant motivé les travaux de la conférence. Il éloignait «la base conceptuelle des politiques environnementales de la gestion des ressources et de la remise en état des milieux pollués pour la réorienter vers la prévention de la pollution et le développement durable»¹. Grâce à lui, le Canada avait fait bonne figure à Rio. Mieux reçu au Brésil qu'à Ottawa, comme quoi nul n'est prophète en son pays, le *Plan vert* tomba dans l'oubli avec l'arrivée des élections fédérales et la récession économique du début des années quatre-vingt-dix. La question se posait alors; Jean Charest le remettrait-il à l'ordre du jour au Québec une fois devenu premier ministre?

Réforme de l'État et développement durable

Les libéraux provinciaux portés au pouvoir, la locomotive gouvernementale prit les rails avec une bonne année de retard, question d'accorder les violons d'une équipe bien peu expérimentée. La répartition des tâches ne s'écartait pas

¹ Toner, Glen. *Canada: From Early Frontrunner to Plodding Anchorman*. Dans William M. Lafferty et James Meadowcroft. *Implementing Sustainable Development. Strategies and Initiatives in High Consumption Societies*. Oxford, Oxford University Press. 2000, p. 59.

des sentiers battus. Québec laissait André Caillé, l'homme fort d'Hydro-Québec, à ses projets que facilitait la *Paix des braves* signée avec les Premières nations par l'administration précédente de Bernard Landry. Le gouvernement se réservait la refonte de l'État, ce qui incluait le domaine de l'environnement. À l'automne 2004, l'engagement gouvernemental face à l'environnement se précisa. Abordant ce sujet lors du discours de clôture du congrès libéral, Jean Charest affirma que le développement durable allait être implanté «au plus haut sommet de l'État». Alors qu'on s'attendait à ce qu'il mette en œuvre un *Plan vert* doté d'un financement costaud, il présenta plutôt un *Plan de développement durable* dont la mise en œuvre «ne devrait pas nécessiter l'injection de ressources financières substantielles dans les ministères et organismes». Cette orientation surprit d'autant plus que les intervenants savaient à quel point les budgets et le personnel affectés à la gestion et à la coordination de la politique de développement durable étaient anémiques. Le plan se résumait en fait à la création d'un Fonds vert destiné à subventionner les organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement, la création d'un poste de commissaire au développement durable, un mécanisme de reddition de comptes pour la fonction publique et une stratégie de développement durable destinée au secteur public.

Grands objectifs, petits moyens

Comme on voit, le projet de loi s'adressait uniquement à l'administration gouvernementale, ce qui évacua l'aspect plus global qu'aurait pu constituer un projet de loi se rapprochant davantage d'une politique publique. Le texte confirmait que la promotion du développement durable ressortirait d'un nouveau ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, un ministère qui ne disposerait ni des ressources ni de l'autorité nécessaire pour

entraîner les autres ministères et qui n'aurait de juridiction que sur l'un des chapitres du développement durable : l'environnement. Le manque d'autorité et l'aspect sectoriel du MDDEP ne seraient pas corrigés dans le projet de loi et cette défaillance laisserait sur leur faim nombre de participants à la consultation publique précédant la présentation du projet de loi, puisque le MDDEP en fait mention dans son *Rapport synthèse de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec*. Dans ce texte, on apprend que certains participants auraient préféré voir confier la responsabilité du plan à une instance spécifiquement consacrée à cette tâche et au-dessus de tous ministères et organismes. D'autres proposaient même que la responsabilité de la mise en œuvre du plan incombe au premier ministre lui-même. Son statut d'autorité suprême au conseil des ministres lui aurait permis de guider la démarche du gouvernement. Le cas échéant, il eût fallu que le gouvernement se dote d'instances de coordination dans tous les ministères, sans doute sous la forme d'un poste de sous-ministre adjoint au développement durable responsable des actions liées à cette stratégie auprès du premier ministre.

Devant cette volée de critiques, le gouvernement chercha à gagner du temps. Si le remaniement ministériel de février 2005 avait comme prévu renommé le ministère de l'Environnement en *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP) et si son ministre Thomas Mulcair présentait avec les meilleures intentions du monde le projet de loi 118 sur le développement durable qui devait être adopté durant la session parlementaire d'automne 2005, le premier ministre surprit tout le monde en bouleversant le calendrier de la session parlementaire. Il décida de la suspendre prématurément afin d'adopter dans la confusion générale une loi spéciale sur les conventions collectives des employés du secteur public. Le ministre dut

se plier mais n'oublia pas l'affront; il y en aurait d'autres. Si bien que le projet de loi 118 ne fut adopté qu'au printemps de 2006. C'était tout dire de l'autorité que le gouvernement reconnaissait au ministre et à son projet.

Le ministre du MDDEP pouvait attribuer des enveloppes à même le Fonds vert à n'importe quelle activité faisant partie du mandat du ministère au risque que les crédits annuels de celui-ci soient diminués en proportion. Un risque bien réel car, si on prend l'exemple du financement des groupes environnementaux, Thomas Mulcair avouait que «c'est une évidence que si je veux financer des organismes de bassin versant à travers le Fonds vert, je n'ai pas besoin de prévoir le même poste budgétaire à l'intérieur du ministère»². La réduction continue des budgets du MDDEP signala un retour au niveau de financement des défunts Services de protection de l'environnement (SPE) qui avaient précédé le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) fondé en 1979. Le dernier exercice budgétaire des SPE (1978-1979) avait atteint un sommet de 20 553 600 \$, soit environ 0,24 % du budget total du gouvernement³. L'enveloppe actuelle du MDDEP en représente 0,32 %, ce qui oblige le MDDEP à assumer des responsabilités beaucoup plus lourdes avec un budget dont le ratio est à peine supérieur à celui des SPE du bon vieux temps.

La politique nationale de l'eau devait permettre de réformer les modes d'utilisation de tous les secteurs d'activité et de donner au Québec «une vision globale de la façon dont nous désirons gérer cette richesse inestimable, dans une

2 Assemblée nationale. Commission permanente des transports et de l'environnement. *Étude des crédits du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*. Le jeudi 26 mai 2005 - Vol. 38 N° 46.

3 Chiffres tirés du budget d'allocation des crédits, année budgétaire 1977-1978.

perspective de développement durable»⁴. En réponse à une liste d'actions à entreprendre pour permettre de réaliser les objectifs contenus dans *Politique nationale de l'eau* (PNE), le MDDEP dressa un bilan jugé satisfaisant des réalisations obtenues, si l'on considère les nouvelles orientations gouvernementales, l'arrivée du plan de modernisation de l'État et une conjoncture budgétaire difficile. Là encore, les « bons résultats » obtenus l'avaient été malgré un très faible apport en nouvelles ressources humaines et financières.

Le gouvernement s'impliqua également dans un processus de révision du mode de gestion des forêts publiques du Québec. S'il est vrai que le gouvernement se joignait aux travaux du Sommet de la terre de Rio en 1992 afin d'adopter la *Convention des Nations Unies sur la diversité biologique*, les actions qui devaient s'y rattacher restèrent longtemps dans l'incubateur. Québec ne présenta qu'en 1996 le plan d'action 1996-2000 qui devait lui permettre de mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique des Nations-Unies. Le fait est que le gouvernement québécois n'avait pas jugé bon, jusqu'à maintenant, de préserver plus de 0,3 % de sa forêt boréale de toute forme d'exploitation industrielle, en dépit du fait qu'il était propriétaire de l'ensemble de cette forêt. En 2004, il présenta une autre stratégie et un autre plan d'action qui devaient guider ses interventions jusqu'en 2007, notamment en ce qui a trait à l'atteinte du minimum de 8 % du territoire désigné comme aires protégées dans la Convention. Le problème demeurait le mécanisme de désignation des aires protégées. Le Québec fait piètre figure en comparaison de l'imposant réseau de parcs ontariens qui couvre 77 000 km² puisque les 22 parcs québécois en couvrent à peine 6 400 km².

4 Québec. Message du premier ministre Bernard Landry dans Québec. *Politique nationale de l'eau. L'eau. La vie. L'avenir*. Environnement Québec, 2002.

Les hics et les couacs de la gestion au quotidien

L'hiver 2006 vit l'irruption dans l'agenda politique d'un dossier qui allait révéler l'intérêt véritable du gouvernement en matière de gestion de ses propres parcs, l'un de ses mieux situés et, de ce fait, l'objet de maintes convoitises : le mont Orford. Ici encore, l'initiative vint du sommet de l'État, comme l'avait annoncé Jean Charest au Congrès de 2004. C'est tout un lapin qui sortit du chapeau : privatisation partielle du parc, complexe immobilier de luxe, centre récréo-touristique. Des promoteurs proches du Parti libéral, des tonnes de béton et des stationnements à perte de vue : une nouvelle banlieue au milieu de toutes ces banlieues qui champignonnent sur la zone ouest de l'Estrie. C'était trop demander au ministre Thomas Mulcair qui n'avait rien à voir avec cette initiative de patronage régional et qui remit sa démission. Jean Charest le remplaça par Claude Béchar, plus accessible et malléable. On connaît la suite ; les groupes de citoyens se mobilisèrent, le gouvernement résista d'abord, plia ensuite, refit son texte, le modifia à nouveau jusqu'à ce qu'une formule de compromis, aussi imprécise que les interventions du gouvernement en toutes matières, laissât une place à une coopérative de développement local. Celle-ci, résolument plus écologique que le propriétaire actuel des lieux, se verrait réservée une portion congrue du site pour réaliser des aménagements respectueux du parc, de sa vocation originelle, de sa faune et de sa flore. Ce dossier, tel une pieuvre, ne cessait de changer de forme, de s'étendre ou au contraire de se réduire, de se modeler aux circonstances et de faire couler beaucoup d'encre. Au sortir de ce pataquès, comme Gilles Vigneault le chantait si bien, « Tout le monde est malheureux » : les citoyens, les promoteurs, les fabricants de béton, la MRC, les écologistes, le ministre de l'Environnement et, à tout seigneur tout honneur, le premier ministre lui-même.

Deux autres incidents vinrent s'imposer dans l'agenda improvisé de ce mandat : le projet de centrale thermique au gaz naturel du Suroît et le projet de terminal méthanier de Rabaska près de Lévis. André Caillé, en passant à Hydro-Québec, avait emmené dans son porte-document, outre Gaz Métro lui-même, ces deux initiatives louables destinées à accroître l'usage de ce combustible d'appoint au Québec. Mieux préparées et bien présentées au public, surtout bien expliquées dans le cadre d'une stratégie d'ensemble du développement de l'énergie pour l'ensemble du territoire, elles n'auraient dû faire l'objet d'aucune contestation insurmontable. Des projets similaires constellent la carte de l'Europe et se multiplient chaque année en Amérique du Nord et en Asie. Ou bien on s'industrialise, ou bien on ne le fait pas et on perd sa population au profit d'autres provinces.

Là encore, le niveau de confiance de la population envers les autorités étant ce qu'il est, on assista à une levée de boucliers de la part des citoyens, des écologistes et de tous ceux qui, dans notre société, cherchent à envahir les écrans de télé. Le gouvernement fit montre de résolution au début, insista et résista mais sans expliquer et finit par laisser tomber sans autre explication. Le Suroît mis sur la glace, Rabaska soumis au feu des associations de citoyens de la région de Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et pateageant dans une mare de méfiance : c'étaient bel et bien deux occasions perdues pour l'essor de cette filière au Québec. Encore une fois, le ministère de l'Environnement n'avait rien eu à voir avec ces dossiers comportant des enjeux environnementaux majeurs. L'absence d'un plan d'ensemble et la médiocrité du processus de consultations faisaient avorter l'une après l'autre les initiatives les plus prometteuses, sinon du gouvernement, du moins de son fondé de pouvoir en matière énergétique : le consortium Hydro-Québec/Noverco Gaz Métro.

Le dossier des éoliennes est une autre illustration du climat d'improvisation qui fut la marque de commerce de cette administration. Ici encore, l'initiative venait d'Hydro-Québec, chapeautée par son ministre titulaire Pierre Corbeil, soucieux avec raison de rattraper le retard du Québec en matière d'énergie renouvelable d'appoint. Ce dossier venait aussi à point nommé pour faire oublier le projet mal ficelé des mini-centrales hydroélectriques, aussitôt formulé, aussitôt relégué aux oubliettes faute de preneurs. Il suffit de regarder les chiffres : 18 000 mégawatts installés en Allemagne couvrant 14 % des besoins en électricité de ce pays puissamment industrialisé ; 7500 au Danemark, soit 40 % de ses besoins plus modestes ; à peine 1,048 au Canada, dont seulement 220 au Québec à l'été 2006. Désireuse de se trouver des partenaires, Hydro-Québec s'engagea à acheter par un contrat à long terme tout l'énergie produite par la cohorte naissante des petites et moyennes entreprises d'éoliennes et à effectuer les raccords nécessaires. Le plan québécois prévoyait deux étapes : un premier appel d'offres de 1000 mégawatts qui seraient installés de 2006 à 2012 et un second de 2000 ou 2500 supplémentaires, qui le seraient de 2009 à 2013 pour un total de 3220 à 3500 mégawatts, soit 10 % de l'électricité produite au Québec à ce moment-là. Objectif ambitieux et louable avec des chiffres qui se rapprochent de l'Allemagne d'aujourd'hui, sept ans plus tard. Sauf que l'Allemagne s'est donnée un objectif de 33 % d'autonomie grâce à l'énergie éolienne en 2020, prix du pétrole obligeant.

Le premier appel d'offres donna lieu à la belle pagaille que l'on sait. Implantation anarchique de parcs un peu partout, propriétaires insatisfaits des loyers – deux à trois fois plus bas qu'en Ontario – consentis par les entreprises locataires de parcelles de leurs terres ; plaintes des riverains quant au bruit – équivalant selon les uns à celui de la circulation automobile et selon les autres, à l'ouïe plus fine,

au décollage d'un avion – ou aux agressions au paysage; rivalité entre maires qui accaparaient les contrats et leurs administrés laissés pour compte; enfin compétition entre régions, dont s'exclut d'ailleurs l'aristocratique MRC de Brome-Missisquoi. Les pressions discrètes du gouvernement auprès des entreprises pour renégocier les contrats à la hausse furent suivies d'un engagement pris début 2007 auprès des écologistes de laisser le BAPE rejeter tout projet qui ne serait pas conforme aux directives d'une MRC. Enfin, les élections se rapprochant, le gouvernement mit en place et au petit bonheur un mécanisme de saupoudrage d'aides d'urgence aux MRC désireuses de consulter la population sur l'opportunité des éoliennes. Ici comme partout, on prit d'abord la décision, on inventa le *modus operandi* en cours de route et on se résigna à consulter la population quand on ne pouvait pas faire autrement.

Le gouvernement et la population peuvent tout de même se réjouir de ce que le plan d'Hydro-Québec, aussi constant et prévisible que le passage des saisons quel que soit le parti au pouvoir, ait permis la réalisation de projets déjà entamés. La grande centrale Eastmain 1 sur la rivière du même nom, productrice de 450 mégawatts, a été complétée il y a quelques mois. La centrale Chutes-Allard et Rapides-des-Cœurs en Haute-Mauricie est en construction avancée et produira 138 mégawatts. Celle de Péribonka au Lac Saint-Jean également avec ses 315 mégawatts anticipés. La tendance en ce domaine est claire: l'ère des méga-projets cède la place à celle des projets de taille intermédiaire et des sous-traitants destinés à combler le manque à gagner en période de demande de pointe.

En matière d'énergie et d'environnement, le premier mandat du gouvernement de Jean Charest s'achève ainsi sans percée ni réalisation notable, faute de méthode éprouvée.

Un second mandat permettrait-il d'aller au bout des projets gaziers – port méthanier et centrale thermique – et éolien ? Si les électeurs lui refusaient cette opportunité, gageons qu'un gouvernement péquiste les reprendrait à son compte sous un autre emballage. Dans ce secteur stratégique pour notre avenir, nous sommes convaincus qu'il n'y a qu'un seul parti : celui du Québec. □

Bilan Charest

L'IMMIGRATION ET LA QUESTION LINGUISTIQUE

Les deux thèmes que *L'Action nationale* m'a confiés dans le cadre de ce bilan du gouvernement de M. Jean Charest sont l'immigration et la langue. On conviendra aisément que le défi de se pencher sur ces deux domaines n'est pas de les développer longuement. Mais s'en tenir à quelques pages seulement est beaucoup plus exigeant. Nous devons donc choisir quelques aspects particuliers et nous en tenir à l'essentiel. Nous espérons ne pas trop décevoir par les choix arbitraires que nous aurons faits.

Malgré ces contraintes, nous avons jugé bon placer le dernier gouvernement du Québec dans une perspective historique à court terme, du moins en ce qui a trait à l'immigration internationale. Ainsi, les années 2004-2007 du gouvernement Charest seront comparées aux années 1995-1998 des gouvernements Parizeau et Bouchard, ainsi qu'aux années 1999-2003 des gouvernements Bouchard et Landry¹.

* Démographe, jadis agent de recherche dans les organismes de la loi 101, l'auteur est chercheur associé à la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec, Université du Québec à Montréal.

L'immigration internationale

Aborder l'immigration internationale, c'est d'abord considérer les nombres annuels de ressortissants étrangers qui ont choisi le Québec comme lieu de destination. C'est également se pencher sur les volumes prévus pour les prochaines années.

Au temps des gouvernements Parizeau et Bouchard, nous avons reçu en moyenne 27 800 immigrants par année, soit 13,4 % de l'immigration canadienne. Dans les cinq années suivantes, les gouvernements Bouchard et Landry ont porté l'immigration à une moyenne annuelle de 35 300 personnes. Il s'agissait alors d'une augmentation globale de 27 %, portant ainsi la part du Québec à 15,8 % de l'immigration internationale à destination du Canada. S'inscrivant dans cette tendance à la hausse, le gouvernement Charest, quant à lui, aura accueilli annuellement 45 400 immigrants internationaux entre 2004 et 2007 inclusivement². Il s'agirait là d'une croissance des effectifs sur la période précédente de près de 29 % si les objectifs visés pour 2006 et 2007 étaient atteints³. Le Québec aura alors reçu environ 18 % des immigrants internationaux qui auront choisi le Canada.

Bref, depuis l'élection générale de 1994, l'immigration internationale pourrait avoir augmenté de 63 % sous les administrations des quatre derniers premiers ministres⁴. Quand la tendance générale pancanadienne est à la hausse, tout nouveau gouvernement québécois, voire tout nouveau premier ministre, poursuit sur la lancée du précédent.

Le nombre annuel d'immigrants internationaux que le Québec accueille ne varie pas en fonction de la couleur politique de son gouvernement. La plupart des 24 ministres qui ont eu la responsabilité de l'immigration depuis 1968

pourraient n'avoir eu que très peu d'influence, ne serait-ce que parce qu'ils ont été éphémères⁵. Sachant que le Québec ne peut pas accueillir sa quote-part basée sur l'importance relative de sa population au sein du Canada, tout au plus cherche-t-on à se rapprocher le plus près possible du cinquième de l'immigration internationale admise au pays. En somme, en ce qui a trait aux volumes d'immigration, ce sont les décisions du gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada qui comptent.

Voilà pour les nombres. Mais qu'en est-il de la connaissance du français chez les immigrants internationaux que le Québec accueille ?

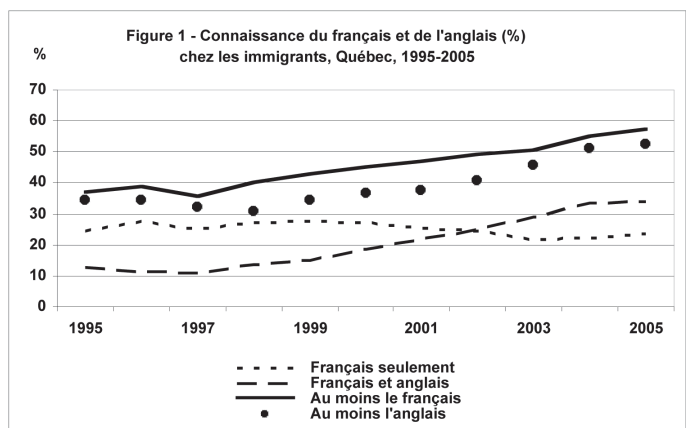
Tous les gouvernements du Québec se sont faits forts d'attirer le plus grand nombre possible d'immigrants sachant parler le français. Dans les diverses ententes entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, on a reconnu le bien fondé de privilégier les francophones afin de faciliter l'intégration à la majorité d'expression française. Le Plan stratégique du gouvernement Charest a retenu l'objectif des gouvernements précédents, soit maintenir à « au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes admises connaissant le français »⁶.

Au temps des gouvernements Parizeau et Bouchard, la proportion annuelle moyenne d'immigrants connaissant au moins le français⁷ n'était que de 38 %. Sous les gouvernements Bouchard et Landry, cette proportion s'est accrue au-delà de 47 %. Enfin, si on se fie aux années 2004 et 2005 du gouvernement Charest, années pour lesquelles les données statistiques sont connues, l'objectif de 50 % a été largement dépassé. En effet, en 2004 et 2005, la proportion d'immigrants internationaux capables de s'exprimer au moins en français était de 56,3 %.

Il y a toutefois un revers à cette médaille. Dans les faits, la croissance de la proportion d'immigrants aptes à parler le français est venue avec une importante hausse du bilinguisme français-anglais.

En effet, la part relative des immigrants ne connaissant que le français a baissé sous les 23 % au temps du gouvernement Charest, un léger recul en comparaison aux deux périodes précédentes (26 % et 25 % respectivement). Par contre, les immigrants qui pouvaient converser en français et en anglais ont vu leur importance relative passer d'abord de 12 % au temps de MM. Parizeau et Bouchard, à 22,2 % sous les gouvernements Bouchard et Landry, pour ensuite progresser jusqu'à 33,5 % depuis l'élection de M. Jean Charest.

Bref, comme le montre la figure 1, c'est la croissance du bilinguisme français-anglais qui a poussé à la hausse, année après année depuis 1997, la proportion d'immigrants internationaux sachant s'exprimer au moins en français au moment de leur arrivée au Québec. De 10,7 % en 1997, la proportion de bilingues français-anglais a augmenté sans interruption pour atteindre 33,7 % en 2005.



En corollaire à ce constat de l'augmentation du bilinguisme français-anglais, il s'ensuit que la proportion d'immigrants sachant s'exprimer au moins en anglais⁸ a elle aussi progressé: de moins de 33% qu'elle était en 1995-1998, elle atteignait 51,6 % durant la période 2004-2005. En 2005, dernière année pour laquelle nous avons l'information, elle était de 52,3% des immigrants admis. On peut clairement voir à la figure 1 que la proportion d'immigrants qui connaissent au moins l'anglais talonne de près celle des immigrants en mesure de parler au moins le français.

En somme, en recherchant le plus grand nombre d'immigrants connaissant le français, on a fait croître à la fois le bilinguisme français-anglais et la connaissance de l'anglais tout court.

Devant ce constat, une nouvelle question se pose: dans les faits, le français est-il mieux maîtrisé que l'anglais chez les immigrants que nous accueillons ?

Les données publiées par le MICC ne permettent pas de se faire une idée précise sur le degré de compétence réelle des immigrants en français. Pourtant, dans la grille de sélection de certains candidats à l'immigration, l'aptitude à parler notre langue officielle est évaluée sur une échelle de 0 à 17 points. À notre connaissance, une distribution de ce système de pointage n'a jamais été publiée par le ministère. Outre que l'on ignore comment les points sont attribués, on ne sait pas quel score un immigrant doit obtenir pour être considéré apte à parler le français dans les données compilées pour fin de publication par le MICC⁹.

Compte tenu de l'importance de l'anglais dans le monde, il nous faudrait savoir laquelle des deux langues officielles du Canada est la mieux maîtrisée chez les immigrants interna-

tionaux considérés comme bilingues français-anglais ? Dans le cas des immigrants « unilingues », lesquels sont les plus performants : ceux qui ne connaissent que le français, ou ceux qui ne peuvent s'exprimer qu'en anglais ?

À la lumière de ces quelques questions, la francisation des immigrants qui ne connaissent pas le français à leur arrivée au Québec prend une toute autre dimension. En effet, d'une part, l'anglais est de plus en plus répandu parmi les immigrants internationaux et, d'autre part, la population d'accueil de langue française se fait souvent plaisir, voire honneur, de montrer à tout venant qu'elle sait s'exprimer ... en anglais ! C'est sans compter par ailleurs sur le fait que 3 immigrants sur 4 s'établissent à Montréal, là où l'importance relative de la majorité francophone est la plus faible de toutes les régions du Québec.

Le gouvernement du Québec s'est engagé, par « contrat moral », à assurer aux adultes immigrés des « services adéquats » d'apprentissage du français soutenus par « un effort concerté de promotion de l'usage du français »¹⁰. Au temps des COFI, le français était enseigné jusqu'à 600 heures. De nos jours, le site Internet du ministère fait état de 11 semaines de 30 heures, soit 330 heures seulement pour ceux qui s'en prévalent jusqu'à la dernière leçon. Hélas, ils sont nombreux à abandonner !

Or, bien que la loi constitutive du MICC commande au ministre de « prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent, dès leur arrivée [...], la connaissance de la langue française », de nombreux immigrés doivent attendre, parfois plusieurs mois, qu'il y ait une place pour eux. Conscient de sa difficulté à remplir ses obligations, le ministère a ajouté, parmi ses objectifs, celui de « réduire les délais d'attente »¹¹. Toutefois,

le gouvernement Charest s'est placé devant une mission quasi impossible: «accroître la francisation [tout en] diminuant les coûts»¹²!

Se pourrait-il que l'on prenne le risque de rater la francisation des immigrants pour une question de gros sous?

La question linguistique

Aussitôt élu, le gouvernement Charest s'est lancé dans un important exercice de «réingénierie». Il s'agissait d'examiner le mandat des différentes composantes de tous les ministères et de tous les organismes publics. On espérait ainsi être en mesure d'alléger l'appareil de l'État en éliminant tout ce qui apparaîtrait redondant ou inutile. Cependant, dans le cas des organismes de la Charte de la langue française (loi 101), le gouvernement libéral n'envisageait aucune réforme, alléguant que ce travail avait été fait sous le gouvernement Landry par la loi 104 (juin 2002).

Rappelons que c'est à la suite du rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec¹³ – le «rapport Larose¹⁴» –, que le gouvernement Landry a jugé bon amender la loi 101. Le rapport Larose recommandait de regrouper tous les organismes voués à la francisation du Québec afin de conduire à une meilleure cohérence de l'action des intervenants au moyen d'une concentration des ressources humaines et financières. Le but recherché n'était pas de réduire les coûts et les effectifs de ces organismes, mais plutôt de rendre plus efficace «un investissement accru de l'État dans la politique linguistique»¹⁵.

Plutôt que de regrouper les organismes en un seul, le gouvernement Landry a préféré redéfinir leurs mandats respec-

tifs. C'est au nouvel Office québécois de la langue française (OQLF) qu'il a confié la tâche de «surveille[r] l'évolution de la situation linguistique du Québec et [de faire] rapport au moins tous les cinq ans au ministre»¹⁶.

Sous le gouvernement Charest, l'Office s'est fort bien acquitté de ce mandat sous la forme de fascicules thématiques d'intérêt général, ainsi que par la publication d'études particulières. À ce jour, ces publications ont traité de sujets aussi variés que les caractéristiques linguistiques de la population¹⁷, la langue du travail¹⁸ ou la langue parlée à la télévision¹⁹. Très actif, l'Office annonce sur son site Internet²⁰ la publication de plusieurs autres fascicules qui porteront, entre autres sujets, sur l'immigration, sur la langue d'enseignement et sur la maîtrise du français.

C'est d'ailleurs à l'OQLF que l'on a confié la tâche de réévaluer l'usage des langues dans l'espace public²¹. Il faut s'en féliciter, ne serait-ce que pour éviter la répétition du malheureux essai de l'ancien Conseil de la langue française (CLF) en 1999. Sévèrement critiqué de toutes parts, «l'indice de langue d'usage public» du CLF est resté à ce jour tout aussi obscur dans sa conception que douteux dans ses résultats.

Contrairement à l'Office, le nouveau Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a connu, au temps du gouvernement Charest, une période de transition plutôt pénible. Essentiellement, le CSLF a publié deux gros ouvrages collectifs : le premier porte sur les nouveaux défis du français au Québec²² tandis que le second traite de la diversité linguistique québécoise²³. Ces deux recueils ont fait l'objet jusqu'à tout récemment d'au moins cinq analyses étoffées très sévères²⁴.

Voilà pour ces organismes publics chargés d'appliquer et d'évaluer notre politique linguistique. Mais qu'en est-il de l'action du gouvernement lui-même. Nous nous limiterons à deux questions particulières.

La Commission des États généraux s'est penché sur l'enseignement des langues secondes du primaire à l'université. Dans le cas du primaire, le rapport Larose a recommandé ce qui suit: «Au début du primaire, il ne devrait pas y avoir d'enseignement formel de la langue anglaise. [...] Le début du primaire devrait plutôt être consacré à la mise en place d'une stratégie d'éveil des enfants aux langues étrangères. Cette stratégie d'éveil devrait être conçue en fonction [...] de la maîtrise de la langue française»²⁵.

Or, bien que le premier ministre ait dû sacrifier son ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, la politique d'implantation de l'anglais langue seconde dès le début du primaire dans les écoles françaises du Québec a été adoptée. On a préféré la mettre en application en dépit d'études montrant que l'enseignement intensif de l'anglais au début du secondaire donnerait de meilleurs résultats sur des enfants qui devraient alors maîtriser l'essentiel de la langue française. Sans compter que l'on savait manquer de ressources professionnelles en la matière.

Enfin, qu'en est-il de la situation du français au centre-ville de Montréal?

À la demande de la ministre Line Beauchamp, l'Office québécois de la langue française a mené une campagne d'information et de sensibilisation dans près de 2500 commerces du centre-ville de Montréal. Si les clients sont accueillis 4 fois sur 5 en français plutôt qu'en anglais, et si le service est offert 9 fois sur 10 en français, l'affichage par

contre laisse à désirer dans 30 % des cas²⁶. Non pas qu'il y ait absence totale de français sur les affiches. C'est plutôt la règle de la nette prédominance du français qui n'est pas respectée, généralement parce qu'elle est ignorée. Or, nul n'est censé ignorer la loi. Quant au gouvernement, il va sans dire qu'il doit mettre tout en œuvre pour faire respecter toutes les lois.

Conclusion

En matière d'immigration internationale et de langue, le gouvernement de M. Jean Charest s'est d'abord inscrit dans la continuité des gouvernements québécois précédents. Plus particulièrement, il s'est comporté en ces deux domaines comme dans tout ce qu'il a fait – ou n'a pas fait – de son mandat. Pour reprendre les mots de M. Bernard Descôteaux, directeur du *Devoir*, les membres de ce gouvernement ont agité comme de simples « gestionnaires » sans mettre de l'avant de grands projets de société²⁷.

Contrairement aux Centres de la petite enfance, au projet de centrale thermique du Suroît ou à la vente du mont Orford, l'immigration internationale et la question linguistique n'ont pas provoqué de vives réactions. Dans le cas de l'immigration, l'absence de réaction ne doit pas surprendre. Mais on ne peut en dire autant du domaine linguistique. En effet, en dépit d'une quelconque opposition à l'enseignement de l'anglais dès le début du primaire, force est de reconnaître qu'elle n'a jamais eu l'ampleur nécessaire à conduire au recul du gouvernement de Jean Charest.

La fondation récente du Mouvement Montréal français (MMF) n'a pas donné, à ce jour, de vifs débats sur la place publique. Bien que le MMF affirmait dans son tout premier manifeste l'« urgence d'agir », et lançait « un appel pressant

à la mobilisation et à l'action»²⁸, aucune force vive n'a perturbé la quiétude du gouvernement Charest. L'inventaire de l'OQLF révélant que 30 % des affiches au cœur de Montréal n'étaient pas conformes à la loi 101, aurait sans doute suscité une certaine agitation au temps d'un Robert Bourassa que l'on aimait provoquer en matière linguistique. Ce ne fut pas le cas, et de loin, sous le gouvernement Charest des années 2003 à 2007. □

-
- 1 Les 3 dernières élections générales ont été tenues en 1994, 1998 et 2003. Les 3 périodes politiques que nous avons formées commencent avec l'année qui a suivi l'élection.
 - 2 Toutes ces données proviennent d'une série de publications annuelles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles : *Tableaux sur l'immigration au Québec, 1995-1999* (publié en 2000), jusqu'à celui de 2001-2005 (publié en 2006). Pour 2006 et 2007, voir : *MICC, Plan stratégique 2005-2008*, Montréal, 2005, 23 p.
 - 3 Les données pour les 9 premiers mois de 2006 indiquent des résultats similaires aux mois correspondants de 2005. L'objectif visé pourrait donc ne pas être atteint. Voir : *MICC, Bulletin statistique trimestriel sur l'immigration permanente au Québec*, Montréal et Québec, 1er, 2e et 3e trimestres de 2006.
 - 4 Si les objectifs n'étaient pas atteints, on aurait une augmentation globale de 58 % en supposant que le nombre d'immigrants internationaux pour 2006 et 2007 sera le même qu'en 2005, soit un peu moins de 43 400.
 - 5 Ces ministres ont été responsables de l'immigration internationale durant 19 mois en moyenne. Seulement 5 d'entre eux ont duré plus de 27 mois.
 - 6 *MICC, Plan stratégique...* op. cit., p. 6, objectif 1.3.
 - 7 Il s'agit ici des immigrants ne connaissant que le français, additionnés à ceux qui connaissent à la fois le français et l'anglais.
 - 8 Somme des immigrants ne connaissant que l'anglais à de ceux qui connaissent à la fois le français et l'anglais.
 - 9 Dans le cas de l'anglais, l'évaluation se fait sur une échelle de 0 à 2 points. Suffit-il d'obtenir 1 point, voire un demi point, pour apparaître dans les données agrégées sur la connaissance de l'anglais ?
 - 10 Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Montréal et Québec, 1990, p. 16.
 - 11 *MICC, Plan stratégique...* op. cit., p. 18, objectif 2.4.
 - 12 *Ibid.*, p. 18, objectif 2.5.

- 13 Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, gouvernement du Québec, 2001, [xii]-285 p.
- 14 Du nom de son président, M. Gérald Larose.
- 15 Commission des États généraux..., op. cit. p. 177.
- 16 Charte de la langue française, art. 160.
- 17 Office québécois de la langue française (OQLF), *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec: profil et tendances 1991-2001*, Québec et Montréal, 2005, 101 p.
- 18 OQLF, *Langue du travail: indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, Québec et Montréal, 2006, 103 p.
- 19 Kristin Reinke, *La langue à la télévision québécoise: aspects sociophonétiques*, Québec et Montréal, OQLF, 2005, 61 p.
- 20 http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/index_indic.html
- 21 Ibid., alinéa 12: Langue et communications publiques.
- 22 Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault (dir.), *Le français au Québec: Les nouveaux défis*, Montréal, Fides, 2005, 622 p.
- 23 Pierre Georgeault et Michel Pagé (dir.), *Le français, langue de la diversité québécoise: Une réflexion pluridisciplinaire*, Montréal, Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes et Québec Amérique, 2006, 347 p.
- 24 Trois d'entre elles ont paru dans *L'Action nationale* (septembre 2005: 27-53, octobre 2006: 44-69, novembre 2006: 23-37), les deux autres dans *Recherches sociographiques* (mai-août 2006: 366-376 ; 389-394).
- 25 Commission des États généraux..., op. cit. p. 55.
- 26 Tommy Chouinard, « Langue d'affichage à Montréal: Le tiers des commerces violent la Charte », *La Presse*, 31 janvier 2007, p. A 12.
- 27 Bernard Descôteaux, « Les gestionnaires », *Le Devoir*, 17 et 18 février 2007, p. B 4.
- 28 Mario Beaulieu, « Les objectifs du Mouvement Montréal français », manifeste sur son site Internet, en ligne le 17 février 2007:
<http://www.montrealfrancais.info/?q=node/12>

Bilan Charest

LES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

Lors de la campagne électorale de 2003, la question des relations internationales du Québec ne fut pas réellement abordée même si certains libéraux, dont notamment Benoît Pelletier, interviendront dans les médias sur cet enjeu. La plateforme électorale libérale est également muette sur la question. Dans ces circonstances, on ne peut faire le bilan de la réalisation des promesses électorales libérales. Il n'est pas facile non plus de faire le bilan de l'action d'un gouvernement en matière de relations internationales dans l'absolu, mais il est certainement plus aisé de faire ce bilan de manière relative c'est-à-dire en le comparant avec la performance passée d'autres formations politiques. Les cas de référence sont, dans un premier temps, l'administration précédente, c'est-à-dire celle du Parti québécois de 1994-2003, dans un second temps celle de l'administration libérale précédente, c'est-à-dire celle de Robert Bourassa de 1985 à 1994.

Si on compare avec l'administration du Parti québécois, on peut facilement tirer la conclusion que le bilan libéral est plus cohérent et qu'il est dans la continuité des dernières années du mandat péquiste. Cela ne s'explique pas par l'excellence des libéraux, mais par le très mitigé bilan péquiste. Si on compare avec l'administration de Robert Bourassa, on

* Professeur de science politique, Université de Sherbrooke

peut certes affirmer une continuité, mais le bilan libéral de Jean Charest est supérieur dans sa dimension constitutionnelle (l'accord du Lac Meech ou de Charlottetown ne parlait pas d'un rôle pour le Québec dans les organisations et négociations internationales) et sur le plan des relations avec la France. Il est cependant largement inférieur dans sa dimension économique notamment au niveau des exportations.

Comparaison avec l'administration péquiste, 1994-2003

Si la diplomatie préréférendaire du Parti québécois a été bien menée, les premières années post-référendaires ont été catastrophiques au niveau des relations internationales du Québec. Cela est d'autant plus surprenant que dans l'imaginaire populaire on croit plus spontanément que le Parti québécois est le plus grand défenseur des relations internationales du Québec. Dans les faits, c'est sous l'administration du Parti québécois de Lucien Bouchard que les relations internationales du Québec subissent le plus important recul depuis Maurice Duplessis en 1936. Ce recul est d'autant plus surprenant que l'image internationale du Québec venait de subir le contrecoup de la déclaration de Jacques Parizeau le soir du référendum. Les dommages pour le Québec sont énormes. Dans la presse allemande à l'hiver 1997 par exemple, Montréal sera plus volontiers comparée à Sarajevo qu'à Oslo. Ainsi, plutôt que de chercher à redorer l'image du Québec sur la scène internationale, à contrecarrer les effets toxiques de la déclaration de l'ex-premier ministre, on choisit plutôt de fermer la majorité des représentations du Québec à l'étranger! Le déficit-zéro venait d'avoir raison des efforts de tous les gouvernements du Québec depuis la Révolution tranquille.

Le plus difficile à comprendre dans cette politique est que le gouvernement du Québec choisit de se désengager de la

scène internationale au moment même où le gouvernement canadien déploie une offensive internationale, le plan B, sans précédent. Lucien Bouchard réalisant son erreur relancera les actions internationales du Québec à partir de 1998 et c'est Louise Beaudoin qui est alors appelée à prendre la relève.

Sous sa direction, le MRI retrouve son lustre d'avant les compressions. Pour redorer l'image ternie du Québec, on multiplie les visites officielles (plus de 120 en 2001), on met sur pied les saisons du Québec à l'étranger et la décennie des Amériques, on augmente le budget pour les relations avec les États-Unis, on relance les relations avec la France et la Francophonie notamment sur la question de la diversité culturelle, on met sur pied l'Observatoire de la mondialisation et on prépare la création d'un Centre Québec-Europe à Paris.

L'administration libérale depuis 2003 s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par Louise Beaudoin mais avec certaines différences. Si on poursuit les relations France-Québec, notamment au niveau du dossier de la diversité culturelle et que l'on continue le développement de relations Québec-Etats-Unis, très rapidement cependant en cours de mandat, Monique Gagnon-Tremblay abolit l'observatoire de la mondialisation et le Centre-Québec-Europe. Le gouvernement Charest demande également un certain effort budgétaire au MRI. En 2004-2005, les coupures budgétaires sont de l'ordre de 8,9 %, ce qui reste cependant très loin des coupures de 1996. Dans son énoncée politique de 2006, la ministre Gagnon-Tremblay annonce même l'ouverture de représentations en Inde et en Chine. En somme, sur ce plan, le Parti libéral fait clairement mieux que le PQ.

En ce qui concerne le dossier le plus important, c'est-à-dire la place du Québec dans les négociations et organisation internationales du Canada, le gouvernement Charest souhaite, comme le gouvernement péquiste, une place pour le Québec. Cette question avait été mise de l'avant par Louise Beaudoin en 1999. Le Québec avait réclamé une place à l'UNESCO mais également à l'OMC.

Dans un discours qu'il a prononcé à l'École nationale d'administration publique, en février 2004, Jean Charest appuie cette démarche qu'il pousse un peu plus loin. Dans ce discours qu'on pourrait qualifier de « doctrine Charest », le premier ministre a affirmé à plusieurs reprises que : « Les compétences du Québec chez nous sont les compétences du Québec partout ». Ce nouveau discours pousse d'un cran la logique de la doctrine Gérin-Lajoie du prolongement externe des compétences internes. Le premier ministre confie au ministre Benoît Pelletier le mandat de négocier avec le gouvernement du Canada une place pour le Québec dans les organisations internationales et les traités qui affectent les champs de compétences du Québec.

À la suite d'une rencontre des premiers ministres du Canada le vendredi 30 janvier 2004, le gouvernement fédéral s'est montré ouvert à la possibilité d'accorder un rôle aux provinces en matière de relations internationales. Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a alors salué l'initiative en la qualifiant, à juste titre, « d'historique » car c'était la première fois depuis la Charte de Victoria de 1971 que les libéraux fédéraux acceptaient le principe de la négociation sur ce thème. En février 2004, Pierre Pettigrew affirmait au quotidien *Le Devoir* qu'il serait préférable : « que les provinces ne soient pas soumises à l'arbitraire d'un ministre capricieux qui, tout à coup, ne ferait pas les négociations de la même manière ». Lors d'un discours, le 17 mai 2004,

devant la Chambre de commerce de Laval, Paul Martin s'est montré, encore une fois, ouvert à l'idée d'accorder un rôle aux provinces en matière de relations internationales.

Mais alors qu'en janvier 2004, le gouvernement fédéral semblait ouvert à l'idée d'accorder une place aux provinces en matière de relations internationales, les choses ont brutalement changé à partir de l'automne 2004. Le gouvernement de Paul Martin, devant la levée de boucliers au Canada anglophone, affirme alors que le Canada doit parler d'une seule voix sur la scène internationale. Pierre Pettigrew, ministre des Affaires étrangères soutient alors que la « doctrine Gérin-Lajoie » est dépassée.

Le 14 septembre 2005, le gouvernement du Québec a rendu public un document qui précise ses demandes face à Ottawa sur une place pour le Québec dans les « forums » internationaux. Les demandes mises de l'avant par le gouvernement du Québec sont ainsi un complément inséparable à la doctrine Gérin-Lajoie. Dans un certain sens, elles vont plus loin car elles concernent également la présence du gouvernement du Québec dans certaines organisations très clairement politiques comme l'OMC. Le gouvernement du Québec réclame cependant une place pour le Québec au sein de la délégation canadienne alors que la doctrine Gérin-Lajoie ne définit pas les modalités de la participation du gouvernement du Québec.

La réaction au Canada anglophone sera opposée à ces demandes du Québec. On a pu lire à cette époque en page éditoriale du *Globe and Mail*: « *Even the most decentralized federations reserve one power for the central government: the power to represent the country abroad. In foreign affairs, a nation must speak with one voice.* ». Accorder un rôle aux provinces en matière de relations internationales « *is a recipe for*

diplomatic disaster»¹. Le *Ottawa Citizen* ajoute: «*The idea is ridiculous. Operating on the international stage -- at the United Nations, signing treaties, declaring and ending wars -- is one of the core functions of a national government*»². Même type de propos dans le *National Post*: «*For a nation to be well-represented abroad, it must speak with one voice. If Quebec gets its wish to have standing at international negotiations relevant to areas of provincial jurisdiction – UNESCO, which deals with education and cultural affairs, is one of its preferred examples – Canada’s official position will become incomprehensible on any issue on which the federal government and the province are not in full agreement*»³.

L'enjeu rebondira lors de la campagne électorale de 2005-2006 et à la surprise générale Stephen Harper fera la promesse de s'inspirer des ententes sur la francophonie afin d'accorder une place pour le Québec à l'UNESCO. Même si la chose est impossible, un accord sera tout de même négocié. En mai 2006, une entente est conclue entre Stephen Harper et Jean Charest sur la participation du Québec, au sein de la délégation canadienne, aux travaux de l'UNESCO. Avec cette entente, on est encore loin du compte, mais Stephen Harper souhaite toujours trouver une solution globale sur la place des provinces dans les relations internationales du Canada. À suivre.

1 Éditorial, «Why Canada speaks for Quebec abroad», *Globe and Mail*, 5 octobre 2005.

2 Éditorial, «One Country, One Voice», *Ottawa Citizen*, 5 octobre 2005.

3 Éditorial, «Let Canada speak with one voice», *National Post*, 2 septembre 2005.

Comparaison avec le gouvernement de Robert Bourassa de 1985-1994

Les relations internationales du Québec sous l'administration de Robert Bourassa de 1985-1994 prennent, sur le fond, une coloration clairement économique, alors que, sur la forme, le gouvernement du Québec démontre une volonté d'intégration à la politique extérieure du Canada tout en affirmant une certaine spécificité pour le Québec. La rupture la plus manifeste dans les relations internationales du Québec sous Robert Bourassa est un refroidissement des relations entre la France et le Québec.

En septembre 1991, le ministère des Affaires internationales publie son livre blanc intitulé *Le Québec et l'interdépendance. Le monde pour horizon. Éléments d'une politique d'affaires internationales*. Très attendu, car il s'agit du premier énoncé politique en matière de relations internationales du Québec qui sera réellement appliqué. Ce virage économique du gouvernement québécois sera récompensé. Le Québec qui produit des déficits commerciaux depuis 1986 se retrouve dans une situation de surplus à partir de 1993. Le Québec connaîtra plus de dix ans de surplus commerciaux qui s'expliquent grandement par une augmentation spectaculaire des exportations aux États-Unis.

Le gouvernement Charest a également produit une nouvelle politique internationale en 2006 qui, selon l'avis de plusieurs, est, sur papier, une des meilleures politiques du genre même si on ne comprend pas pourquoi cette politique a été si longue à produire⁴. Le gouvernement du Québec renoue avec la doctrine Ciaccia et donne une coloration très

⁴ Ministère des Relations internationales du Québec, *La politique internationale du Québec. La force de l'action concertée*, Québec, Gouvernement du Québec, 2006

économique aux actions du ministère des Relations internationales. Les succès économiques en matière de commerce international de Jean Charest sont cependant inexistantes. La situation est même préoccupante. Entre 2003 et 2006, le Québec est entré en déficit commercial record. Le solde de la balance commerciale québécoise est passé d'un surplus de 5,6 milliards à un déficit de tout près de 10 milliards. Une différence de près de 16 milliards!

L'autre difficulté de cette politique internationale est qu'elle empiète sur les champs de responsabilités de plusieurs ministères qui ont des ressources et un poids politique considérable comme les ministères à vocation économique. On tente d'expliquer que le MRI a le mandat de coordonner les actions internationales de l'ensemble du gouvernement du Québec. La question qui se pose est : est-ce que ce ministère rachitique a la capacité de coordonner et d'imposer ses orientations en matière de relations internationales à l'ensemble de la machine gouvernementale. Même si le MRI assure un suivi des activités de certaines organisations internationales et de traités de libre-échange, on doit cependant noter que, pour la plus importante, l'OMC, c'est le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche qui en est responsable. Ce dernier est également responsable du commerce international et des questions de libéralisation des échanges. En somme, au niveau économique, le MRI court le risque de se transformer en agence de voyages du gouvernement. La situation est sensiblement la même lorsqu'il s'agit des questions de santé publique ou d'éducation. Le ministère de la Santé et de l'Éducation ont infiniment plus de ressources et refusent généralement de se faire dicter leur politique.

Le gouvernement Charest surpasse cependant l'administration Bourassa sur la question des relations politiques avec

la France et la Francophonie. Sous Robert Bourassa, ces relations partent pourtant d'un bon pied grâce aux deux premiers Sommets de la francophonie, mais ce dernier décide de ne pas respecter l'importante entente conclue par René Lévesque et Raymond Barre concernant les visites alternées entre les premiers ministres de la France et du Québec. Il faudra attendre 1996 et le retour au pouvoir du Parti québécois pour voir un premier ministre français, Alain Juppé, fouler le sol du Québec. Robert Bourassa refusera même la Légion d'honneur de peur de mettre l'accord du Lac Meech en péril. On comprend alors pourquoi il a été si facile pour Lucien Bouchard, alors ambassadeur du Canada à Paris, de marginaliser la Délégation générale du Québec à Paris.

En 1990, les relations France-Québec deviennent même glaciales. Michel Rocard, premier ministre français dont les sympathies souverainistes sont connues, doit venir au Québec. Robert Bourassa fait tout pour empêcher ce voyage. La crise est totale lorsque Bourassa demande à Rocard de reporter sa visite à cause de la crise d'Oka – et, apprendrons-nous plus tard, à cause de sa maladie – et de prendre la responsabilité du report en invoquant la montée de la crise au Moyen-Orient. Rocard est outré de l'attitude de Bourassa, car, ce faisant, il aurait également dû reporter un autre voyage, au Chili celui-là, afin de rendre le mensonge de Bourassa vraisemblable ! Lorsque dans son communiqué, Québec laisse entendre que Rocard est en partie responsable de l'annulation de la visite, la porte-parole du premier ministre français contredira le premier ministre québécois.

Les relations France-Québec sous Jean Charest sont nettement meilleures. Il rencontrera le président à plusieurs reprises et ce dernier ira même le visiter dans sa résidence de North-Hatley. Autre innovation dans les relations France-Québec est cette mission conjointe de prospective économi-

que qu'effectueront Jean-Pierre Raffarin et Jean Charest au Mexique. Au niveau de la Francophonie, le gouvernement du Québec va réaliser son principal objectif qui était d'obtenir à Québec la tenue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement en 2008 dans le cadre des cérémonies du 400^e anniversaire de la fondation de Québec. À noter également que l'ancien premier ministre de France, Jean-Pierre Raffarin joue un rôle important dans cet événement.

Conclusion

En somme, les relations internationales du Québec sous les libéraux de Jean Charest ne subissent pas le recul attendu. Jean Charest cherche même à relancer ces activités. Il est vrai que la ministre Monique Gagnon-Tremblay n'a pas été à la hauteur de ce ministère très politique, mais Benoît Pelletier et Jean Charest ont compensé les manques de la ministre. De l'avis de nombreux experts, dont plusieurs péquistes, le bilan libéral est plus qu'honorable même si certaines nominations à l'étranger ont fait grincer des dents...□

Jean-Claude St-André
Député de L'Assomption

Hôtel du Parlement
Bureau 2.16
Québec (Québec)
G1A 1A4
Téléphone: (418) 528-5974
Télécopieur: (418) 646-6640



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Oasis du Vieux Palais
259, rue St-Étienne
Casier postal 3404
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone: (450) 589-5579
Télécopieur: (450) 589-0208



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone: (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

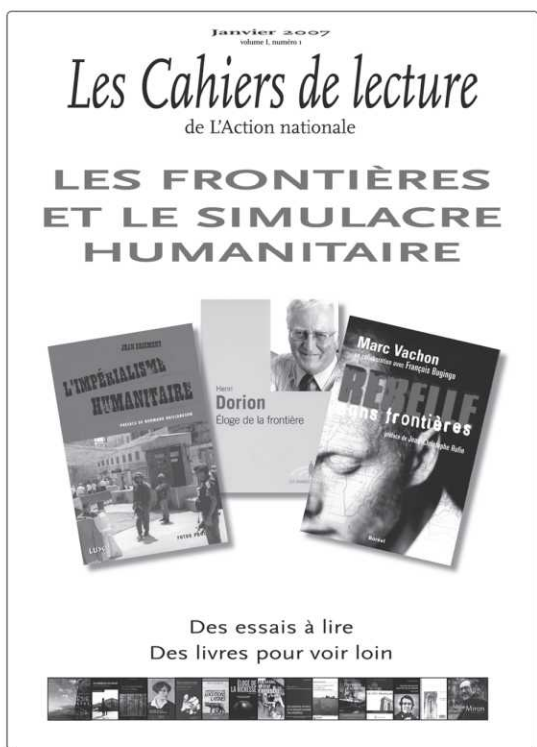
Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com

La nouvelle publication de L'Action nationale
consacrée aux essais québécois est lancée!



Numéro 1: 7,95\$ Abonnement un an (deux numéros): 15\$

Disponible sur le site de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca
par commande téléphonique au 514-845-8533 ou 1-866-845-8533
ou par la poste à
L'Action nationale-Cahiers de lecture
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal Qc H2X 1X3

Lire les essais

La nation à l'épreuve de
l'immigration: le cas du Canada, du
Québec et de la France

- *Guillaume Rousseau* 114

*Sorry, I Don't Speak French.
Confronting the Canadian crisis that
won't go away*

- *Graham Fraser* 118

Robert Bourassa : la passion de la
politique

- *Charles Denis* 126

Combat pour le français. Au nom
de la diversité des langues et des
cultures

- *Claude Hagège* 128

L'Injustice en armes

- *Pierre Vadeboncoeur* 134

Index des annonceurs

139

GUILLAUME ROUSSEAU

La nation à l'épreuve de l'immigration: le cas du Canada, du Québec et de la France, Éditions du Québécois, Québec, 2006.

Habité, à l'instar de nombreux Québécois, par des appréhensions liées à l'immigration, Guillaume Rousseau cherche dans son essai à comprendre la façon multiculturaliste *canadian* et la façon républicaine française de répondre à ce défi nouveau et, dans un deuxième temps, à proposer une « troisième voie » pour que le Québec puisse se comporter comme une véritable société d'accueil francophone. L'auteur est un collaborateur de *L'Action nationale*, avocat, doctorant en droit de l'Université de Sherbrooke, et militant du Parti québécois. Ses réflexions s'inscrivent en grande partie dans les débats qui reviennent, comme des lames de fond, agiter périodiquement les congrès du PQ. Il était donc logique que cet essai paraisse dans la collection « Essais pour un Québec libre » des éditions du Québécois. Polémique, engagé, militant, pourrait-t-on dire de l'essai de Guillaume Rousseau ; cela ne saurait cependant circonscrire tout à fait son entreprise intellectuelle. À travers les quelques 120 pages du livre (tout juste le format d'un mémoire de maîtrise, en l'occurrence, le sien), l'auteur déploie une grande érudition à exposer les tribulations juridiques liées aux dossiers linguistique, identitaires et religieux. S'il est un

défaut courant dans la littérature nationaliste, évité dans *La Nation à l'épreuve de l'immigration*, c'est celui de passer outre à la réalité constitutionnelle et légale qui détermine l'espace dans lequel les acteurs souverainistes, ou plus largement, québécois, se meuvent, souvent bien malgré eux. L'auteur tend constamment à rendre compte du passé et du présent juridiques qui façonnent l'évolution du comportement des allophones, et par conséquent, l'évolution du Québec tout entier, dans un contexte de faible natalité et de recours aux populations désireuses de s'établir dans notre pays riche et démocratique.

Se ralliant à la conclusion de politologues tels que Samuel Huntington, le livre part de la constatation que la lutte des classes d'autrefois s'est transformée, depuis 1989, en lutte des identités. On cherchera par conséquent à retourner aux origines de la gestion du pluralisme identitaire par un État moderne, l'État français post-révolutionnaire. Dans la première partie de l'essai, le lecteur assiste à l'évolution du droit français relatif aux minorités à partir de 1789. En suivant l'ordre chronologique, on explique par quels détours juridiques la langue française est devenu le ciment national et comment la laïcité, autre ciment, est redevenu un facteur premier d'unité nationale.

On étudie ensuite la construction du Canada depuis 1867, de façon à finir par développer le point de vue selon lequel le Québec possède une approche originale en matière d'intégration des immigrants, à mi-parcours entre la république française unilingue et «laïque», et le Canada multiculturaliste bilingue. Rousseau détaille les moments de minorisation légale des francophones, aborde la proposition du pays bilingue et biculturel de Laurendeau-Dunton, et finalement, élabore sur la politique de multiculturalisme bilingue de Trudeau. L'exposé est précis, minutieux, détaillé et patient. Le lecteur qui attend

la peinture de moments de conflits précis par-delà les arguties avocassières aimera la manière qu'a l'auteur de bien situer le règlement constitutionnel de thèmes cruciaux et symboliques tels que l'arrêt *Big M Drug Mart* portant sur la contestation de la *Loi sur le dimanche* (au nom de la liberté de religion), le règlement par la cour suprême de l'affaire du kirpan, ou encore, celui portant sur les tribunaux islamiques.

Ayant retracé l'évolution historique d'une politique d'intégration culturelle québécoise (Office de la langue française fondé en 1961, ministère de l'Immigration, 1968, loi 101, etc.), Rousseau envisage l'avenir de notre société d'accueil et conclut que si aucune mesure spéciale n'est mise en place pour contrecarrer la tendance lourde, les francophones seront minorisés auprès des nouvelles populations gagnées par la langue anglaise et ses promesses de carrières. Mentionnons ici les quelques chiffres qui reviennent le plus dramatiquement dans son étude du recul démolinguistique québécois : en 1971, 61,2% des citoyens montréalais utilisaient le français à la maison, en 1996, c'est 55,6 % des citoyens (p.77). Depuis 1995, les transferts linguistiques vers l'anglais s'accroissent. À ce compte, calcule l'auteur, les francophones seront minoritaires sur l'île de Montréal entre 2011 et 2016. Pour prévenir ce péril, l'auteur propose de rendre obligatoire la fréquentation du cégep francophone pendant la première année du cursus collégial. L'idée de base est de « substituer la contrainte démocratique de l'État à la contrainte arbitraire du marché ». En d'autres mots, dans son analyse économique du droit (et à l'aide de la théorie des jeux!), Rousseau essaie de démontrer que les immigrants allophones et les Québécois gagnent à être également forcés d'étudier en français dans un contexte où les employeurs exagèrent l'importance de la maîtrise de la langue de Shakespeare. L'application de cette mesure correspond dans l'esprit de l'auteur à un juste milieu entre

l'unilinguisme de la République française et l'habitude de compromis de notre propre tradition politique. En ce qui a trait au problème du pluralisme religieux, on propose un autre «juste milieu»: des cours obligatoires d'éthique et de culture religieuse. Mentionnons que dans cette dernière partie plus créative, l'auteur quitte la pure description pour s'engager dans la proposition de réformes. Ici, le mélange du langage de la gestion technocratique se mêle au droit pour composer les grands plans de la République unilingue et laïque. Par exemple, M. Rousseau s'inquiète de la liberté d'enseignement particulière aux écoles privées et propose de diminuer leur financement public dans le but délibéré de décourager leur fréquentation.

Faut-il que notre nation soit gênée dans son élan naturel pour que nous en soyons là à chercher à tout hasard des outils étatiques insolites pour, simplement, nous imaginer survivre aux prochaines décennies! «Toujours plus de lois, toujours plus d'outils pour les technocrates, ça n'aura donc jamais de fin²», serions-nous tenter de soupirer en enterrant le livre de Guillaume Rousseau et tous les débats péquistes qui l'ont préparé.

Ce serait-là chose facile, et confortable, pour notre santé mentale. Mais ce serait jouer à l'autruche. La qualité principale de l'ouvrage, après sa grande érudition, est qu'il met en lumière la réalité déplaisante du «recul démolinguistique» qu'une lâcheté naturelle nous propose d'occulter pour nous donner des airs de gentils amis de la pluralité démocratique, comme si la question en cause était l'ouverture de la société d'accueil québécoise à l'immigration. Espérons que le livre écartera certains tabous entourant les réflexions québécoises sur le défi de l'immigration.

Jean-Philippe Chartré

GRAHAM FRASER

Sorry, I Don't Speak French. Confronting the Canadian crisis that won't go away, Toronto, McClelland Stewart, 340 pages

Ce livre est adressé à cette ganache, « le Canadien informé ». En réalité c'est une sonnette d'alarme à l'intention des élites *canadian* et du pouvoir canadien, et c'est à ce titre qu'il peut être utile aux Québécois de savoir ce qu'il renferme. D'ailleurs il a valu une charge de mandarin à M. Fraser qui sera à même de mettre ses principes en œuvre au service du Dominion.

Le livre se présente en trois parties : *Making a Policy* (concevoir une politique de bilinguisme) qui récapitule l'histoire des relations entre les deux langues au Canada ; *Getting From Here to There* (Avancer vers l'objectif) retrace les réussites et surtout les ratés du bilinguisme officiel - mais aussi les réussites de la loi 101 qui ont changé Montréal tandis qu'Ottawa peine à changer ; *Trying to Make it Work* (essayer de faire fonctionner le Dominion). C'est la dernière partie qui referme le suc des directives du journaliste au prince.

De prime abord, on pourrait croire à l'exposé généreux d'un représentant de cette espèce rare, le *Canadian* francophile, favorable au bilinguisme. Par exemple, Fraser déplore que les universités *canadian* n'enseignent pas davantage en français et aient abandonné l'exigence d'une langue seconde comme critère d'entrée et de scolarité, au moment même où s'implantait le bilinguisme officiel (Hagège nous indique que c'est en fait une décision états-unienne qui a été reproduite au Canada anglais) !

En fait, c'est le canevas d'un programme pour mettre fin, autant que possible, aux deux solitudes par davantage de fusion : un mot d'ordre qui semble décidément à l'ordre du

jour à Ottawa. Depuis Rabinovitch jusqu'à Michaëlle Jean en passant par Guy Fournier, on a vu la directive s'exprimer parfois de façon adroite et discrète (Rabinovitch), parfois de façon loufoque. On le voit de plus en plus mis en pratique par la SRC et surtout ses services d'information. Le journal de RDI s'appelle cet automne « Le national », calque transparent du titre du téléjournal de CBC, pour mieux nous servir des reportages sur des questions locales de provinces qui ne concernent pas les téléspectateurs de la chaîne.

Pour convaincre son public, Graham Fraser récapitule l'histoire du bilinguisme et rappelle, puisqu'il le lui faut, à ses lecteurs que le Québec existe vraiment comme une société distincte où on ne parle pas le français que dans quelques instances folkloriques. Comme un Galilée, il craint pourtant d'être trop affirmatif avec les faits : toutes sortes de circonlocutions et de torticolis logiques lui sont nécessaires pour éviter de parler de la nation fondatrice du Canada originel. Le tout est bien sûr assorti d'une dose d'alarmisme sur la souveraineté pour convaincre qu'il faut agir maintenant. Notons en effet que le projet de Lévesque en 1980, modéré jusqu'à l'extrême, est présenté comme un changement qui aurait fracassé le Canada – alors que Lévesque proposait sous le terme d' « union canadienne » une union monétaire et *tutti quanti* qui ne feraient pas tomber les Maritimes à la mer ni Toronto dans le lac... En général la souveraineté est représentée comme fatale pour le Canada, alors que l'exposé de la faillite du bilinguisme et du divorce dans les faits des deux pays réels et vivant séparés, pourrait amener au contraire à un constat serein de son bienfait pour les deux nations.

L'exposé historique de la première partie est parfois amusant, avec la pointe envers l'arrogance des *British Lower Canadians* ou quand il remarque que la réputation d'ennui

du Canada, malgré de très réelles hostilités, s'explique parce qu'elles ont été graduellement converties en conflits légaux. Ou encore quand Fraser relate la bombe que fut selon lui l'arrivée d'une horde de créditistes unilingues à Ottawa. Cela fera aussi sourire le lecteur que Fraser présente les débuts de la conquête comme une « entente » (*understanding*). Celle-ci, bien sûr, a dû admettre le maintien d'une nation (*society*) française, tout en faisant porter le fardeau du bilinguisme aux Canadiens, mais bien à contrecœur pour la majorité des Anglais. Pas un mot sur la nécessité stratégique de ce pacte de 1774 dans le contexte de la Révolution américaine ni du fait que le fardeau en question s'est accompagné graduellement de l'inversion des rôles de majoritaire et minoritaire, démographiquement parlant, conformément aux intentions colonialistes.

Étrangement, il semble croire que le bilinguisme n'était pas reconnu en 1867 ce qui est faux – seulement en pratique, il ne signifiait pas grand'chose. Il passe complètement à côté des luttes des Canadiens pour l'autodétermination sous le régime anglais, puis pour le français et la défense de la nation culturelle sous l'Union et la Confédération, comme les lois promues par Armand Lavergne avec succès – à Québec sous Gouin – et tout un mouvement en faveur du français qui entoura la création de la Société du parler français, le Congrès de la langue française, la Ligue des droits du français. Du côté d'Ottawa ce mouvement perdit son énergie comme une rivière du désert qui n'atteint jamais la mer, investissant un temps fou à faire reconnaître les timbres ou les billets bilingues, sans oublier les services en français aux Québécois et leur embauche.

Fraser insiste pour affirmer que le bilinguisme n'est pas le rêve de Trudeau, à le distinguer de Trudeau et à en proposer une vision qui serait différente que celle qu'on

associe à Trudeau. Sur le plan personnel, Fraser rappelle qu'il connaissait Scott, mentor qui a fortifié l'intransigeance de Trudeau, et il possède même aujourd'hui sa maison de North Hatley. Le bilinguisme est une réponse à la réalité de la Confédération, qui a besoin de bilinguisme au centre ou au sommet pour être gouverné et ne pas se diviser en deux. Il voudrait détacher la politique du bilinguisme fédéral de Trudeau pour le rapprocher des intentions de Pearson – sans l'explicitier, ce serait la reconnaissance des deux nations, comme raison d'être de cette politique.

L'exposé des intentions opposées de Trudeau et Laurin a ceci d'intéressant. Selon lui Trudeau a gagné contre le référendum en partie grâce au succès de la « cartésienne » Charte de la langue française à laquelle il était opposé. En revanche Trudeau a échoué, alors même qu'il a réalisé son rêve de rapatriement et de Charte des droits, à obtenir l'adhésion des Québécois à son fédéralisme centralisateur. Le bilinguisme officiel de Trudeau a en partie failli parce dès le départ il a été présenté sur la défensive, comme quelque chose qui ne changerait rien pour les *Canadians*, plutôt que comme un changement positif – ce qui fait penser à la campagne de 1980. Fraser prétend que cette défensive a beaucoup nui, avec pour résultat que le bilinguisme non pas de tout le pays, dont il ne fut jamais question, mais d'Ottawa, n'a pas été atteint. Au lieu de former les employés au français il faudrait former les bacheliers et exiger le bilinguisme à l'embauche, comme l'exige le simple bon sens.

Passons à l'examen du bilinguisme en pratique – d'après l'exposé de Fraser, le bilinguisme fleurit à Montréal et bégaie à Ottawa (il néglige le Nouveau-Brunswick). Il expose clairement le ridicule de la formation en français aux employés fédéraux *après* leur embauche, inefficace, coûteux, stupide. L'ironie de la vigueur du bilinguisme au pays de Camille

Laurin semble lui échapper. Son interprétation du choix de la langue de communication à Montréal est jovialiste lorsqu'il prétend que les gens le font en fonction de ce qu'ils perçoivent être la préférence de leur interlocuteur. Il y a en fait des gens qui choisissent de parler français et d'autres de parler anglais, et des impératifs économiques, le mauvais niveau de français ou l'esprit colonisé font que beaucoup de francophones acceptent l'anglais comme langue de communication. Il y a des services où on exige le bilinguisme très réel, à Montréal, et de fortes pressions d'anglicisation. Fraser ne remarque pas les fluctuations du français depuis 1977 dont la viguerie a connu des hauts et des bas, et bien des bas dans les dernières années¹. Mais bien sûr cela n'est pas son objectif.

Son objectif est «l'impératif politique» du bilinguisme pour Ottawa. Le bilinguisme canadien, moins territorial, serait plus «généreux» et flexible que les droits linguistiques de Belgique et de Suisse – passons sur le fait que ces derniers soient largement plus efficaces. Le Canada doit revenir à l'esprit de Pearson, davantage que celui de Trudeau, et s'ouvrir à cette société de langue française. Comment? La société francophone doit être ciblée comme un marché – par exemple en tourisme.

On revoit au passage combien la politique de bilinguisme est mécomprise et surtout, encore et toujours, combien demeure indicible le simple fait que le bilinguisme existe à cause d'un État constitutif de la Confédération, le Québec et non d'une simple poche d'immigrants qui n'a pas encore été assimilée.

¹ Cf. Gordon McIvor : « Anglo Francophile voulant parler la langue de Molière », *Le Devoir*, lundi 20 nov. 2006, section Idées

En contradiction avec la citation qui ouvre l'ouvrage (« *Canada is not English* »), Fraser nage en pleine confusion lorsque vient le moment de réitérer son credo bilinguiste contre ceux qui comparent le français à l'ukrainien et au chinois dans l'Ouest. Visiblement, Fraser sombre dans cette confusion pour ne pas avoir à expliciter la réalité historique des deux nations fondatrices. Il n'y a pas d'Acte de Québec pour le chinois parce que les Chinois ne sont pas un peuple fondateur de plusieurs colonies de la future Confédération, comme les Acadiens pour les Maritimes ou les Anciens Canadiens pour le Québec et même plus. Le droit au français ne se réduit pas à un droit individuel, mais collectif, celui d'un État fondateur de la Confédération qui n'y est pas entré pour s'assimiler chez lui. Exactement comme les autochtones ont un droit à leur langue qui dépend d'un territoire, les immigrants n'en ont point, sans le moindrement que la prétendue règle des trois générations, totalement bidon, n'entre en compte. À ce compte, le cantonais, l'inuktituk et le cri seraient des langues officielles du parlement fédéral. Toute langue et tout peuple ont besoin d'une assise territoriale – à condition de ne pas parler de droits de pacotille ni de diversité de pacotille comme celle du festival multiculturel *canadian*.

Le droit linguistique d'un immigré est de pouvoir s'assimiler sans entrave, c'est-à-dire de devenir *Canadian* ou Québécois (selon le territoire) sans discrimination et avec formation au besoin, à condition bien sûr qu'il aspire à être naturalisé et non à un séjour temporaire. Le droit d'un État constitutif et de peuples constitutifs d'une Confédération est en revanche d'être traités non pas comme des étrangers mais des partenaires, des États-membres et non une réalité désagréable qu'on espère avoir à l'usure. Cette reconnaissance est embêtante à plus d'un titre pour Fraser. Elle l'obligerait à constater que la politique de Trudeau prétend apaiser les Québécois et

les réconcilier avec le Canada, entre autres en réparant trop tard des torts irréparables commis du temps de la quasi-égalité numérique entre francophones et anglophones, où, malgré les origines du Manitoba, le français a été définitivement exclu de l'expansion du Dominion. Au lieu d'une province sur quatre pour accueillir des francophones et assimiler lui aussi des allophones, le français a été autant que possible éliminé du Canada (hors Québec) en raison d'une franche hostilité *canadian* à cette culture et à ce peuple.

L'inversion des rôles majorité-minorité est bien sûr oublié, comme la domination économique et l'émigration qui en résulta et de fait la plupart de la lutte antagoniste. Tout comme aujourd'hui l'enjeu, difficile sans citoyenneté québécoise, que représente la capacité québécoise d'intégration des immigrants pour sa perpétuation, dans un cadre canadien qui favorise l'intégration *canadian* et objectivement, l'anglicisation de Montréal, est un angle mort. C'est ce droit de se perpétuer qui justifierait le maintien du français si même une majorité de Québécois maîtrisait l'anglais langue seconde.

Aujourd'hui le bilinguisme demeure nécessaire à Ottawa à cause du Québec, selon Fraser, mais il ne veut pas dire que c'est à cause *du* Québec, seulement parce qu'il y a encore là des millions d'individus qui ne parlent pas anglais. Si le bilinguisme demeure légitime sur le plan fédéral et difficile à remettre en cause, malgré la faible adhésion *canadian*, c'est à cause de cette histoire du Canada, et, en termes de *realpolitik*, à cause de la capacité réelle, nouvelle dans son effectivité, de souveraineté québécoise. Le bilinguisme demeure une exigence à toute tentative fédéraliste au Québec.

Le fait que la question plus large soit non pas celle des individus unilingues, mais du Québec à se perpétuer comme

ensemble culturel et politique unique, échappe totalement à l'exposé, sans doute parce qu'il est trop indigeste pour le public cible. Il est pourtant incontournable pour comprendre le Québec et l'exigence de bilinguisme. Le rêve de Trudeau est mal expliqué par Fraser puisqu'en définitive, il voulait créer un espace où l'hostilité au français serait amoindrie et où par conséquent le Québécois se sentirait capable d'émigrer dans toutes les autres provinces, avec accès à des écoles françaises, sans avoir à s'assimiler. Il rêvait aussi de fusionner les deux identités dans un nouvel alliage, une nouvelle identité nationale.

En fait, Fraser n'est pas éloigné de ce dernier objectif: au contraire, il fait partie de ceux qui en donnent des directives pratiques, comme une plus grande fusion de la programmation SRC/CBC et des organisations et associations civiles, dont le divorce Québec/Canada fait l'objet d'un long développement. C'est alors qu'il constate le divorce réel entre les deux sociétés puisque le bilinguisme tout symbolique des associations *canadian* n'a pu empêcher la constitution d'associations québécoises qui en sont la contrepartie et qui n'ont que peu de relations, comme pour les syndicats *canadiens* et québécois. Les pressions commencent pour que les associations québécoises soient refusionnées aux *canadiens* comme les émissions de la SRC à la CBC. On connaît le succès mitigé de l'entreprise au niveau télévisuel, mais davantage de fusion institutionnelle ne pourrait donner dans les faits que davantage d'assimilation à l'anglais et à l'identité *canadian*. Surveillons Fraser de près car il ne s'arrêtera pas en si bon chemin et proposera sûrement au prince fédéral d'autres mesures de réintégration des Québécois dans les structures *canadiens*.

Charles Courtois

CHARLES DENIS

Robert Bourassa: la passion de la politique, Montréal, Fides, tome 1, 2006, 402 pages

Peut-on grandir un homme en lui fabriquant une image lisse et sans défaut? À trop vouloir flatter et embellir rend-on vraiment service à son héros? Le spécialiste de l'image qui jadis faisait écran devant les caméras de télévision pour obliger les caméramans à filmer le meilleur côté de Robert Bourassa est toujours, trente ans plus tard, fidèle à son poste de responsable des communications du premier ministre Bourassa. Mais au lieu de s'attaquer aux mèches rebelles du premier ministre, Charles Denis a cette fois-ci mis au point une nouvelle stratégie de communication: celle de l'embellissement posthume. Il a choisi d'adopter le ton apologétique pour rédiger cette biographie au risque de susciter le scepticisme et de jeter le doute sur la crédibilité de son travail. Il nous propose un portrait surréaliste de Robert Bourassa en le présentant comme un homme qui ne commettait pas d'erreur, qui ne se trompait jamais.

Certes, Robert Bourassa a été dénigré dans le passé. On disait de lui à l'époque qu'il était le politicien le plus détesté du Québec. Mais si de nombreux commentateurs ont été injustes et ont exagérés les défauts du personnage, il est tout aussi incongru de faire l'inverse et de tomber dans l'hagiographie. Une biographie vraiment analytique de Robert Bourassa reste à écrire pour le situer à sa juste place dans l'histoire politique du Québec. Un tel travail supposera une exploitation rigoureuse des archives qui ne seront accessibles que dans une quinzaine d'années.

Charles Denis ne s'est malheureusement pas donné cette peine, lui qui pourtant, en raison de ses états de service et de sa loyauté, aurait pu avoir facilement accès à ces archi-

ves avec la permission de la famille Bourassa. Denis est très avare d'informations sur ses sources documentaires. Il publie un livre qui ne contient aucune référence et qui semble avoir été écrit à partir des agendas de l'auteur. On a l'impression qu'il a construit sa biographie en se servant de ses archives personnelles, en classant des notes administratives ou des coupures de presse. On doit aussi déplorer le caractère rudimentaire des analyses de contexte où il gomme allègrement le point de vue des opposants.

L'auteur a adopté une approche chronologique en nous présentant les événements au fil des mois. On a souvent l'impression de lire le bilan de fin d'année du premier ministre.

Ceci dit, ce livre n'a pas que des défauts. Il reconstitue fidèlement la trame des événements et décrit systématiquement les actions législatives du gouvernement Bourassa. Il lui arrive même de présenter la liste des projets de lois mis à l'ordre du jour durant une session (p. 169), un peu comme s'il reprenait le discours inaugural qu'il avait préparé pour le premier ministre. Il révèle aussi des détails sur les stratégies de communication du Parti libéral (p.75 et suivantes) et sur le rôle qu'a joué Paul Desrochers dans le règlement de certains dossiers. Ce regard de l'intérieur du bunker est intéressant et décape certains mythes comme celui voulant que Bourassa ait vécu calfeutré dans son bunker.

Robert Bourassa a été un grand premier ministre non seulement pour sa longévité mais aussi pour ses réalisations. Contrairement à ce que beaucoup de ses adversaires ont dit, il avait une vision du Québec, sa pensée était subtile et progressiste et il aurait pu accéder à la grandeur historique s'il avait su exploiter les circonstances. Il n'a pas su mettre la vertu, au sens machiavélien, de son côté.

En sortant du livre de Charles Denis, on ne peut que se demander comment un homme aussi génial, à qui tout réussissait, a-t-il pu échouer dans son projet de fédéralisme renouvelé ? Pourquoi la souveraineté culturelle tapisse-t-elle encore le mur des vœux pieux ? Et surtout pourquoi les Québécois lui ont-ils infligé une amère défaite en 1976 ? Le livre de Denis ne nous éclaire pas à cet égard.

Malgré ses lacunes, ce livre mérite d'être lu parce qu'il donne la vision interne de la garde rapprochée de Robert Bourassa et révèle par son interprétation laudative la distance qui peut séparer le premier cercle du pouvoir du monde réel. En creux, on peut aussi mieux saisir l'incommensurable illusion de la réforme du fédéralisme qui a plombé le destin politique de Robert Bourassa.

Denis Monière

CLAUDE HAGÈGE

Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures. Paris, Odile Jacob, 2006, 245 pages

« Il doit ressortir de tout ce qui précède qu'une action volontaire du pouvoir, dans tout pays dont la langue subit la pression dangereuse d'une autre langue dotée de moyens puissants, est possible, et que ses succès effectifs sont attestés par l'examen de l'histoire récente et moins récente. » Voilà un bon résumé de l'exposé de Claude Hagège et de l'objectif de ce livre : convaincre le pouvoir français de reprendre l'initiative en matière linguistique, sur le plan interne autant que celui de l'Union européenne. Le Québec est bien sûr cité en exemple pour ses lois volontaires et efficaces. Cependant il

faut bien admettre que le constat de l'anglicisation française et européenne que dresse l'auteur, sur un ton sobre comme c'est son intention, est cruellement affligeant.

La première partie s'intitule « Hier le français, demain l'anglais ? ». Hagège commence par réfuter le jovialisme ou le fatalisme qui verraient dans une langue dominante un phénomène naturel et heureux, où l'anglais aurait aujourd'hui succédé au français. Résumant les périodes de gloire du français, avec au moins trois grandes apogées à travers les siècles, il rappelle que cette langue de culture ne menaçait guère la diversité linguistique de l'Europe, quand le latin servait encore de langue scientifique.

Puis défile le long et cuisant exposé de la domination de l'anglais en Europe jusque dans les comportements les plus falots des élites françaises et allemandes des quinze dernières années, entichées de « postnationalisme » et d'un nouveau fétiche, l'anglais. Il lui faut partir de loin et rappeler combien l'adhésion volontaire de certaines « élites » à l'anglais n'améliore pas tant leurs performances économiques ou scientifiques qu'elle ne fait des cadeaux aux économies anglo-saxonnes. Le syndrome des dirigeants économiques de France et d'Allemagne qui rêvent de tout faire en anglais – leur c.a., la communication entre les agences sur le territoire national, la vente – est souvent voué à un échec ridicule en dehors du cénacle du c.a. ou même à un affaiblissement de la productivité, comme le remarque Claude Hagège. Ajoutons que c'est aussi un symptôme de la mondialisation dans tout ce qu'elle implique de délitement de la solidarité nationale, un symptôme de l'Europe technocratique dont la tendance post-nationale ne peut qu'être aussi post-démocratique que post-moderne.

Les exemples cocasses sont nombreux, tels ce malheureux représentant d'une entreprise commerciale française à une Foire commerciale de Valence (d'Espagne). (Le parler de la Communauté autonome valencienne est une variante du catalan.) Ce représentant n'avait pas de documentation en espagnol, en français ou en catalan, mais seulement en anglais, et son présentoir n'était pas très populaire. À côté de lui, le narguait le succès populaire d'une entreprise néerlandaise qui avait choisi de se présenter en valencien, espagnol et néerlandais !

Claude Hagège souligne combien le patriotisme fait défaut en France, avant tout du côté de certaines élites bourgeoises, intellectuelles et médiatiques, comme le montrent les scrutins et plébiscites récents. La loi Toubon a été privée d'effets à cause de l'infatuation de ces élites, et il n'y a pas jusqu'aux soi-disant gaullistes qui ont oublié les fondements du gaullisme et la défense de la culture et de la nation par la promotion de la langue. La prédiction de De Gaulle sur la propension des futurs diplomates français à user de l'anglais devant les caméras « si on ne fait rien » fera rire le lecteur, puisqu'elle est devenue réalité.

Hagège voudrait déniaiser les enthousiastes de l'anglicisation - cosmopolitisme anglo-saxon² qui est d'autant plus efficace qu'il est gobé naïvement comme une eucharistie du progrès - en dévoilant le caractère calculé, très volontaire de promotion d'hégémonie de l'anglais qui anime les politiques états-unienne et britannique depuis le cinéma jusqu'aux congrès scientifiques. À ce chapitre il évoque plusieurs des mêmes problématiques éloquentement expo-

2 Il n'y a pas de véritable culture cosmopolite possible, mais des « cosmopolitismes » à travers l'histoire qui expriment la domination d'une culture particulière sur une aire plus un moins vaste et un temps plus ou moins long ; en ce moment le « cosmopolitisme » est surtout lié à la puissance d'un modèle culturel anglo-saxon.

sées par Charles-Xavier Durand, sur les écueils du tout à l'anglais pour les scientifiques non anglophones, (cf. *L'Action nationale*, sept. 2006). L'École française de mathématiques, dont le succès relatif est en fait non pas malgré son usage du français, mais grâce à l'originalité et la dynamique propre que cet usage lui conserve, est probant, et mériterait d'être mieux connu, car les sceptiques sont nombreux. Il en va de même du modèle japonais de financement de la recherche scientifique, qui exige un minimum de publications en langue japonaise. Il serait stratégique que des pays comme le Québec et la France se coordonnent pour créer des structures garantissant une part de publication en français.

La seconde partie, «Les chemins de l'action», dégage les mesures politiques nécessaires. Les mesures concrètes à prendre en France, contre l'imposition économique de l'anglais, pour la science en français, et à l'Union européenne (U.E.), pour que 4 ou 5 langues d'usage représentent la diversité européenne, sont claires et convaincantes.

L'auteur passe par «De certains signes encourageants» pour arriver au «français et la diversité linguistique». Ce chapitre semble un peu plus décevant. D'une part, Claude Hagège n'intègre qu'à demi la légitimité de la revitalisation des langues régionales de la France. Si on peut comprendre sa défiance, face à la propension de certains à dépasser l'identité française pour arrimer l'identité régionale à une identité supra-nationale ou un cosmopolitisme anglophone³, elle

3 Nous songeons à cet exemple d'autonomistes bretons qui avaient proposé un modèle de passeport breton où l'anglais était la 2^e langue devant le français (relégué 3^e) dans une région où le français gallo est depuis plus d'un millénaire la langue maternelle d'une bonne moitié du pays (la Haute-Bretagne). Or cet exemple n'est *pas* représentatif de ce que l'accès aux langues régionales suscite chez la majorité des Français concernés. Ce sont plutôt des élites médiatiques et intellectuelles parisiennes assez dédaigneuses des provinces et des terroirs qui sont partisans de l'anglais et du postnationalisme. Comme le précise Yves Lacoste dans *Vive la nation !*,

semble tout de même excessive. Les identités régionales ont toujours été en France, à la fois très fortes et très françaises, à quelques rares exceptions près. Les langues bretonnes et occitane ne sont pas en contradiction avec le fonds gallo-romain de la civilisation française mais en expriment plutôt une dimension particulière. Le Français qui souhaite maîtriser le niçois ou le picard ne souhaite généralement qu'approfondir sa connaissance d'un des terroirs de la France. En outre, le plaidoyer pour la diversité culturelle doit d'abord être appliqué par chaque nation à soi-même, à la défense et l'illustration de son patrimoine.

Mais c'est surtout dans le plaidoyer pour la diversité linguistique mondiale que l'exposé pourrait laisser sur sa fin le lecteur en quête d'une démonstration cinglante de l'inanité du prétendu cosmopolitisme anglo-saxon comme « progrès ». Face aux promoteurs de l'unilinguisme, le lecteur cherchera en vain un exposé logique et serré de la nécessité de cette diversité qui ressemblât à une solide réfutation philosophique. Ceux qui, tels un Van Parijs déluré, réduisent l'enjeu à une question de coûts et de performance et occultent l'importance de la diversité culturelle pour la richesse créative de l'humanité et pour sa liberté (une *Polis* unique serait liberticide), ne sont pas intellectuellement rossés comme ils le méritent. Pourtant, c'est sans doute cette claqué de la logique qui manque encore pour réveiller les élites européennes de leur vasselage volontaire, benêt et à demi-inconscient à la culture anglo-saxonne au détriment du bien-être et de la richesse de l'Occident de demain. C'est cette démonstration humaniste, logique, sans appel, qui permettra de convaincre l'opinion que la mondialisation à l'anglaise et l'Europe technocratique, telles quelles, ne sont pas une fatalité. Pour le Québec et le français, encore plus que pour l'espagnol et

le portugais, l'enjeu véritable demeure que l'Europe se ressaisisse et passe à 4 ou 5 langues de travail comme à l'ONU. Tout en maintenant la reconnaissance de toutes les langues nationales, c'est seulement par cette mesure que la diversité linguistique et culturelle de l'Europe demeurera plus que folklorique. Comme l'écrit Hagège, il faut que le fait qu'une bonne douzaine d'États soient membres de la Francophonie et de l'U.E. serve à quelque chose, à commencer par les langues de travail de Bruxelles.

Mais ce serait faire un mauvais procès au livre de Claude Hagège que de lui reprocher de n'être pas un ouvrage de philosophie. La logique un peu cynique des prétendus progressistes cosmopolites mérite assurément sa réfutation serrée, mais ce n'est pas le public visé par l'ouvrage. On croira peut-être qu'Hagège prêche aux convertis? Non seulement Hagège ne «prêche» pas, mais son principal travail est d'alerter au problème et de fortifier la conviction des Français qui sont encore patriotes, des humanistes encore convaincus que la culture a une valeur, en étayant leur connaissance du problème. Il propose donc une vision très sobre et pragmatique qui permet de prendre la mesure du problème et de ses conséquences pratiques absurdes et néfastes, et d'envisager les pistes de solution et d'action les plus pressantes. C'est déjà beaucoup, et Claude Hagège rend un service énorme à la Francophonie et à la diversité culturelle de l'humanité en menant ses «Combats pour le français».

Charles Courtois

PIERRE VADEBONCOEUR

L'Injustice en armes, Montréal, Lux Éditeur, Collection Lettres libres, 2006, 144p.

Ce petit livre est constitué d'un recueil d'articles qui ont été publiés dans *L'Action nationale*, *Le Couac*, *L'Inconvénient*, en 2004 et 2005. Il est le troisième d'une trilogie qui comprend *La Justice en tant que projectile* et *La Dictature internationale* parus dans la même bonne petite collection «Lettres libres» de Lux Éditeur. Ces textes sur «la politique impérialiste des États-Unis» et le capitalisme sont remarquables par leur concision et par la finesse et la pénétration de leur analyse. On remarquera le caractère alarmant de chacun des titres. Or, à mesure que le temps passe, la justesse de l'analyse de Vadeboncoeur devient de plus en plus évidente, et je dirais de même que la fourvoiement de la politique internationale.

Le 19 septembre 2002, dans l'Avant-propos de *La Justice en tant que projectile*, au lendemain de la décision de l'Irak d'ouvrir ses frontières aux inspecteurs des Nations Unies, ce que réclamait la communauté internationale, et ce qui servait de prétexte à l'intervention américaine si l'Irak n'obtempérait pas à cette injonction, Vadeboncoeur écrit: «La détermination américaine de faire la guerre, dépassant cette fois avec la plus grande évidence les données de la situation est apparue nue, indépendante des circonstances, indifférente à tout ce qui n'est pas la résolution pure et simple d'entrer militairement dans ce pays». Les États-Unis menaçaient d'envahir l'Irak qui n'acceptait pas jusque-là que les organismes de l'ONU aillent vérifier si ce pays possédait des armes de destruction massive. Ce dernier se pliant à la volonté de l'ONU, les raisons de l'attaquer tombaient. Le gouvernement américain était confus. «La guerre allait lui échapper! Non pas la paix, mais la guerre. Juste l'opposé, en fait. La guerre, considérée comme absolument nécessaire

d'elle-même». Je cite ces lignes pour donner une idée de l'écriture de Vadeboncoeur. Une écriture critique, démystificatrice. La guerre contre l'Irak pour défendre la liberté! Une «guerre préventive ». Une immense duperie. La raison de cette déclaration de guerre des États-Unis, «c'est le pétrole. La géopolitique du pétrole. La propriété du pétrole».

Vadebobcoeur précise que ces trois écrits appartiennent à «la littérature engagée». C'est une littérature d'action et, si l'on peut dire, de résistance» (p. 6). Un acte de liberté, de contestation. Il est solidaire du mouvement de contestation de l'altermondialisme qui trouve un certain appui dans «les structures autonomes des pays ou nations», et dans l'ONU. Ce qui est capital, c'est que la résistance au capitalisme et à l'impérialisme américain ne cesse pas.

Chacun des courts textes du recueil aborde l'un ou l'autre aspect de ce thème central. On nous invite à penser à la situation du peuple irakien qui subit tous les jours les effets de la déflagration de la violence. «Cette approche fait voler en éclats le verbiage *démocratique* de Bush» (p. 19). Il faut aussi savoir que ce recours à la violence ne fait que provoquer une réaction violente et que les agresseurs alimentent le terrorisme. Vadeboncoeur croit qu' «une mécanique apocalyptique est en place» (p. 25), et que pour la freiner, il faudrait opérer un changement radical, recourir à une utopie. Mais cela est-il possible? Il faudrait une véritable révolution de la pensée, de la politique, Nous n'en sommes pas là, nous n'allons pas dans cette direction: «Le problème tel qu'on le présente est cousu de mensonges. C'est d'ailleurs pourquoi on le confie à la force, parce que c'est le dernier argument. Le reste n'est que verbiage» (p. 45).

Par ailleurs, Vadeboncoeur, en observateur attentif de la réalité internationale, attire l'attention sur l'intervention de la

rue dans les grands débats politiques. Il voit là une nouvelle forme de vie démocratique qui met en question le système autoritaire impérialiste, incarnation de la droite internationale. Ses réflexions sur le terrorisme qu'il oppose à la révolution sont éclairantes. «Le terrorisme n'est que tentative de force sans la force, ce qui est la formule de son échec», écrit-il. «Une révolution n'a rien à voir avec le terrorisme» (p. 91). Et ce qui est certain, c'est que le terrorisme n'est pas près de s'arrêter.

Les réflexions de Vadeboncoeur sur le rôle des médias dans ce contexte sont éclairantes, mais consternantes. L'opération Tonnerre lancée par l'Irak, la guerre une fois terminée (!) est pire que la guerre. Les médias ne rendent pas compte de son horreur. «La censure est totale... Les attentats terroristes font la manchette, mais la répression ne fait même pas les nouvelles» (p. 95).

Il est beaucoup question de l'impérialisme américain dans le livre de Vadeboncoeur. Il en dénonce l'arbitraire et l'hypocrisie. Cependant, ce qu'il montre très bien, c'est qu'il est impossible qu'un pays domine l'univers. «Washington poursuit ses chimères.» Il suffit de considérer ce qui se passe en Irak. «L'ambition impérialiste américaine est un rêve et un cul-de-sac; une illusion de la force encore une fois, entretenue par des hommes d'affaires et des politiciens» (p. 116).

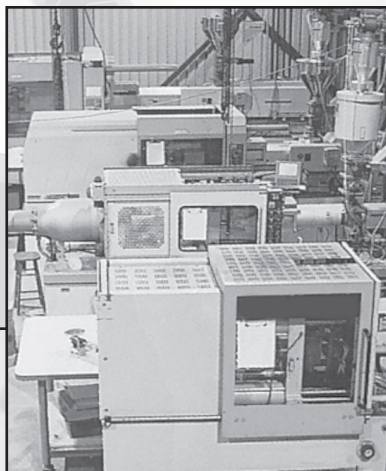
Certains prétendent que la critique que formule Vadeboncoeur de la politique internationale des États-Unis relève de l'antiaméricanisme. Or cette critique est basée sur des faits incontestables. La notion de «guerre préventive» est une aberration. Les États-Unis envahissent l'Irak sous prétexte que ce pays envoie des terroristes aux États-Unis, ce qui est une pure affabulation. À la fin de 2005, voici que l'on

apprend qu'existent des prisons américaines secrètes dans sept ou huit pays, que les Américains ont utilisé des bombes à phosphore en Irak, ce que condamne le droit international, que l'armée américaine recourt à la torture avec l'approbation des autorités, que Bush est déterminé à imposer son veto à toute loi interdisant la torture (p. 132), etc., etc. Si c'est de l'antiaméricanisme que ce condamner ces horreurs, ce serait criminel de ne pas être antiaméricain !

J'ai essayé de dégager certains aspects de la pensée et de la démarche de Pierre Vadeboncoeur, mais on ne peut en quelques pages, rendre compte de la portée de cette réflexion. Son livre, divisé en petits chapitres courts, précis, denses, est d'une lecture très agréable mais agressive. Il est un véritable cri d'alarme. Espérons qu'il sera entendu avant qu'il ne soit trop tard.

Paul-Émile Roy

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



ENREGISTRÉ ISO 9001

*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.
2250, rue Sigouin
Drummondville (Québec) Canada J2C 5Z4
Tél. : (819) 478-4024 Téléc. : (819) 478-3456
armotec@dr.cgocable.ca
www.armotec.qc.ca

- III Allard & Cie CA
- 138 Armotec
- 55 Caisse d'économie
solidaire Desjardins
- 10 *Devoir, Le*
- 9 *Fondaction*
- III Jean-Claude St-André,
député de l'Assomption
- 56 Mouvement national
des-Québécoises
et-Québécois
- 56 Rassemblement pour
un-Pays souverain
- III Sansregret, Taillefer
et-Associés
- 145 Simplex
- 56 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie
- 56 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du-Québec

L'Action
NATIONALE
EN HÉRITAGE

*À la mémoire de
Dominique Bédard
et en remerciement
à sa succession*

LÉGUER POUR
QUE L'ACTION NATIONALE
CONTINUE

CLUB DES

100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen-†	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers-†	Lucie Lafortune-†
Gaston-A. Archambault-†	Anna Lagacé-Normand-†
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron	Richard Leclerc
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry†	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin-†
Jean-Charles Claveau	Reginald O'Donnell
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard-†
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier-†
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin-†	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre peut compter de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut comprendre de 3000 à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
«L'index des périodiques canadiens»-depuis 1948,
dans «Périodex»-depuis 1984,
dans «Repères»-publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

LA LIGUE

D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

Jacques Brousseau

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Myriam D'Arcy

Geneviève Dugré

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Josée Lacourse

Alain Laramée

Anne Legaré

Geneviève Légaré

Anne-Michele Meggs

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

André Poupart

Guillaume Rousseau

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Jacques-Boulay, Guy Bouthillier, Hélène Chénier, Delmas Lévesque, Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest, Jean-Marc Léger, Georges Meyers

ABONNEMENT

(TPS-TVQ COMPRISES)

10 numéros 20 numéros

Abonnement

68,37 \$ - 125,35 \$

Institution

123,07 \$ - 205,11 \$

Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

Étudiants

39,88 \$ - 69,51 \$

Autres pays

120 \$ - 198 \$

**Paiement par VISA ou
Mastercard accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité: 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
administration@action-nationale.qc.ca
Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi-de Poste - Publications - Enregistrement N°-09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».